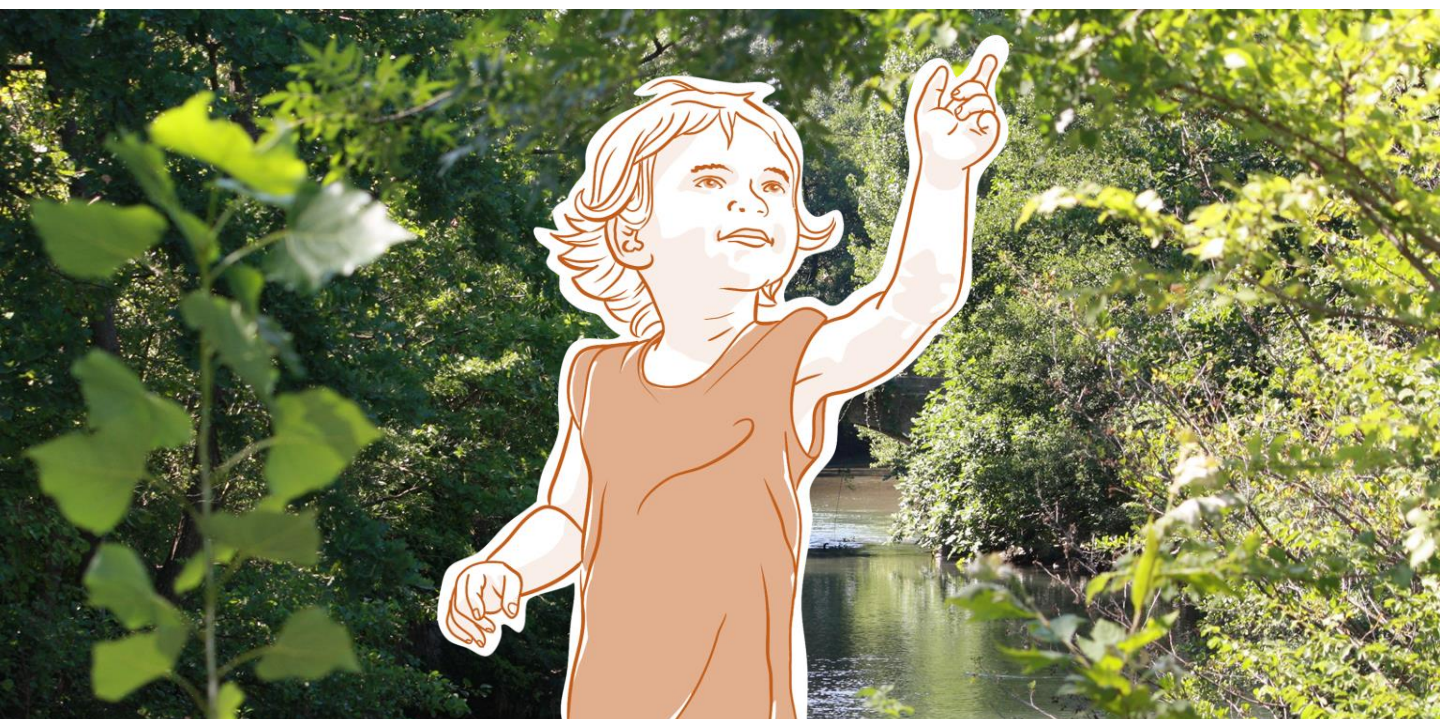




Plan Climat

Air Energie Territorial

ensemble !



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2024-2029

PROGRAMME D' ACTIONS



SOMMAIRE

1. Introduction

- 1.1. De la stratégie territoriale au programme d'actions
- 1.2. La construction du programme d'actions
- 1.3. Suivi et évaluation du programme d'actions
- 1.4. Tableau récapitulatif des actions et indicateurs de suivi

2. Le programme d'actions

AXE 1. Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

- Limiter les déplacements en nombre et en distance
- Accélérer la décarbonation
- Favoriser le report modal

AXE 2. S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

- Déployer les EnR
- Réduire notre empreinte énergétique

AXE 3. Adapter nos villes et nos villages au réchauffement climatique

- Améliorer le cadre de vie et préserver les ressources
- Se préparer aux risques naturels
- Agir pour améliorer la qualité de l'air

AXE 4. Réduire l'impact des activités domestiques et économiques

- Favoriser l'économie circulaire
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments
- Réduire l'impact de l'agriculture

AXE 5. Produire & consommer local

- Vers l'autosuffisance alimentaire

Axe 6. Mobiliser pour la transition écologique

- Valoriser et renforcer les actions engagées

3. Elaboration de la concertation - Synthèse

4. Annexes

1.1. De la stratégie territoriale au programme d'actions

La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat a réalisé son diagnostic de territoire en 2020. Celui-ci a été suivi de l'élaboration de la stratégie territoriale ayant pour but d'identifier les priorités et les objectifs de la collectivité ainsi que les conséquences.

Afin de mettre en œuvre la stratégie territoriale, un programme d'actions est défini par la collectivité. Il porte sur plusieurs secteurs d'activités définis par l'article R. 229-52 du code de l'environnement :

- Résidentiel,
- Tertiaire,
- Transport routier, autres transports,
- Agriculture,
- Déchets,
- Industrie hors branche énergie,
- Branche énergie.

Il consiste en l'écriture d'une **feuille de route opérationnelle**, adaptée aux **ambitions et aux compétences** de la communauté d'agglomération et des acteurs territoriaux.

Il doit être **mis en œuvre par la collectivité** et par les **acteurs du territoire**.

Ce programme d'actions doit également comporter des **actions de communication, de sensibilisation et d'animation** auprès des différents acteurs et publics concernés.

Le programme d'actions est composé de **fiches actions**. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats envisagés et les résultats attendus pour les principales actions.

Le programme d'actions doit être évalué grâce au **dispositif de suivi et d'évaluation** portant sur la réalisation des actions à conduire et les modalités.

Un **bilan de mi-parcours** devra être réalisé après 3 ans d'application. La mise en œuvre du plan, à mi-parcours, fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

1.2. La construction du programme d'actions

Le programme d'actions est encadré par **l'arrêté du 4 août 2016* du code de l'environnement** relatif au Plan climat-air-énergie territorial. Il est détaillé selon les secteurs d'activité que sont : résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, agriculture, déchets, industrie hors branche énergie, branche énergie.

Une première version du programme d'actions a été rédigée en 2021 puis actualisée et complétée en 2023 en articulation avec plusieurs documents en cours d'élaboration aux Sorgues du Comtat :

- Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** approuvé en janvier 2024 ;
- Le **Contrat d'Objectifs Déchets** signé avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a pris effet le 25 mars 2022 pour 3 ans ;
- Le **Bilan annuel des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)** de la CASC (approuvé en mars 2024) sur une durée de 3 ans ;
- Le **Schéma Directeur Cyclable** (approuvé en avril 2024) ;

Par ailleurs, Depuis le 1^{er} septembre 2023, la communauté d'agglomération est engagée avec l'ADEME dans le programme « **Territoire Engagé Transition Écologique** » via le contrat d'objectifs territorial (COT), démarche d'amélioration continue et de labellisation en matière de transition écologique, énergétique et d'économie circulaire ;

Ainsi, le programme d'actions actuel comprend **6 axes** déclinés en **50 actions** pour une **durée de 6 ans (2024-2029)** :

- AXE 1. Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements
- AXE 2. S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »
- AXE 3. Adapter nos villes et nos villages au réchauffement climatique
- AXE 4. Réduire l'impact des activités domestiques et économiques
- AXE 5. Produire & consommer local
- AXE 6. Mobiliser pour la transition écologique



Les actions identifiées par ce symbole sont des obligations réglementaires.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032974938/>

1.3. Suivi et évaluation du programme d'actions

Le dispositif de suivi est nécessaire pour **mesurer l'opérationnalité** du programme d'actions sur le terrain et en apprécier l'efficacité. Il permet également de mesurer les effets du plan sur l'environnement.

Les indicateurs ont été définis et précisés sur chaque fiche action dans la partie "Indicateur de suivi et d'évaluation".

Le suivi des indicateurs sera assuré annuellement et un bilan annuel sera présenté en groupe de travail transition écologique, en commission environnement et en comité de pilotage du contrat de réussite et de transition écologique.

L'évaluation à mi-parcours du programme d'actions permettra de faire un **état de l'avancée** des actions et de leur efficacité. Certaines actions pourront alors être ajustées. La question des moyens humains, financier et techniques sera également passée en revue.

1.4. Tableau récapitulatif des actions et présentation des indicateurs de suivi

Axe 1 : Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

Objectifs opérationnels	N°	Nom de l'action	Indicateurs de suivi
Limiter les déplacements en nombre et en distance	1	Poursuivre le développement de la pratique du covoiturage	Nombre d'inscrits sur Blablacar Daily Nouvelles aires de covoiturage créées/identifiées
	2	Optimiser et développer les réseaux de transport en commun	Nombre de voyageurs à bord Nombre d'abonnements supplémentaires
Accélérer la décarbonation	3	Pérenniser la subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique et hydrogène	Nombre de subventions accordées par les Sorgues du Comtat par an
	4	Développer la mobilité électrique et hydrogène	Nombre de bornes de recharge installées Nombre de véhicules thermiques remplacés par des véhicules plus propres
Agir pour favoriser le report modal	5	Déployer un réseau de pistes cyclables sécurisées (Schéma directeur vélo)	Part modale vélo Linéaire de pistes cyclables créé
	6	Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	Indicateur de synthèse sur les taux d'équipements des pôles multimodaux (en cours de construction)
	7	Adapter la ville au vélo (de manière systématique lors de projets d'aménagement d'espaces publics/voiries)	Km de voies cyclables réalisés Nombre d'équipements pour vélos installés
	8	Renforcer l'accessibilité des piétons en centre-ville	Linéaire piéton réaménagé Linéaire piéton réaménagé conforme aux normes PMR

Axe 2 : S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

Objectifs opérationnels	N°	Nom de l'action	Indicateurs de suivi
Déployer les énergies renouvelables	9	Planifier la production d'énergie renouvelable et accompagner le déploiement sur le territoire	Nombre de m ² de PV au sol installés GWh/an d'énergie renouvelable produite par type d'énergie
	10	Elaborer un Schéma Directeur des Énergies renouvelables	GW de production d'énergie renouvelable
	11	Créer un pôle de méthanisation (boues et biodéchets)	GWh/an de biogaz produit Quantité annuelle de déchets valorisés (T/an)
	12	Créer une station à hydrogène vert et développer l'accès à l'hydrogène vert	Volume hydrogène distribué dans la station Nombre de véhicules alimentés par la station
	13	Lancer une réflexion sur le développement d'un réseau chaleur	Nombre d'études de faisabilité réalisées
	14	Mobiliser les friches pour la production d'EnR	Surface de friches identifiées pouvant accueillir des installations d'énergies renouvelables Nombre de dossiers de subvention déposés
	15	Réhabiliter la centrale hydroélectrique de La Grange des roues	Production hydroélectrique fournie par la centrale
Réduire notre empreinte énergétique	16	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public	Nombre d'AUDIT réalisés Nombre de bâtiments rénovés (si possible nombre de m ²)
	17	Massifier la rénovation énergétique des logements	Nombre de ménages accompagnés Nombre de projets de travaux énergétique/an Montant des travaux générés/an GWh évités/an
	18	Rénover l'éclairage public et généraliser les LED (Plan lumière)	Consommation d'électricité en KWh Nombre de points lumineux changés Coût économisé par an
	19	Promouvoir et développer l'autoconsommation, notamment collective	Nombre de porteurs de projet identifiés Nombre de projets étudiés
	20	Accompagner les particuliers et petits professionnels dans la réduction de leur consommation d'électricité	Nombre de foyers équipés Nombre de petits professionnels équipés

Axe 3 : Adapter nos villes et nos villages au réchauffement climatique

Objectifs opérationnels	N°	Nom de l'action	Indicateurs de suivi
Améliorer le cadre de vie et préserver les ressources	21	Renaturer nos villes et nos villages	Nombre de projets de végétalisations menés Nombre d'arbres plantés Nombre de permis de végétaliser délivrés m ² de surfaces désimperméabilisées
	22	Préserver la biodiversité locale	Nombre de données et d'espèces recensées par taxon Nombre d'animations réalisées dans le cadre de l'ABC
	23	Coordonner un Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)	Evolution des débits des cours d'eau Economies d'eau réalisées
	24	Préserver la ressource en eau des Sorgues du Comtat	Pourcentage de végétaux morts Economie d'eau en m ³ Nombre d'équipements de récupération des eaux pluviales
	25	Planter une forêt à Sorgues : le projet « Sorgo Fourest »	Nombre d'arbres plantés Taux de mortalité des essences plantées
Se préparer aux risques naturels	26	Réaliser un schéma directeur d'assainissement pluvial	Nombre d'ouvrages de gestion des EP installés Surface des ouvrages de gestion des EP d'infiltration
	27	Poursuivre la construction des ouvrages de protection d'inondation	Travaux réalisés Nombre d'ouvrages réalisés
	28	Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PiCS)	Arrêt du document final Nombre de rencontres à ce sujet Nombre de partenaires mobilisés
	29	Mettre en œuvre du Schéma DECI	Nombre de poteaux incendie remplacés Nombre d'équipements incendie ajoutés
	30	Créer un réseau de partenaires et citoyens de lutte contre les espèces invasives terrestres et aquatiques	Nombre de personnes formées Nombre d'actions réalisées à ce sujet
Agir pour améliorer la qualité de l'air	31	Envisager le lancement d'une campagne de mesures de la qualité de l'air	Nombre de bâtiments sensibles exposés à la pollution de l'air au-dessus des seuils réglementaires Nombre d'établissements sensibles contrôlés sur la qualité de l'air intérieur/an
	32	Sensibiliser à l'impact du brûlage des déchets verts	Nombre d'actions de prévention réalisées Tonnes de déchets verts utilisé par la collectivité Tonnes de déchets verts acheminés sur la plateforme de déchets verts de la collectivité

Axe 4 : Réduire l'impact des activités domestiques et économiques

Objectifs opérationnels	N°	Nom de l'action	Indicateurs de suivi
Favoriser l'économie circulaire	33	Accompagner les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire vers des projets d'utilité environnementale	Nombre d'entreprises accompagnées
	34	Encourager et accompagner les entreprises à déployer l'écologie industrielle et territoriale	Nombre d'entreprises inscrites Nombre de réunions/événements réalisés sur le sujet
	35	Recycler les plastiques agricoles	Tonnes de plastiques et déchets agricoles collectés Nombre d'adhérents
	36	Déployer le « Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés »	Suivi des indicateurs du PLPDMA Nombre de réunions CCES
Améliorer la performance énergétique des bâtiments	37	S'engager pour la construction d'équipements publics « basse consommation »	Consommation énergétique des bâtiments Nombre de bâtiment labellisé
	38	Relayer un accompagnement pour améliorer la performance énergétique des TPE/PME	Nombre d'entreprises/commerçants bénéficiant de l'accompagnement du SARE Nombre de commerçants/artisans engagés dans éco-défis
Réduire l'impact de l'agriculture	39	Adapter les pratiques agricoles actuelles	Nombre d'exploitants accompagnés Nombre d'actions de sensibilisation et de conversions au changement de pratiques mises en œuvre

Axe 5 : Produire & consommer local

Objectif opérationnel	N°	Nom de l'action	Indicateurs de suivi
Vers l'autosuffisance alimentaire	40	Créer une Maison des agriculteurs de Vaucluse	Taux de fréquentation de la maison des agriculteurs (nombre de clients) Nombre de producteurs impliqués
	41	S'inscrire dans la continuité du "Plan Alimentaire Territorial" du PNR du Ventoux : approvisionner en produits locaux les restaurants scolaires	Nombre de partenaires/bénéficiaires engagés dans la démarche
	42	Accompagner le déploiement des AMAP	Nombre d'adhérent (Amapiens) Nombre de paniers distribués
	43	Développement d'un Tiers lieu nourricier "La Grange des Roues"	Quantité de farine produite
	44	Poursuivre le développement des jardins familiaux dans un contexte de densification	Nombre de jardins partagés créés Nombre d'habitants adhérents au dispositif
	45	Le projet d'agroforesterie du domaine de Brantes	Taux de production des céréales Energie solaire produite

Axe 6 : Mobiliser pour la transition écologique

Objectif opérationnel	N°	Nom de l'action	Indicateurs de suivi
Valoriser et renforcer les actions engagées	46	Elaborer un porter à connaissance du PCAET à destination des communes	Nombre de mesure issues du PAC prise en compte dans les documents d'urbanisme
	47	Animer le PCAET & Sensibiliser la population aux enjeux du changement climatique	Comités de suivi réalisés Nombre de visites du sites internet et mise à jour Nombre d'événements organisés dans le cadre du PCAET
	48	Suivre et mettre en œuvre le PCAET en relation avec le CRTE	Comptes-rendus des comités de suivi Nombre de projet évalué au regard de leur impact environnemental
	49	Animer une démarche de labélisation : Contrat d'Objectif Territorial (COT) via l'ADEME	Nb de points validés par axe Taux de progression du plan d'actions
	50	Mettre en œuvre le plan de transition issu du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)	Suivi des indicateurs du BEGES Réalisation des comités de suivi du BEGES

Axe 1 - Miser sur la transition des mobilités :
agir pour favoriser le report modal, accélérer la
décarbonation et limiter les déplacements

Axe n° 1 : Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

Le secteur du transport a un impact important sur les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Le diagnostic territorial a rappelé que ce secteur est responsable :

- De 47 % du total des consommations énergétiques
- De 57 % du total des émissions de gaz à effet de serre
- Des principales émissions de NOx et de particules fines

Afin de diminuer l'impact du secteur des transports, l'axe stratégique n°1 se décline en 3 objectifs opérationnels et en huit actions :

- Objectif opérationnel : Limiter les déplacements en nombre et en distance
 - Action n° 1 : Poursuivre le développement de la pratique du covoiturage
 - Action n° 2 : Optimiser et développer les réseaux de transports en commun
- Objectif opérationnel : Accélérer la décarbonation
 - Action n° 3 : Pérenniser et renforcer la subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique et hydrogène
 - Action n° 4 : Développer la mobilité électrique et hydrogène
- Objectif opérationnel : Agir pour favoriser le report modal
 - Action n° 5 : Développer un réseau de pistes cyclables sécurisées
 - Action n° 6 : Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
 - Action n° 7 : Adapter la ville aux vélos
 - Action n° 8 : Renforcer l'accessibilité des piétons en centre-ville

Les actions portent principalement sur deux des cinq enjeux prioritaires identifiés :

- La réduction des consommations énergétiques, et donc des émissions de gaz à effet de serre
- L'amélioration de la qualité de l'air

» Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

» Limiter les déplacements en nombre et en distance

Fiche action n° 1

Poursuivre le développement de la pratique du covoiturage

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction mobilité

Contexte & Objectifs :

La pratique du covoiturage touche principalement les trajets domicile-travail de moyenne distance et les déplacements personnels de longue distance. La marge de progression est importante : 70% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec des véhicules individuels, la plupart en autosolisme, et on estime à 3 % la part du covoiturage quotidien.

Le gouvernement a lancé son nouveau plan de covoiturage en décembre 2022. Afin d'aider aux financements des trajets de co-voiturages, l'Etat agit directement auprès des conducteurs mais également auprès des collectivités sur le principe de « 1€ de l'Etat pour 1 € de la collectivité ».

En Vaucluse, le Conseil Départemental encourage la pratique du covoiturage, et a élaboré son schéma départemental de développement du covoiturage en 2018.

La CA Les Sorgues du Comtat a mis en place l'application Blablacar Daily (ex : Klaxit) sur son territoire depuis septembre 2022. Un premier bilan en février 2023 présente une évolution constante du nombre de covoitureurs actifs. En juillet 2023, 1424 inscrits sont recensés.

Un groupement de commandes intercommunal pour l'application de covoiturage a débuté en 2024 afin de créer une cohérence d'ensemble et favoriser le développement du covoiturage à l'échelle du bassin de vie. Par ailleurs, des parkings de covoiturage spontanés ont été identifiés dans le schéma de covoiturage départemental. L'objectif est de pérenniser ces aires de covoiturage notamment en profitant d'un futur projet routier pour intégrer un site propice au covoiturage et cibler de nouveaux espaces (parkings d'écoles...).

Description de l'action :

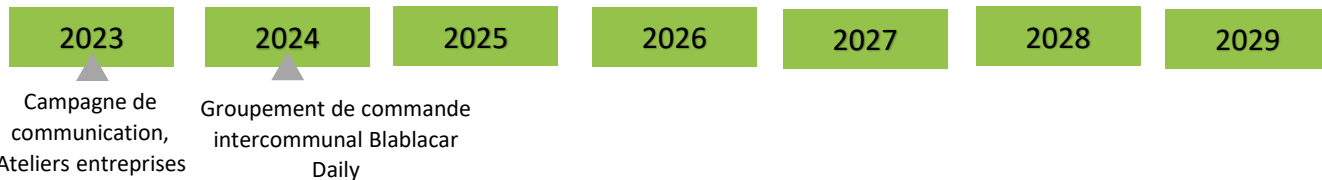
Plusieurs actions sont à poursuivre afin de conserver la dynamique de croissance du covoiturage :

-**Promouvoir le covoiturage** : Organiser des ateliers auprès des entreprises et écoles du territoire en partenariat avec Blablacar Daily / Campagnes de communication via des spots radio et publicité prévue en 2024. Inciter au covoiturage auprès des organisateurs d'événementiels (festival «Green fest», concerts...).

-**Pérenniser le financement du covoiturage** : Groupement de commande intercommunal pour l'application Blablacar Daily à l'échelle de plusieurs EPCI

-**Développer les infrastructures de covoiturage** : développement de 3 parkings de covoiturage avec le département sur Monteux, Bédarrides et Pernes Les Fontaines

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :
Directeur mobilité CA



Partenariats techniques :
Blablacar Daily, CD 84

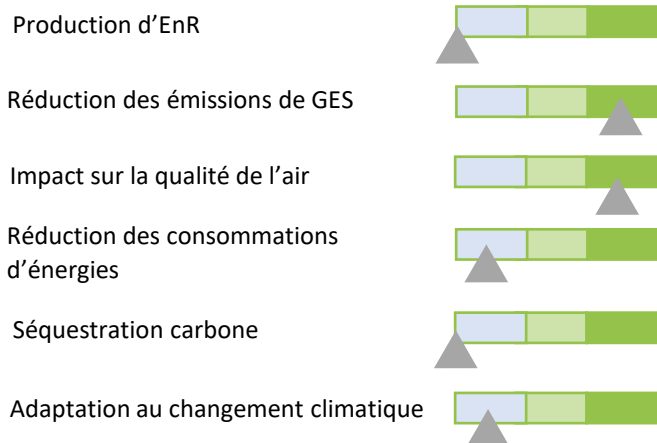


Coût :
Investissement : 60 000 €



Acteurs cibles :
- Habitants et usagers du territoire
- Automobilistes

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'inscrits sur Blablacar Daily
- Nouvelles aires de covoiturage créées/identifiées

Résultats attendus :

- Tripler le nombre de covoitureurs en 2027 pour contribuer à l'objectif national de 3 millions de trajets quotidiens à l'horizon 2027
- Baisse des émissions de CO2 sur le territoire

» Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

» Limiter les déplacements en nombre et en distance

Fiche action n° 2

Optimiser et développer les réseaux de transport en commun

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Mobilité

Contexte & Objectifs :

Afin de lutter contre l'autosolisme et d'encourager un report modal de la voiture vers d'autres solutions, il est indispensable de structurer davantage l'offre de transports en commun.

Le territoire est doté aujourd'hui du réseau de bus urbain Sorg'en Bus sur la ville de Sorgues et de plusieurs lignes de cars scolaire gérées par le département.

L'objectif est de renforcer et de coordonner les lignes de transport à l'échelle du bassin de vie (fréquences de passages, modifications ou complément d'itinéraires...).

La CA Les Sorgues du Comtat a programmé la mise en service d'une ligne de bus urbain sur la commune de Monteux reliant le quartier de Beaulieu (parcs d'attractions Spirou, Wave Island...), le centre-ville (notamment établissements scolaires...) et la gare SNCF d'ici le mois de septembre 2024.

Des études ont également été réalisées pour le développement :

- d'une ligne pour la ville de Pernes les Fontaines ;
- d'un "Transport A la Demande" (TAD), sur la totalité du territoire.

Le territoire dispose également d'une offre de transport en commun via le réseau de bus régional Zou et le réseau ferré qui dessert 3 gares sur le territoire : Sorgues, Bédarrides et Monteux. Pour compléter l'offre existante, la collectivité travaille avec d'autres collectivités sur un projet de « Service Express Régional et Métropolitain » qui vise le développement du réseau régional trains/bus à l'échelle du bassin de vie. Il s'agit notamment d'augmenter la fréquence des trains en gare de Monteux, Sorgues, Bédarrides (toutes les 15 à 30 min) et liaison jusqu'à la gare TGV d'Avignon.

Description de l'action :

- Mise en service d'une ligne de bus urbain électrique « Mont'en bus » sur la commune de Monteux : exploitation par un transporteur privé dans le cadre d'un marché de service (création des arrêts, fréquences de passage, billettique...)
- Augmenter les fréquences de passage sur certaines lignes de transport en commun;
- Augmenter le nombre de passage de trains sur les gares du territoire.

Calendrier :



Mise en service du bus
Mont'en bus

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :

- Directeur mobilité CA (suivi SERM, lignes bus...)



Coût prévisionnel :

Investissement Mont'en bus :

Travaux de voirie : 178 356,76 €

Fonctionnement ligne : 340 000 €

Estimation pour du TAD : 100 000 € à 150 000 €/ an



Partenariats techniques :

- SNCF, Voyages Arnaud

Partenariats financiers :

- Mont'en bus : Etat fond vert (80%);

- SERM : UE, Région Sud, SNLPCA (Département 84...)

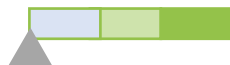


Acteurs cibles :

- Habitants
- Usagers du territoire

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



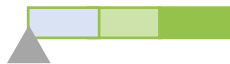
Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de voyageurs à bord
- Nombre d'abonnements supplémentaires

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de passagers en TC
- Baisse des émissions de CO2

Fiche action n° 3

Pérenniser la subvention pour l'achat de vélos à assistance électrique et hydrogène

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Mobilité

Contexte & Objectifs :

Le Conseil Départemental de Vaucluse a réalisé son schéma vélo 2019-2025. La pratique utilitaire du vélo est identifiée comme la priorité n°1 par les Vauclusiens. Malgré cela, le report de la voiture vers ce mode actif représente un changement d'habitude important qui doit être motivé et accompagné par les politiques publiques.

Les objectifs sont de basculer le quart des déplacements en voiture de moins de 5 km vers le vélo ou le VAE pour atteindre 15% de part modale et d'encourager les habitants du territoire à s'équiper tout en les accompagnant vers la mobilité douce.

Pour ce faire, la collectivité a mis en place une subvention offrant une participation à hauteur de 20% du prix d'achat d'un VAE dans la limite de 120 € pour chaque habitant de la collectivité souhaitant acheter un vélo électrique.

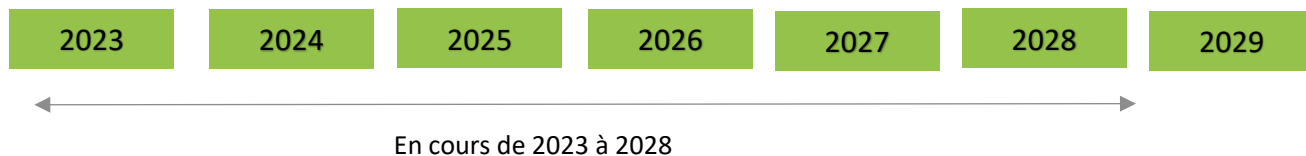
L'objectif est de pérenniser et d'ouvrir la subvention aux vélos d'occasions ainsi qu'aux vélos hydrogène à terme.

En 2023, suite à une demande croissante, le montant de la subvention est passé à 27 000 € pour 218 dossiers déposés.

Description de l'action :

- Poursuivre le programme pluriannuel d'aide à l'achat d'un VAE (augmentation de l'enveloppe de subvention,
- Augmenter le budget alloué à l'acquisition des vélos pour accompagner l'augmentation du nombre de demandes le cas échéant,
- Étendre la subvention aux vélos hydrogène et vélos d'occasion.

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats : Aucun



Coût prévisionnel :

Investissement annuel reconductible :
environ 25 000 €/ 30 000 € par an

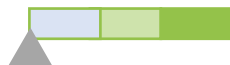


Acteurs cibles :

- Habitants du territoire

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



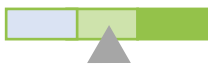
Réduction des consommations
d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de vélos subventionnés par les Sorgues du Comtat par an

Résultats attendus :

- Atteindre 15% de part modale vélo sur Les Sorgues du Comtat
- Baisse des émissions de CO2

Fiche action n° 4

Développer la mobilité électrique et hydrogène

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Mobilité

Contexte & Objectifs :

Sur le territoire des Sorgues du Comtat, le secteur du transport est le principal émetteur de gaz à effet de serre. Le passage aux véhicules électriques et hydrogènes permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air associée aux déplacements.

Afin d'accompagner cette transition et d'assurer la facilité des déplacements pour les habitants, il est nécessaire de convertir les flottes de véhicules et de créer des infrastructures pour des transports plus propres.

En 2024, à la demande de la collectivité, via le marché de prestation, 2 bus diesel de la ligne Sorg'en bus ont été remplacés par deux bus électriques et un 100% biocarburant depuis le 1^{er} janvier 2024 sur le réseau Sorg'en bus.

Plusieurs projets sont à venir tels que :

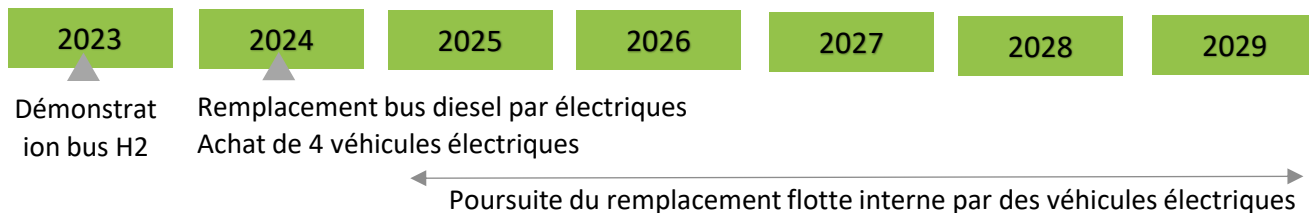
- La mise en service d'un bus urbain à hydrogène,
- La conversion de la flotte de véhicules thermiques de la collectivité (tout type de véhicule détenu par la collectivité) en véhicules électriques et hydrogènes (benne OM avec la norme Euro 5/6, benne grue à hydrogène, véhicules de services électriques...). Pour 2024, la CA Les Sorgues du Comtat a lancé l'achat de 4 véhicules légers ;
- Installation de bornes de recharge par le département de Vaucluse;
- Création d'une station hydrogène (fiche action n°11).

Pour rappel, la valeur annuelle sur l'exploitation des 2 motorisations sur les lignes 1 et 2 de Sorg'en Bus permet d'économiser 93 tonnes de CO2 non rejetées par rapport à 2 véhicules thermiques.

Description de l'action :

- Engager un prestataire de service pour l'achat d'un bus hydrogène en remplacement du diesel sur le réseau Sorg'en bus (dans le cadre du projet de déploiement de l'hydrogène vert);
- Décarboner les flottes de véhicules de la collectivité :
 - 30 à 50 % de la flotte de véhicules en électrique : Véhicules légers, véhicules utilitaires, bennes à ordures ménagères, flottes de services de la collectivité;
 - Hydrogène : Benne à ordures ménagères, ...
- Accompagner le plan départemental d'installation des bornes électrique et viser un déploiement sur les grands espaces d'accueil du public (tels que Beaulieu, les aires de covoiturage, les gares...).

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :

CA : Service technique, achat, développement économique
Directeur mobilité



Coût prévisionnel :

1 véhicule utilitaire électrique = 36 000 € X 4 = 144 000 €
Véhicules légers et utilitaires = 400 000€ à 700 000€ sur 6 ans
Coût pour 1 Benne hydrogène : 1 200 000 €
Coût pour 1 Benne électrique : 350 000 €
Coût autres engins motorisés à décarboner : à définir



Partenariats techniques :

- SEV 84, Enedis, Grand Avignon

Partenariats financiers :

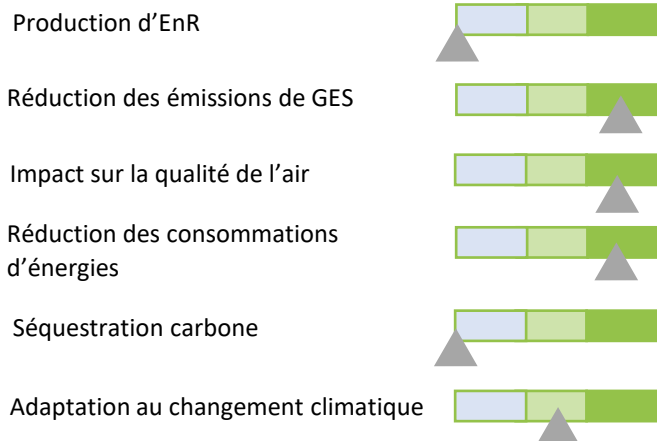
- ADEME, Région SUD



Acteurs cibles :

- Communes
- Entreprises
- Automobilistes

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de bornes de recharge installées
- Nombre d'utilisateur de ces bornes de recharge
- Nombre de véhicules thermiques remplacés par des véhicules électriques

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de véhicules électriques et hydrogènes en circulation
- Baisse des émissions de CO2

Fiche action n°5

Déployer un réseau de pistes cyclables sécurisées

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Mobilité

Contexte & Objectifs :

Le territoire comporte de nombreux atouts pour le vélo tels que les véloroutes et boucles touristiques (Voie des Papes, Via Venaissia...).

Le souhait de la collectivité est de porter une réflexion globale à l'échelle du bassin de vie avec des itinéraires identifiés dans les schémas vélos des intercommunalités.

Des projets de liaisons cyclables locales sont en cours tels que la liaison Monteux/Carpentras ou encore la liaison Via Venaissia/Intermarché à Pernes Les Fontaines.

Il y a un enjeu de reconnexion est-ouest important avec aujourd'hui des itinéraires discontinus et des aménagements qui ne respectent pas les préconisations du CEREMA (piste sur le trottoir d'un seul côté, bandes cyclables trop étroites...).

Un retour des usagers en 2021 a permis de mettre en évidence les sites à améliorer en priorité et les améliorations qui ont été perçues depuis 2 ans.

Les trajets priorités sont le domicile/travail et domicile/étude. Ces aménagements serviront également à renforcer les boucles touristiques.

Objectif : desservir toutes les communes de la communauté d'agglomération avec des itinéraires directs, sécurisés et qualitatifs en créant une identité visuelle et améliorer l'offre de service liée à la pratique du vélo (garage à vélos, ateliers de réparation, fontaines à eau...).

Description de l'action :

- Etape 1 : Réalisation du Schéma directeur vélo

2023 : Définition de l'armature cyclable : réunion de lancement en juin 2023, atelier avec des élus référents, présentation de l'armature en décembre,

2024 : approbation du schéma directeur au 1^{er} trimestre 2024, Réalisation de zooms pré-opérationnels sur les itinéraires de l'armature

- Etape 2 : Réalisation d'infrastructure structurantes

- Etape 3 : Déploiement du réseau sur tout le territoire

Calendrier :



- ▶ Définition de l'armature cyclable via le schéma directeur
 - Réalisation de l'avenue Cassin, route de Monteux à Pernes Les Fontaines et la petite route de Carpentras
 - ▶ Zooms pré-opérationnels
 - Voie Carpentras/Monteux, connexion voie des papes /Gare et avenue Achille Moreau à Sorgues
- ← Déploiement du réseau cyclable sur le territoire →

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :

Directeur mobilité CA



Partenariats techniques :

AURAV, Associations locales de cyclistes, Office de tourisme

Partenariats financiers :

Etat, ADEME, Région Sud PACA, CD84



Coût prévisionnel :

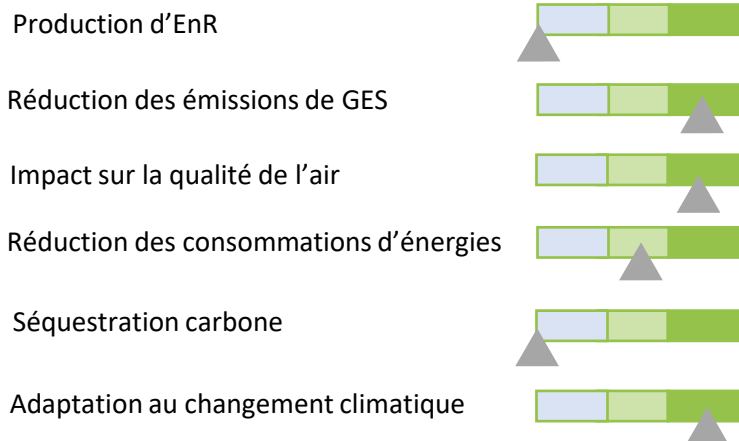
A venir



Acteurs cibles :

- Habitants et usagers du territoire
- Cyclistes
- Touristes

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

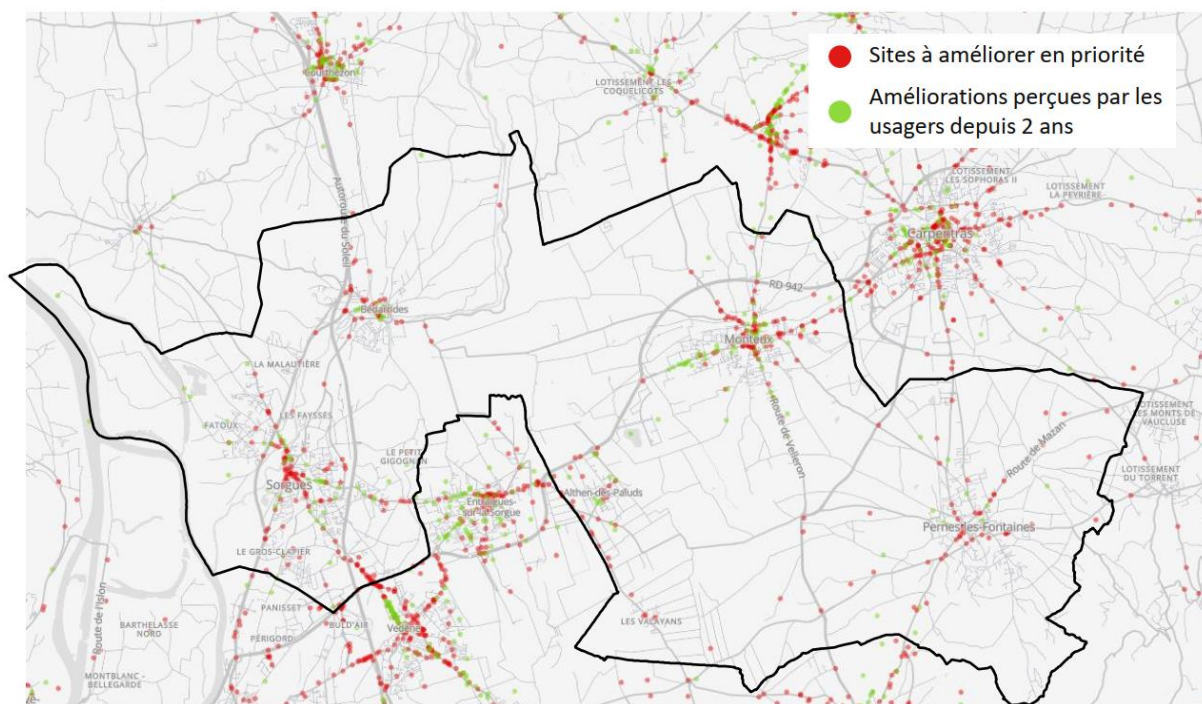
- Part modale vélo
- Linéaire de pistes cyclables créé

Résultats attendus :

- Croissance de la part modale du vélo sur le territoire
- Augmentation du nombre de km d'aménagements réalisés
- Baisse des émissions de CO2

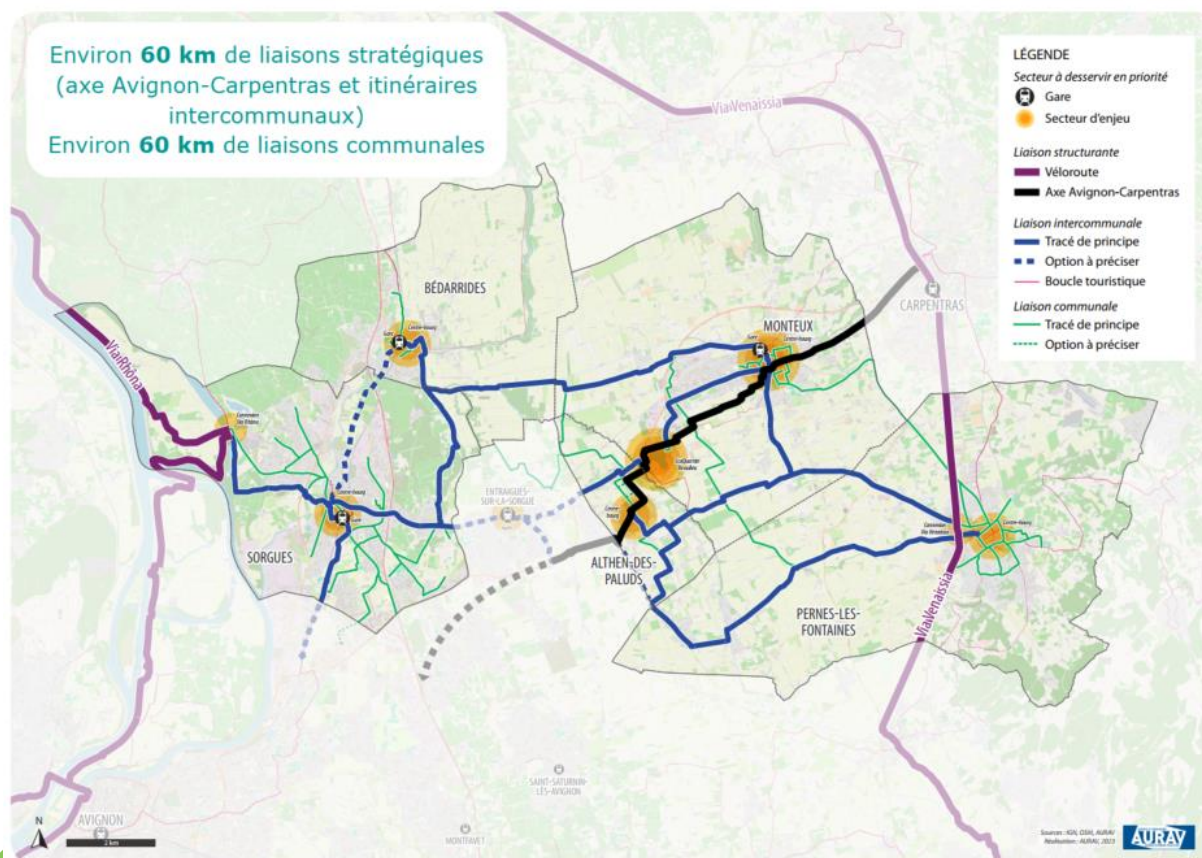
Extrait du Plan vélo par l'AURAV sur Les Sorgues du Comtat (voir A4 en annexe)

Cette carte issue du baromètre des villes cyclable (2021), recense les sites à améliorer en priorité (en rouge) et ceux pour lesquels une amélioration a été perçue par les usagers depuis 2 ans (en vert).



Extrait du Schéma vélo par l'AURAV sur Les Sorgues du Comtat (voir Annexe 1)

Le maillage cyclable formalisé suite à l'atelier et aux réunions de travail :



» Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

» Agir pour favoriser le report modal

Fiche action n°6

Aménager des pôles d'échanges multimodaux (PEM)

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Mobilité

Contexte & Objectifs :

Trois gares SNCF sont présentes sur le territoire sur Bédarrides, Monteux et Sorgues. Pour compléter les offres existantes, un dossier a été déposé auprès de la région via le Service Express Régional et Métropolitain visant le développement du réseau régionaux trains/bus à l'échelle du bassin de vie.

La gare de Sorgues a été sélectionnée pour participer au projet "Gare de demain" piloté par la région PACA avec la SNCF afin de penser le futur des gares, adaptés au territoire local et aux pratiques de mobilité en testant de nouveaux services et aménagements en gare pour les voyageurs.

Dans cette continuité, un travail sur les pôles d'échanges multimodaux est central afin d'optimiser la mobilité urbaine pour permettre une réorganisation des communes, fluidifier les circulations et faciliter la pratique des mobilités douces. L'objectif est de renforcer l'interconnexion multimodale afin de faciliter les échanges et d'arriver à une optimisation globale des moyens de transports.

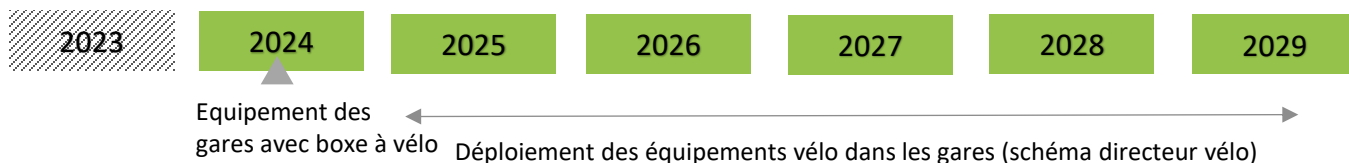
Les objectifs de cette action sont :

- Veiller à relier les pistes cyclables au départ des gares,
- Installer les équipements nécessaires aux cyclistes (garages à vélos, arceaux, station de lavage/gonflage...)
- Location de vélos, ...
- Faciliter l'accès à pied aux arrêts de bus et à la gare
- Être relié à des parkings de covoiturage

Description de l'action :

- Cartographie des pôles d'échanges multimodaux existants
- Identifier les nœuds de transports multimodaux, qui bénéficient d'une bonne accessibilité depuis un large bassin de provenances,
- Étude de déploiement d'un dispositif de pôles d'interconnexion multimodaux localisés et aménagés en fonction de la vocation de chaque site et des flux entrants...
- Equiper les pôles d'échanges multimodaux pour favoriser l'intermodalité (boxe vélo sécurisé, bornes de recharge électrique, places co-voiturage...)

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :
Bureau d'études mobilité



Partenariats techniques :
- AURAV, SNCF, Région Sud
Partenariats financiers :

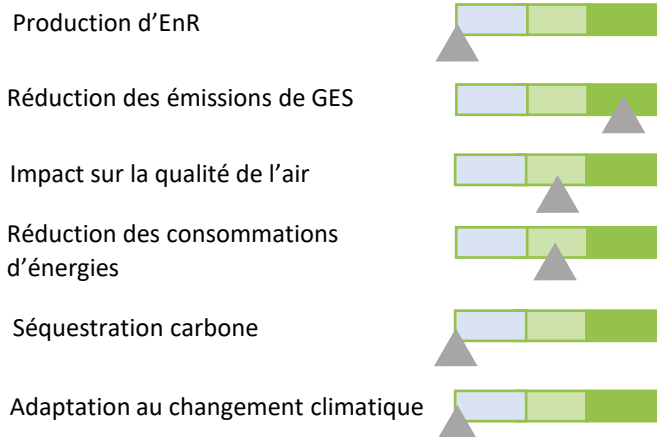


Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :
- Habitants du territoire
- Usagers du territoire

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Indicateur de synthèse sur les taux d'équipements des pôles multimodaux (en cours de construction)

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre d'usagers des transports en commun et modes doux
- Réduction du trafic automobile

Fiche action n°7

Adapter la ville aux vélos

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Mobilité

Contexte & Objectifs :

Aujourd'hui encore certains projets d'aménagement prennent peu en compte les usagers à vélo et ne traitent que partiellement le sujet des voies cyclables.

Afin d'inciter la population à utiliser le vélo et permettre de rouler en toute sécurité, il est nécessaire de prévoir des aménagements de pistes cyclables adaptés.

Un projet d'aménagement de type réfection de voirie, aménagement d'espaces publics, etc, est l'occasion d'intégrer un aménagement cyclable ou de prévoir des équipements dédiés aux cyclistes (garages à vélo...).

Des projets tels que l'aménagement de l'avenue René Cassin ont intégré une piste cyclable. D'autres sont à venir, la requalification de l'Avenue d'Avignon à Sorgues, la liaison Carpentras/Montoux qui permettra de sécuriser le trajet en créant une voie cyclable entre les deux communes et ainsi relier deux collectivités, la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin et la CA Les Sorgues du Comtat.

Description de l'action :

- Etudier systématiquement le passage d'une voie cyclable en phase d'étude d'un projet d'aménagement
- Etudier le besoin d'équipement vélo sur des projets d'aménagement d'espaces publics afin d'identifier un besoin ou non et prévoir en amont l'installation d'arceaux, de garages à vélos sécurisés, de station de gonflage...

Calendrier :



Dépôt de dossier de financement pour pistes cyclables sur :

- avenue d'Avignon à Sorgues
- avenue Achille Maureau Sorgues
- Liaison Monteux Carpentras

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :

CA :

- Direction générale
- Direction mobilité
- Direction des Grands travaux



Partenariats techniques :

Conseil départementale Vaucluse,
Région SUD PACA



Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

- Habitants et usagers du territoire
- Cyclistes
- Touristes

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Km de voies cyclables réalisés
- Nombre d'équipements pour vélos installés

Résultats attendus :

- Amélioration des conditions de circulation pour les cyclistes
- Sécurisation des pistes cyclables

» Miser sur la transition des mobilités : agir pour favoriser le report modal, accélérer la décarbonation et limiter les déplacements

» Agir pour favoriser le report modal

Fiche action n°8

Renforcer l'accessibilité des piétons en centre-ville

Localisation



Elu référent :

M. Comtat, Vice-Président en matière de mobilité

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Mobilité, Direction aménagement et travaux

Contexte & Objectifs :

De nombreux trottoirs ne sont pas conformes et/ou comportent des portions dégradées ou absentes. Ils ne permettent pas une circulation fluide et sécurisée en ville.

Cette action doit permettre de promouvoir la marche, lutter contre la sédentarité et améliorer la qualité de l'air.

Les objectifs sont multiples :

- créer un véritable réseau piéton
- améliorer l'accessibilité piétonne
- améliorer le confort des usagers : revêtement plat, en bon état, installation de bancs, végétalisation...
- le réseau piéton doit être pensé pour tous : parents avec poussette, enfant, personne âgées, sportif ou encore touristes.

Cette action vise notamment la mise en œuvre d'une boucle verte piétonne faisant le tour du centre-ville présentée dans le schéma directeur du centre-ville de Monteux réalisé par l'AURAV.

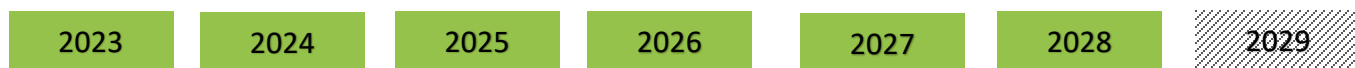
Une fois les axes prioritaires réalisés et le schéma directeur vélo établis, il pourra être proposé un « Plan marche » plus ambitieux se décrivant comme la mise en place d'un réseau piéton à haut niveau de service permettant des continuités piétonnes à l'échelle de toute l'intercommunalité.

Description de l'action :

- Traitement des trottoirs, rénovation des cheminements ;
- Mise en conformité des circulations piétonnes pour les Personnes à Mobilité Réduite ;
- Désencombrement des trottoirs : enfouissement des réseaux de télécommunication, suppression d'équipements publics type potelets ;
- Aménagement de nouveaux cheminements piéton.

Les lieux avec une concentration de personnes, entraînant une affluence à certains moments seront ciblés en priorité. Il s'agit notamment des abords des écoles, d'équipements publics et sportifs...

Calendrier :



- ▶ Requalification de l'avenue René Cassin à Monteux
- ▶ Requalification de l'avenue d'Avignon à Sorgues

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats financiers :

Etat Fond vert,
Département 84,
Région Sud PACA



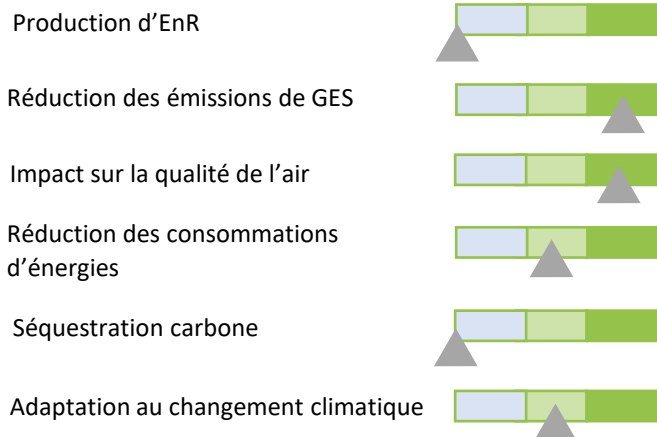
Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

- Pétons (habitants, touristes...)

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Linéaire circulation piétonne réaménagé
- Linéaire circulation piétonne réaménagé conforme aux normes PMR

Résultats attendus :

- Croissance du nombre de piéton en ville
- Baisse des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air en centre urbain
- Espaces publics sécurisés et adaptés aux mobilités douces

Axe 2 – S’engager pour atteindre « l’autonomie énergétique »

Axe n°2 : S'engager pour atteindre l'autonomie énergétique

La production d'énergie renouvelable est en constante augmentation sur le territoire et les consommations énergétiques sont relativement stables.

Par ailleurs, pour atteindre l'autonomie énergétique basée sur un mix énergétique en 2050, Les Sorgues du Comtat doivent accélérer le déploiement de plusieurs types d'énergies renouvelables. De nouveaux projets sont programmés.

L'axe stratégique n°2 se décline en 2 objectifs opérationnels et en 11 actions misant d'une part sur le déploiement des énergies renouvelables et d'autre part sur la réduction des consommations énergétiques :

- Objectif opérationnel : Déployer les énergies renouvelables
 - Action n°9 : Planifier la production d'énergies renouvelables et accompagner le déploiement sur le territoire
 - Action n°10 : Elaborer un Schéma Directeur des Énergies renouvelables
 - Action n°11 : Créer un pôle de méthanisation (biodéchets et boues)
 - Action n°12 : Créer une station à hydrogène vert et développer l'accès à l'hydrogène vert
 - Action n°13 : Lancer une réflexion sur le développement d'un réseau de chaleur
 - Action n°14 : Mobiliser les friches pour la production d'énergies renouvelables
 - Action n°15 : Réhabiliter la centrale hydroélectrique de La Grange des Roues

- Objectif opérationnel : Réduire notre empreinte énergétique
 - Action n°16 : Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public
 - Action n°17 : Massifier la rénovation énergétique des logements
 - Action n°18 : Rénover l'éclairage public et généraliser les LED grâce au Plan lumière
 - Action n°19 : Promouvoir et développer l'autoconsommation collective
 - Action n°20 : Accompagner les particuliers et petits professionnels dans la réduction de leur consommation d'électricité.

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Déployer les énergies renouvelables

Fiche action n° 9

Planifier la production d'énergie renouvelable et accompagner le déploiement sur le territoire



Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

Communes ; CA Sorgues du Comtat : Direction administration générale/Projet de territoire;

Contexte & Objectifs :

La production solaire photovoltaïque en 2021 est estimée à 25 GWh d'après la base de données Cigale. Le solaire photovoltaïque comprend le plus gros potentiel en termes de développement des énergies renouvelables sur le territoire. Il est en constante augmentation.

La stratégie du PCAET mentionne un objectif de 200 GWh de production photovoltaïque à atteindre d'ici 2030.

Conformément à l'obligation réglementaire suite à la loi d'accélération des énergies renouvelables, des zones de production d'énergie photovoltaïque ont été identifiées (cf.dossier en annexe 2 sur les zones d'accélération des énergies renouvelables).

Il a été conclu que cela permettra de couvrir 60 % des besoins en énergie. Pour ce faire, il est nécessaire d'utiliser les différents moyens à disposition en développant en priorité le photovoltaïque sur les toitures de bâtiments publics, en identifiant les grandes toitures industrielles, commerciales et logistiques et en encourageant les privés au développement de projets photovoltaïques.

De plus, suite à la loi sur l'accélération des EnR, les surfaces de stationnement de plus de 1 500 m² devront être recouvertes d'ombrières solaires.

Enfin, afin d'atteindre l'objectif à 2030, il est nécessaire de développer à minima un projet de central au sol supplémentaire.

Cette action vise à accompagner le déploiement sur le territoire via la mobilisation des friches, le suivi et l'accompagnement au déploiement d'EnR sur les zones identifiées.

Description de l'action :

- **Photovoltaïque** : 4 types d'installations sont visées :
 - Le PV au sol avec un potentiel de 55 GWh/an en développant à minima une centrale au sol
 - Le PV ou thermique sur toiture (de + 500 m²) avec un potentiel de 106 GWh/an
 - Le PV sur ombrières avec un potentiel de 37 GWh/an en couvrant tous les parkings de plus de 1500 m²
 - L'agrivoltaïsme (potentiel non calculé à ce jour)
- **Chaleur renouvelable** : lancement d'une étude de potentiel de réseaux de chaleur (sous condition de l'attribution des aides financières de l'ADEME et/ou de la Région)
- **Méthanisation** : 2 projets structurants à venir sur Monteux: 1 avec Boues de STEP et 1 biodéchets
- 1 projet de **station hydrogène vert** sur la commune de Sorgues

Calendrier :



Avancement de l'action :

□ Non Programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé



Moyens à mobiliser :

CA Sorgues du Comtat,
Communes,
Développeur projets EnR



Partenariats techniques :

- SEV 84, CAUE 84, PNR Ventoux

- Partenariats financiers :

- ADEME
- Région SUD



Coût prévisionnel :

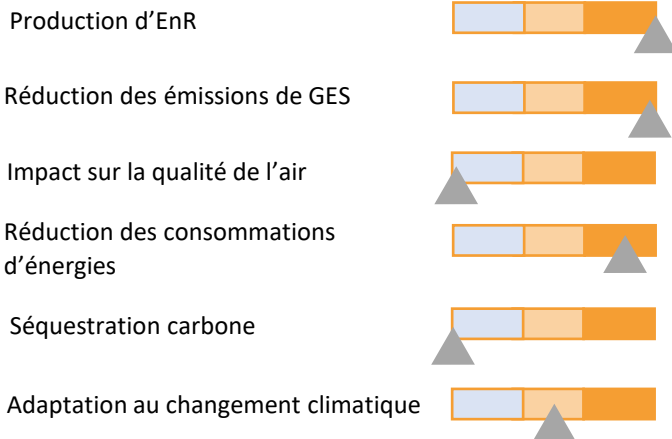
Investissement :
Fonctionnement :



Acteurs cibles :

- Communes
- Entreprises

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de m² de PV installés
- GWh/an d'énergie renouvelable produite

Résultats attendus :

- Augmentation de la production d'EnR
- Croissance du nombre de véhicules propres circulant sur le territoire
- Baisse des émissions de CO₂

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Déployer les énergies renouvelables

Fiche action n° 10

Elaborer un Schéma Directeur des Énergies renouvelables

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat

Contexte & Objectifs :

Dans la continuité de sa politique active en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de transition énergétique et suite au travail mené dans le cadre de la loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) de mars 2023, les communes, accompagnées par la communauté d'agglomération, ont défini des zones de production d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite se doter d'un outil de planification du déploiement de la stratégie de transition énergétique du territoire sur les 5 communes. Il permettra d'élaborer des scénarios puis de disposer d'une feuille de route technique, opérationnelle et financière afin de piloter l'avancement des actions menées en matière d'EnR sur le territoire.

Il guidera le territoire et les entreprises dans la réduction des consommations d'énergies et l'évolution du mix énergétique en questionnant l'organisation du système de consommation, de production et de distribution d'énergie des Sorgues du Comtat.

Le schéma directeur des énergies va permettre une vision prospective du territoire et mettre en lumière les arbitrages stratégiques à réaliser afin de nourrir un plan d'actions mobilisant l'ensemble des politiques publiques locales.

Description de l'action :

Étapes de mise en œuvre d'un SDE :

- Demande de subvention pour aider au financement du SDE
- Réalisation d'un cahier des charges et montage d'une équipe projet
- Lancement d'un appel d'offres et sélection du prestataire
- Réalisation du Diagnostic du SDE
- Elaboration d'une stratégie avec définition de scénarios
- Mise en œuvre du SDE avec les partenaires

Calendrier :



Avancement de l'action :

■ Non Programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

- SEV 84

Partenariats financiers :

- Région PACA

- ADEME



Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

- Communes,

- Entreprises,

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- GW de production d'énergie renouvelable

Résultats attendus :

- Augmenter la part de production d'énergie renouvelable sur le territoire

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Déployer les énergies renouvelables

Fiche action n°11

Créer un pôle de méthanisation (biodéchets et boues)

Localisation : en attente de validation

Elu référent :

M.Gaillard, Vice-Président en matière de politique des déchets

Pilotage de l'action :

Syndicat Rhône Ventoux, Syndicat Intercommunal Transport et Traitement Eaux Usées, CA Sorgues du Comtat, CA Ventoux Comtat Venaissin

Contexte & Objectifs :

La méthanisation – digestion biologique de la matière organique en l'absence d'oxygène - permet le traitement de déchets organiques et leur retour au sol, la production d'énergie renouvelable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La création d'une unité de méthanisation permettra de :

- produire du composte mis à disposition des services d'entretien des espaces verts ;
- produire du méthane.

Une première étude de faisabilité pour la méthanisation des boues et déchets lancée par le Syndicat Rhône Ventoux, la COVE, le SITTEU et les Sorgues du Comtat a été restituée en septembre 2022 aux collectivités.

En conclusion, les biodéchets des collectivités constituent un gisement potentiel trop faible pour envisager de réaliser pour eux seuls une unité de méthanisation.

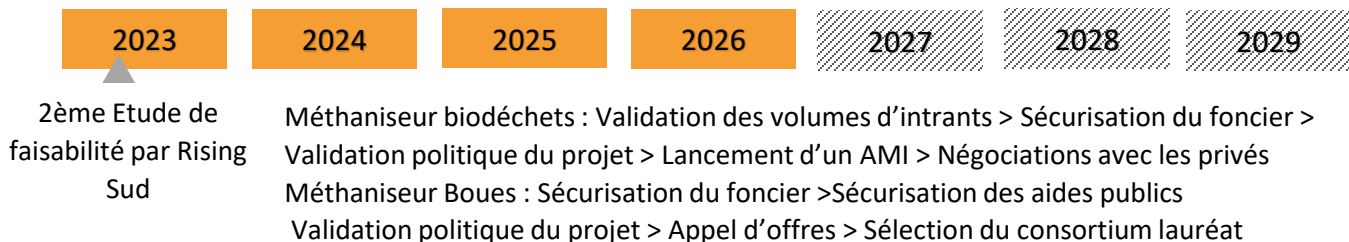
Une deuxième étude a été rendue en avril 2023. Elle prévoit 2 projets séparés. Une installation pour les biodéchets et une installation pour les boues. La proportion des intrants de biodéchets est minoritaire alors que celle des boues est majoritaire.

La prochaine étape doit permettre de valider le volume d'intrants des collectivités, de sécuriser le foncier et les aides publics pour ensuite enclencher la validation politique du projet.

Description de l'action :

- Mise à jour de l'étude de gisements et contraintes du site
- Etudes de conception et dépôt de PC
- Travaux de construction
- Mise en route de l'installation

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :

- CA, Direction générale services techniques
- Bureau d'étude



Partenariats techniques :

- Syndicat Rhône Ventoux
- SITTEU
- COVE
- Chambre d'agriculture

Partenariats financiers :

- ADEME, Région Sud PACA, AERMC, CD 84, GERES et réseau Méthasynergie



Coût prévisionnel :

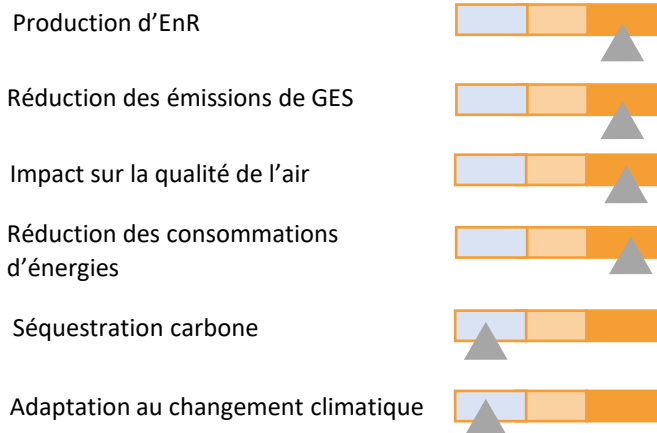
Investissement :
Fonctionnement :



Acteurs cibles :

- SIDOMRA
- Agriculteurs
- Communes
- Habitants

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- GW/an de biogaz produit
- Quantité annuelle de déchets valorisés (T/an)

Résultats attendus :

- Valorisation des déchets du territoire
- Production de biogaz

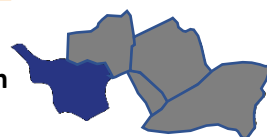
» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Déployer les énergies renouvelables

Fiche action n°12

Créer une station à hydrogène vert et développer l'accès à l'hydrogène vert

Localisation



Elu référent :

M. Lagneau, Vice président en matière de développement économique

Pilotage de l'action :

Hynoé,
CA Sorgues du Comtat : Développement économique et attractivité

Contexte & Objectifs :

Dans le cadre d'un objectif de décarbonation du département de Vaucluse à travers la mise en œuvre d'un écosystème territorial, un projet d'implantation d'une station hydrogène sur la commune de Sorgues est en cours suite à la réponse à l'appel à projet de l'ADEME Ecosystème H2.

Il contribuera au déploiement d'infrastructures de production/distribution d'hydrogène conformément au Plan National Hydrogène de 2021.

Il proposera la production d'hydrogène renouvelable et produite localement pour les transporteurs, logisticiens, opérateurs de flottes de véhicules lourds ou à usages intensifs.

L'hydrogène sera produit en partie grâce à un parc photovoltaïque au sol situé sur le territoire permettant de maîtriser le prix de revient de l'hydrogène et produit de façon décarboné.

Le projet prévoit d'alimenter 15 véhicules lourds, 20 véhicules légers et 1 site industriel. Ceci permettra l'évitement de plus de 6 000 t.eq.CO2/an.

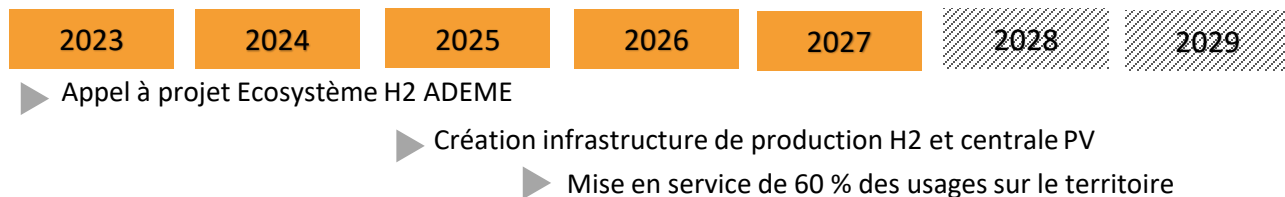
Il est envisagé une augmentation des volumes de production à horizon 2030 : 800 kg/j (2025), 1.100 kg/j (2027) puis 1.400 kg/j (2030).

Description de l'action :

Le projet prévoit la mise en service d'une infrastructure de production d'hydrogène (4 MWe) et d'un parc solaire photovoltaïque au sol (6 MWc) début 2025.

- Création d'un parc photovoltaïque au sol de 5 ha avec une production de 9 GWh / an
- Création d'un électrolyseur sur une surface de 0,6 ha permettant une production H2 de 1 600 kg/j

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

Hynoé, Distrigaz, CCI Vaucluse, Vaucluse
Provence Attractivité

Partenariats financiers :

ADEME, Région SUD



Coût prévisionnel :

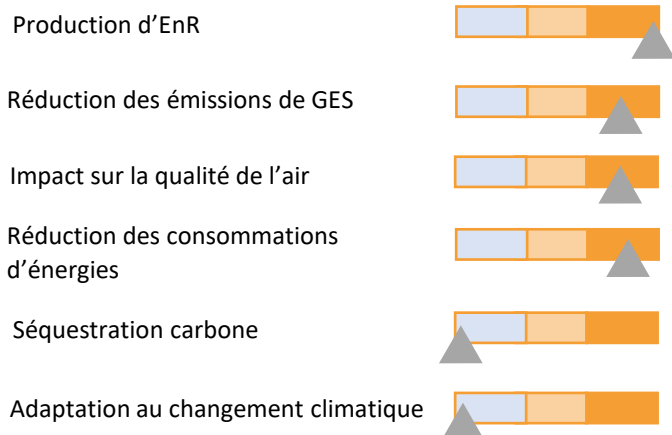
Investissement : 15,5 M€ (infrastructures),
9 à 18 M€ (véhicules)



Acteurs cibles :

- Transporteurs
- Logisticiens
- Exploitants de flottes (Collectivités...)

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Volume hydrogène distribué dans la station
- Nombre de véhicules alimentés par la station

Résultats attendus :

- Croissance du nombre de véhicules hydrogènes circulant sur le territoire
- Baisse des émissions de CO2

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »
 » Déployer les énergies renouvelables

Fiche action n° 13

Lancer une réflexion sur le développement d'un réseau chaleur

Localisation

**Elu référent :**

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat (Territoires d'industrie),
Communes

Contexte & Objectifs :

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée et desservant une pluralité d'usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur, et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

Le réseau de chaleur permet de mutualiser les besoins, il diminue les coûts de l'énergie sur le long terme.

Le potentiel est présent là où il y a des consommations de chaleur proche. Sont considérées comme présentant un fort potentiel de développement les zones qui concentrent des gros consommateurs de chaud et de froid et des gisements de chaleur fatale, soit : des équipements publics ayant des besoins de chaud et/ou de froid ; des logements collectifs ; des entreprises ayant d'importants besoins de chaud et/ou de froid ; des zones d'urbanisation future pour le développement d'équipements publics, d'activité économique ou de logement collectif ; des activités générant une quantité importante de chaleur (usines et STEP notamment) ;

Plusieurs sites industriels sur le territoire produisent de la chaleur avec un fort potentiel sur Sorgues et Monteux. De plus, dans le cadre du programme Territoires d'industrie 2023-2027 pour lequel candidate la collectivité (candidature au temps 2), une dizaine d'actions sont identifiées, dont une étude de faisabilité de réseaux de chaleur fatale mutualisés, initiées sur plusieurs secteurs de Territoires d'industrie (TI).

Description de l'action :

- Accompagner et développer les synergies et coopérations entre les EPCI, les industries à l'échelle du TI : Faisabilité de réseaux de chaleur fatale mutualisés initiés sur plusieurs secteurs du programme Territoires d'industrie auprès des principales entreprises énero-intensives (Inter-EPCI : Grand Avignon – CASC)

- Lancement d'une étude ou plusieurs études comprenant une analyse de la disponibilité des potentiels nets mobilisable afin d'identifier la ressource ; la localisation des gros consommateurs de chaleur et de froid du territoire (bâtiments publics, privés, logements, tertiaires, activités, équipements publics), une estimation de leurs besoins énergétiques (chaud et froid), de leurs sources énergétiques et si possible de l'âge de leurs équipements énergétiques.

Calendrier :



Validation pour le lancement d'une étude de réseau de chaleur dans le cadre de Territoires d'Industrie

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

- SEV 84,

Partenariats financiers :

- Contrat Fond chaleur ADEME
- Programme Heat & Cool Life Région SUD
- Programme ACTEE + de la FNCCR



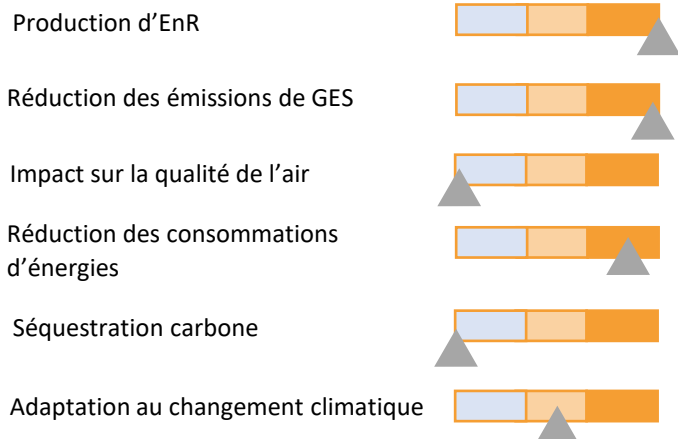
Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

- Entreprises
- Industriels
- Habitants

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE CA Sorgues du Comtat



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- GWh/an de chaleur récupérée
- Linéaire de réseau de chaleur installé

Résultats attendus :

Développement de réseaux de chaleur avec les entreprises du territoire

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »
 » Déployer les énergies renouvelables

Fiche action n°14

**Mobiliser les friches pour la
production d'EnR**

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

Communes
CA Sorgues du Comtat

Contexte & Objectifs :

Dans le cadre de l'identification des zones d'accélération, une des orientations est "Promouvoir un modèle plus efficient" comprenant un objectif de sobriété foncière.

Pour ce faire, l'action envisagée est de réinvestir les friches du territoire notamment en produisant de l'énergie renouvelable.

Des friches ont déjà été identifiées dans le cadre de l'identification des zones d'accélération. Plusieurs sont ciblées par la collectivité :

- Le site Canissimo, ancien site industriel à Bédarrides, a été identifié pour la production d'énergie photovoltaïque ;
- La friche Les Rouchetons à Monteux avec un projet de requalification du quartier comprenant du logement, un parc public, renforcer les équipements publics ;
- La friche Fontana, ancienne conserverie au centre-ville de Pernes Les Fontaines ;
- La friche industrielle de l'ancienne conserverie aux Valayans à Pernes Les Fontaines.

Description de l'action :

- Cibler les sites les plus adaptés et les plus enclins à la réalisation d'un projet,
- Identifier les propriétaires et prendre contact,
- Détermine comment réhabiliter le site et quel projet peut être accompagné,
- Identifier les besoins et les sources de financements, réaliser les demandes de financements,
- Lancer une mission d'AMO Friche afin de conduire le maître d'ouvrage à engager le projet en phase opérationnelle (programmation détaillée...) ou à abandonner le projet de reconversion.

Calendrier :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

► Identification de certaines friches dans le cadre de la définition des ZAENR

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

- SEV 84

Partenariats financiers :

- AMI Friches Région SUD PACA

- Plan Solaire Région Sud PACA

- ADEME



Coût prévisionnel :

Investissement :

Fonctionnement :



Acteurs cibles :

- Porteurs de projet

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Surface de friches identifiées pouvant accueillir des installations d'énergies renouvelables
- Nombre de dossiers de subvention déposés

Résultats attendus :

Réalisation à minima d'un projet d'EnR sur une friche industrielle

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Déployer les énergies renouvelables

Fiche action n°15

Réhabiliter la centrale hydroélectrique de la Grange des roues

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

La Grange des roues

Contexte & Objectifs :

Le moulin de la Grange des roues est un bâtiment de 1840 emblématique du patrimoine industriel Vauclusien. Il s'agit d'un tiers-lieu de production, de ressources et d'expérimentations sur les enjeux alimentaires et environnementaux.

La Grange des roues développe une filière locale dédiée au blé, à l'énergie hydraulique et contribue à drainer un tissu économique de qualité.

L'abandon du bâti a provoqué l'altération du barrage. La réhabilitation de la centrale hydroélectrique sur site a permis une production d'électricité de 175 KWh jusqu'en 1971 pour alimenter les machines et équipements utilisés notamment dans le tiers-lieu.

L'objectif aujourd'hui est de restaurer ce système de production. L'enjeu est de faire valoir le droit d'eau du bâtiment et d'avoir les autorisations administratives et réglementaires pour réaliser la restauration du seuil.

Le projet hydroélectrique peut contribuer aux objectifs de production d'EnR à hauteur d'environ 1 GWh/an en fournissant une énergie hydraulique découplée du régime d'ensoleillement, il participe de manière intéressante à la sécurisation de l'approvisionnement du territoire.

Description de l'action :

Des études naturalistes sont en cours afin d'identifier les espèces protégées sur le site, mesurer les impacts du projet sur celles-ci et les recommandations de mesures à adopter.

- Réalisation de relevés altimétriques et détermination de la chute brute actuelle.
- Consultation des profils en long de la rivière Ouvèze et détermination de la hauteur de chute.
- Calcul du débit maximum utilisable et de la puissance maximale brute :
 - Évaluation de la vitesse à l'approche de la prise d'eau, pour le débit moyen de l'Ouvéze.
 - Détermination du débit turbinable.
 - Détermination de la puissance maximale brute fondée en titre.
- Réaliser une expertise juridique ;
- Monter un dossier réglementaire et de faisabilité de la restauration du projet ;
- Se doter d'un soutien technique pour la restauration du seuil.

Calendrier :



Etudes en cours (naturaliste, relevés altimétriques, étude hydraulique...)

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Etat (Préfecture, DDT 84), ADEME

Partenariat financier : Etat, Région



Coût prévisionnel :

Prévisionnel d'exploitation :

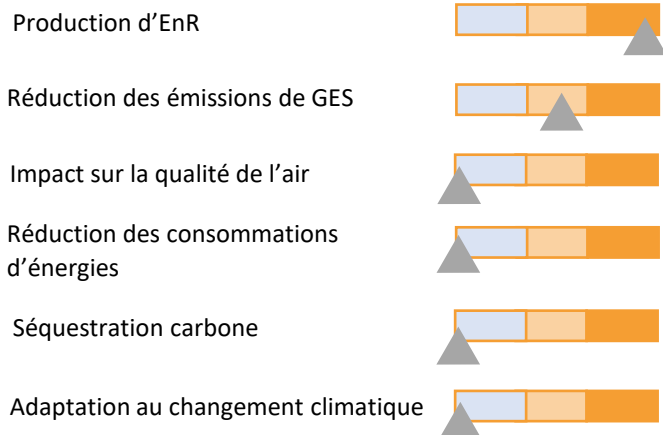
Total financement = 600 000 €



Acteurs cibles :

- La Grange des roues

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Etudes menées à termes
- Production hydroélectrique fournie par la centrale

Résultats attendus :

Production hydroélectrique sur l'Ouvèze permettant d'alimenter la Grange des roues

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Réduire notre empreinte énergétique

Fiche action n° 16

Réduire les consommations énergétiques du patrimoine public

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

Communes, CA Sorgues du Comtat : Direction générale environnement et services techniques, Direction Aménagement et travaux

Contexte & Objectifs :

Toutes les communes du territoire ont engagé des opérations de rénovation énergétique de leurs patrimoines néanmoins, il n'y a pas de vision globale territoriale.

Exemples d'opérations en cours :

- La ville de Monteux s'est dotée d'un Contrat de performance énergétique sur 5 bâtiments.
- La ville de Sorgues a réalisé une étude de potentiel visant à identifier les bâtiments de la commune les plus énergivores. Suite aux conclusions de l'étude, un diagnostic a été lancé sur certains bâtiments.
- La commune de Pernes-les-Fontaines a établi un programme sur plusieurs bâtiments, dont la modernisation du système de chauffage de la salle des Augustins, le passage en LED dans les écoles...

L'objectif est d'accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux collectivités locales, dans un but de réduction durable de leurs consommations énergétiques et de préservation du confort thermique dans un contexte de réchauffement climatique.

Afin de réduire les consommations d'énergie du patrimoine public, il existe des dispositifs permettant de faire un état des lieux du patrimoine communal et intercommunal et d'établir un programme de rénovation énergétique et de maîtrise de l'énergie.

Cette action vise également à mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie à l'échelle de la collectivité et de sensibiliser les occupants des bâtiments publics aux bonnes pratiques pour la réduction de la consommation énergétique.

Description de l'action :

- Réalisation d'audits énergétiques,
- Mutualisation de certains projets de rénovation énergétique (réseau de chaleur urbain sur plusieurs bâtiments à proximité...),
- Recherche de financements et identification des marchés de travaux adaptés au projet,
- Etat des lieux et suivi de la rénovation énergétique du parc de bâtiment public à l'échelle territoriale,
- Partages d'expériences entre les communes du territoire pour la rénovation de leurs bâtiments communaux (dimensionner le nombre de bâtiments, typologies, priorisation d'actions...),
- Adaptation des contrats d'énergies de la CA Les Sorgues du Comtat,
- Encourager des actions de sensibilisation des usagers des bâtiments publics aux économies d'énergies et à la mise en place de procédure de sobriété énergétique.

Calendrier :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

- ▶ Premières études réalisées sur certaines communes
- ▶ Identification de bâtiment pour réaliser des audits énergétiques
- ▶ Réalisation des audits énergétiques

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :

CA : Direction générale, direction générale services techniques
Communes



Partenariats techniques : SEV 84, l'Alte
Partenariats financiers : FNCCR : Programme ACTEE, Région (Nos Territoires d'Abord)



Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

- CA Sorgues du Comtat
- Communes

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE CA Sorgues du Comtat



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de bâtiments audités
- Travaux de rénovation réalisés

Résultats attendus :

- Rénovation énergétique de tous les bâtiments publics
- Baisse des consommations énergétique de tous les bâtiments
- Formation des agents à la sobriété énergétique

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Réduire notre empreinte énergétique

Fiche action n°17

Massifier la rénovation énergétique des logements

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Aménagement de l'espace et droit des sols

Contexte & Objectifs :

La rénovation énergétique des logements est un levier important pour atteindre les objectifs de sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

De plus, avec la forte augmentation du coût de l'énergie, cette action jouera un rôle majeur pour limiter la précarité énergétique des ménages et contribuera au développement des entreprises locales de rénovation de bâtiments.

Dans le cadre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE), la collectivité est en partenariat avec l'Agence Local de la Transition Energétique (La Alte). Ce programme finance la mise en œuvre d'actions d'information et d'accompagnement de premier niveau en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés, sur tout le territoire (conseils, audit énergétique...). Le programme ne sera plus financé par l'Etat fin 2024, l'objectif est donc de pérenniser cet accompagnement à la rénovation des logements auprès des particuliers.

Les objectifs sont donc de :

- poursuivre et renforcer le programme d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements via les missions d'accueil, d'information et sensibilisation et d'accompagnement.
- dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, aider aux travaux de rénovation des particuliers.
- encourager l'utilisation de matériaux biosourcés (bois, chanvre...) et du réemploi afin de poursuivre le développement de l'écoconstruction.
- inciter au remplacement des appareils de chauffage au bois non performants sur le périmètre de l'OPAH.

Description de l'action :

- Pérenniser le service d'information et d'accompagnement de premier niveau en faveur de la rénovation énergétique des logements et des petits locaux tertiaires privés,
- Enrichir la démarche en menant des réflexions sur d'autres actions à mettre en place afin d'encourager la rénovation sur le territoire ;
- Sensibiliser aux enjeux de rénovation énergétique et communiquer sur les financements mobilisables ;
- Suivre le nombre de démarches engagées et de travaux réalisés grâce à l'accompagnement;
- Étudier l'opportunité d'une prime pour le remplacement des appareils de chauffages bois non performants sur le périmètre de l'OPAH.

Calendrier

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

Partenariat avec la ALTE

▶ Lancement étude pré opérationnelle OPAH

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Programme "Mon Accompagnateur Renov" via L'ALTE, CD 84, ANAH, CCI, Région

Partenariats financiers : EPF PACA, SPL 84, ADEME, Région



Coût prévisionnel :

Budget pour L'Alte :
environ 30 000 €/an



Acteurs cibles :

Propriétaires
Bailleurs sociaux

Impacts de l'action :

Production EnR



Réduction des émissions de GES



Impact qualité de l'air



Réduction consommations



Séquestration carbone (si utilisation de matériaux bio sourcés)



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

PLH des Sorgues du Comtat



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de ménages accompagnés
- Nombre de projets de travaux énergétique/an
- GWh évités/an

Résultats attendus :

- Augmentation du nombre de ménages/Entreprises accompagnées par le dispositif SARE
- Augmentation du nombre de logements rénovés

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Réduire notre empreinte énergétique

Fiche action n° 18

Rénover l'éclairage public et généraliser les Led (Plan lumière)

Localisation



Elue référente :

Mme Ferraro, Vice-Présidente en matière de travaux de voirie et espaces verts

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction générale Environnement et services techniques

Contexte & Objectifs :

La rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public, soit plus de 8 500 points lumineux, a été retenu comme une action prioritaire et constituera le premier budget d'investissement de la collectivité pour les exercices budgétaires 2023/2024 (investissement de 7 millions d'euros). Au-delà de cette première étape, notre projet vise l'élaboration d'un véritable plan lumière afin de mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux et transversal de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Le projet vise à :

- Réduire de façon importante la consommation énergétique (réduction de la facture énergétique et de l'impact environnemental) ;
- Mettre le parc éclairage public en conformité avec la réglementation ;
- Améliorer le confort de l'utilisateur avec un éclairage plus juste, plus performant, plus uniforme et plus agréable avec une meilleure perception visuelle ;
- Réduire l'impact de la pollution lumineuse sur l'environnement (sur les écosystèmes en particulier) dans les secteurs les plus sensibles.

Conformément à l'article R229-51 du Code de l'environnement, un volet spécifique est présenté en annexe 3 de ce document.

Description de l'action :

- L'inventaire des points lumineux et des armoires a été réalisé en 2021/2022
- L'audit patrimonial et énergétique a été réalisé également en 2021/2022
- Etudes photométriques : réalisées sur un échantillon de quartiers
- L'élaboration d'un « zonage » de l'éclairage public permettant d'identifier différents secteurs en fonction des enjeux en matière de biodiversité, de sécurité, de confort des usagers et de réglementation pour chaque secteur des plages horaires d'extinction et des abaissements de la luminosité différentes sont identifiées.

Etapes en cours :

- Remplacement de l'organe de commande d'allumage et d'extinction par une horloge astronomique radio synchronisée, dans chaque armoire de commande ;
- Remplacement des luminaires lampe à décharge par des luminaires source LED sur 100% du parc intercommunal ;
- Le passage au 100% LED donne une possibilité supplémentaire d'économie, l'abaissement de puissance point par point ;

Calendrier :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

▶ Etape 1 : remplacement de l'organe de commande et des luminaires led

▶ Décembre 24 : phase 2 travaux

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :



Coût prévisionnel :

7 046 370, 00 € HT sur 2 exercices budgétaires

Phase 1 (2023) = 3 456 200,00 HT

Phase 2 (2023/2024) = 3 590 170,00 HT



Partenariats techniques :

Partenariats financiers : Banque des territoires



Acteurs cibles :

- communes de la CA Les Sorgues du Comtat

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE des Sorgues du Comtat



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Consommation d'électricité en KWh
- Nombre de points lumineux changés
- Coût économisé par an

Résultats attendus :

- Baisse consommation électrique
- Baisse facture électricité

- » S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »
- » Réduire notre empreinte énergétique

Fiche action n° 19

Promouvoir et développer l'autoconsommation notamment collective

Localisation

**Elu référent :**

M. Mossé, Vice-Président à la Transition écologique

Pilotage de l'action :

Communes,
Syndicat Rhône Ventoux,
CA Sorgues du Comtat

Contexte & Objectifs :

L'objectif de l'autoconsommation collective est de replacer la production énergétique au centre d'un système collectif local. Au même titre qu'un circuit court de la production alimentaire.

Il permet de partager l'électricité produite localement, entre producteur(s) et consommateur(s) raccordés au réseau public de distribution et relevant d'un même périmètre géographique proche.

Plusieurs sites faisant partie des zones d'accélération pour la production d'énergie solaire sont identifiés comme pouvant réaliser un projet d'autoconsommation collective notamment les sites de Beaulieu (Parc Spirou, Wave Island), zone Auchan Nord, Fornalet, Sainte Anne, la Marquette...

Description de l'action :

Cette action est à destination des équipements publics, entreprises et industriels.

L'objectif est d'installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments du territoire permettant une autoconsommation individuelle de l'électricité produite. Le surplus sera quant à lui revendu à d'autres consommateurs suivant les besoins de chacun en temps réel.

- Identifier des producteurs et consommateurs pour de l'autoconsommation collective grâce aux cartes d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- Identifier un ou des porteurs de projets, des producteurs et consommateurs,
- Mettre en contact les producteurs et consommateurs, les accompagner dans la démarche (lancer une étude de faisabilité pour étudier les faisabilités techniques et économiques, dossier de subvention...).

Calendrier :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

- Identification des bâtiments et parcelles pouvant accueillir du photovoltaïque (zones d'accélération pour les énergies renouvelables)

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

- SEV 84

Partenariats financiers :

- ADEME

- Région SUD PACA



Coût prévisionnel :

Investissement :

Fonctionnement :



Acteurs cibles :

- Communes

- Entreprises

- Habitants

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de porteurs de projet identifiés

- Nombre de projets étudiés

Résultat attendu :

Développement de l'autoconsommation collective sur le territoire

» S'engager pour atteindre « l'autonomie énergétique »

» Réduire notre empreinte énergétique

Fiche action n°20

Accompagner les particuliers et petits professionnels dans la réduction de leur consommation d'électricité

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

Entreprises privées d'économies d'énergie (à définir)

Contexte & Objectifs :

Récemment, plusieurs sociétés en France déploient des systèmes de pilotage intelligent de la consommation électrique. Il s'agit d'équiper gratuitement les particuliers d'un dispositif connecté pour générer des économies d'énergie qui rendent service au système électrique et accélèrent la transition écologique.

Les objectifs sont les suivants :

- Agir pour la sobriété énergétique en aidant les consommateurs à diminuer leurs dépenses en réduisant la consommation électrique en temps réel tout en sécurisant le réseau
- Limiter les émissions de CO2 en limitant le recours aux centrales thermiques
- Favoriser l'intégration des énergies renouvelables.

Les radiateurs électriques sont équipés d'un petit boîtier connecté qui les rend intelligents et programmables, pour une régulation plus efficace de votre chauffage et des économies à la clé.

Par ailleurs, ce dispositif contribue à la sécurité de l'alimentation électrique de tous les Français et à la réduction des émissions de CO2. En effet, lorsque le système électrique en a besoin, notamment lors des pics de consommation hivernaux, le dispositif permet de moduler la consommation des appareils de chauffage équipés, tout en préservant le confort des occupants. Cette action stabilise le réseau électrique au bon moment, ce qui réduit le risque de « black-out » ou le recours aux centrales thermiques émettrices de gaz à effet de serre.

Description de l'action :

- Promouvoir les dispositifs d'économie d'énergie pour les ménages et entreprises du territoire ;
- Lancer une campagne de communication sur le territoire :
 - réunion d'information,
 - courrier d'information,
 - parutions presse,
 - site web, newsletter, réseaux sociaux...
- Equiper sur un premier déploiement 1000 foyers.

Calendrier :



► Présentation d'un dispositif aux élus

Avancement de l'action :

■ Non Programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé



Moyens à mobiliser :
CA Direction générale



Partenariats :
- Communes des Sorgues du Comtat

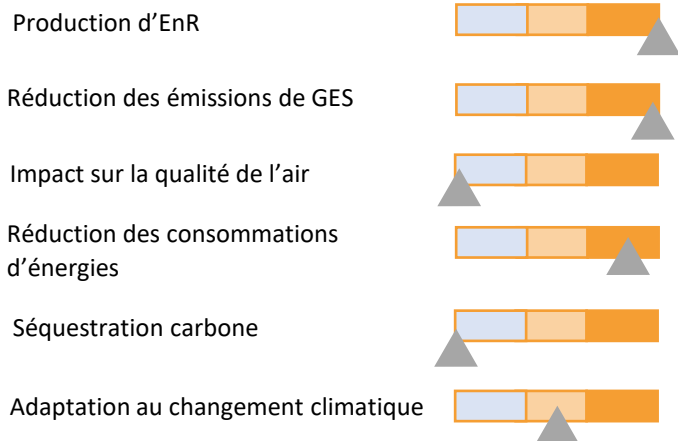


Coût prévisionnel :
Investissement : 0 €



Acteurs cibles :
- Habitants
- PME

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de foyers équipés
- Nombre de petits professionnels équipés

Résultats attendus :

Permettre aux habitants des Sorgues du Comtat de réduire leur facture énergétique.

Axe 3 - Adapter nos villes et nos villages au réchauffement climatique

Axe n°3 : Adapter nos villes et nos villages au réchauffement climatique

Le diagnostic du PCAET présente une étude de la vulnérabilité du territoire au changement climatique. Celle-ci a mis en évidence les aléas climatiques futurs auxquels le territoire est soumis, les effets du changement climatique à venir et les solutions envisageables pour limiter l'impact de ce changement. Des préconisations ont été indiquées pour répondre à nos objectifs de baisse des émissions de GES.

L'axe 3 regroupe 3 objectifs opérationnels et 11 actions permettant de répondre à différents domaines devant être traités dans le PCAET, afin de réduire l'exposition du territoire aux variations climatiques significatives :

- réduction des émissions de gaz à effet de serre
- adaptation au changement climatique,
- renforcement du stockage carbone sur le territoire.

Les principaux aléas climatiques retenus pour le territoire sont l'augmentation des températures et des sécheresses, une plus forte exposition aux feux et aux inondations. Les actions développées dans cet axe permettent de répondre en partie à ces enjeux pour les années à venir :

- Objectif opérationnel : Améliorer le cadre de vie et préserver les ressources
 - Action n° 21 : Renaturer nos villes et nos villages
 - Action n° 22 : Préserver la biodiversité locale
 - Action n° 23 : S'engager dans un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)
 - Action n°24 : Préserver la ressource en eau des Sorgues du Comtat
 - Action n°25 : Planter une forêt à Sorgues : le projet « Sorgo Fourrest »
- Objectif opérationnel : Se préparer aux risques naturels
 - Action n°26 : Réaliser un schéma directeur d'assainissement pluvial
 - Action n°27 : Poursuite de la construction des ouvrages de protection d'inondation
 - Action n°28 : Elaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PiCS)
 - Action n°29 : Mise en œuvre du schéma DECI
 - Action n°30 : Créer un réseau de partenaires et citoyens de lutte contre les espèces invasives terrestres et aquatiques
- Objectif opérationnel : Agir pour améliorer la qualité de l'air
 - Action n° 31 : Lancer une campagne de mesure de la qualité de l'air
 - Action n° 32 : Sensibiliser à l'impact du brûlage des déchets verts

Fiche action n°21

Renaturer nos villes et nos villages



Localisation

Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Administration générale/Projet de territoire; Direction services techniques et environnement

Contexte & Objectifs :

Dans un contexte de réchauffement climatique, de raréfaction de la ressource en eau, d'augmentation en fréquence et en intensité des aléas climatique, la renaturation est une action d'adaptation à ces nouveaux enjeux. Il est aujourd'hui primordial de repenser notre manière de végétaliser les espaces urbains en agissant plus globalement sur la désimperméabilisation des sols, la végétalisation et le renforcement de la biodiversité.

À l'échelle de la collectivité, le plan de renaturation a pour objectif de réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain, de surchauffe urbaine estivale et d'artificialisation des sols. Il va permettre de créer des espaces fortement végétalisés et spécialement aménagés pour offrir un lieu de fraîcheur aux habitants.

Les objectifs sont les suivants :

- Lutter contre les îlots de chaleur : végétaliser les zones identifiées comme zone de surchauffe urbaine, conserver les arbres remarquables ;
- Désimperméabiliser les espaces publics ;
- Gérer l'eau pluviale : favoriser l'infiltration à la parcelle et la récupération des eaux de pluie.

Description de l'action :

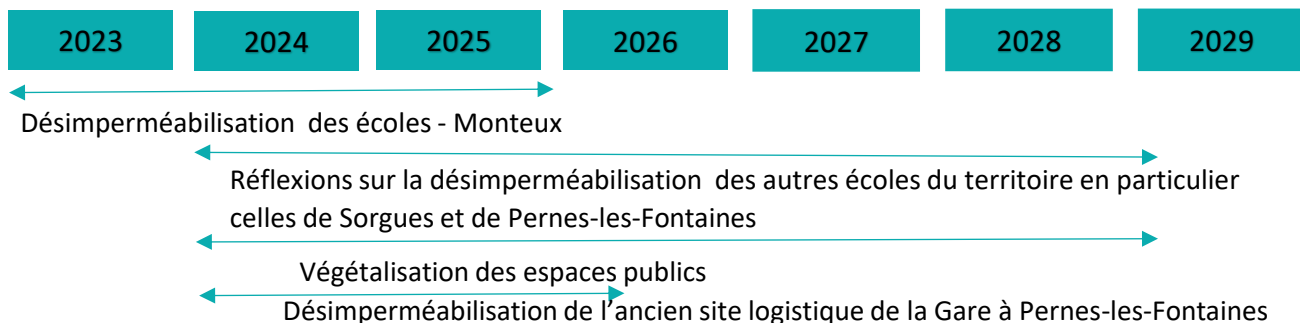
→ Constituer un **réseau de poumons vert** sur les communes de la collectivité les plus urbanisées

- Cibler les quartiers les plus sensibles aux enjeux de surchauffe urbaine en relevant les températures de surface, le type d'occupation du sol, les m² de surface urbaine couverte par la présence d'un IFU accessible à moins de 5 min à pied ;
- Réaliser un état des lieux et un suivi des parcelles désimperméabilisées ; localiser les actions ; prioritaires avec l'outil cartographique ;
- Planifier les actions d'intervention dans le temps ; rechercher des financements ;
- Adoption d'une « **Charte de l'arbre et des haies agricoles** » ;
- Participer à la démarche de labélisation « Territoire engagé pour la nature ».

→ Plusieurs projets sont prévus via le programme "Petites Villes de Demain" notamment :

- Désimperméabilisation des cours d'écoles des communes et poursuite de la végétalisation des établissements scolaires type collèges et petite enfance
- Végétalisation de la place du marché à Monteux
- Plantation d'arbres aux abords des équipements publics
- Valorisation des berges de la Nesque
- Végétalisation participative des centres-villes des 3 communes PVD : Monteux, Pernes Les Fontaines et Sorgues (permis de végétaliser à l'étude).

Calendrier :



Avancement de l'action :

- Non Programmé
- Programmé
- En cours
- Terminé



Moyens à mobiliser :

CA : pôle Projet de territoire
Direction générale Services techniques



Coût prévisionnel :

Investissement : cours d'écoles 110 à 115 €/m² HT
Pernes Les Fontaines : 650 000 €
Plantation arbres : 25 000 €
Désimperméabilisation zones de stationnement : 70 € / m²



Partenariats techniques :

- Services techniques des communes

Partenariats financiers :

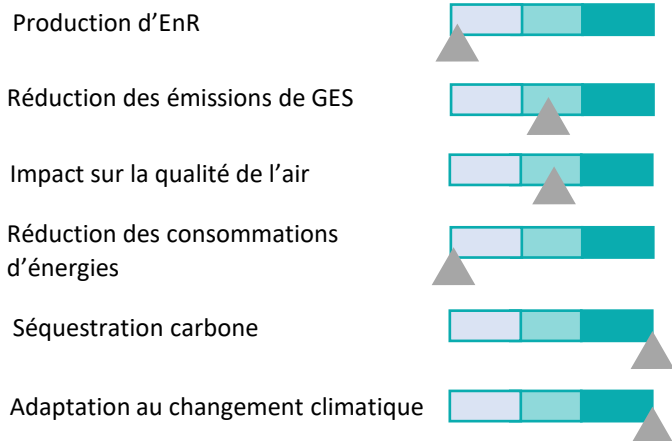
- Agence de l'eau AERMC 50 à 70 %



Acteurs cibles :

- Usagers de l'espace public,
- Habitants,
- Promoteurs, bailleurs sociaux...
- Communes

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE CA Les Sorgues du Comtat



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de projets de végétalisations menés
- Nombre d'arbres plantés
- m² de surfaces désimperméabilisées

Résultats attendus :

- L'ensemble des cours d'écoles désimperméabilisées,
- Désimperméabilisation et végétalisation à minima de 16 500 m² (écoles + place du marché)

Fiche action n°22

Préserver la biodiversité locale

Localisation



Elue référente :

Mme Vernhes, Vice-Présidente en matière de cadre de vie et des espaces naturels

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Administration générale/Projet de territoire; Direction générale des services techniques et environnement

Contexte & Objectifs :

La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) a été lancée à l'automne 2023. Elle traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique afin d'inverser la trajectoire de déclin de la biodiversité.

Elle vise notamment à :

- Protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, déployer des aires protégées ;
- Utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques en accompagnant la transition écologique des activités humaines pour réduire les pollutions et l'artificialisation des sols, développer les solutions fondées sur la nature ;
- Sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble.

Le territoire des Sorgues du Comtat possède des espaces protégés au titre des ZNIEFF de type 1 et 2 et des zones Natura 2000 attestant d'une richesse de la biodiversité locale. Des réservoirs de biodiversité sont à préserver notamment par la restauration des continuités écologiques.

La collectivité souhaite s'engager dans la préservation de la biodiversité avec plusieurs objectifs :

- Réaliser des inventaires sur les espèces présentes sur le territoire,
- Mobiliser les acteurs locaux et sensibiliser la population,
- Favoriser la biodiversité locale : en créant des lieux d'accueil pour la biodiversité en ville, et en facilitant le déplacement des espèces via le renforcement de la trame verte et bleu, en préservant et en favorisant les essences locales.

Description de l'action :

Réalisation d'un Atlas de la biodiversité intercommunale visant à concevoir un programme comprenant des actions de connaissance, de protection et de valorisation de la biodiversité :

Action 1 : Améliorer les connaissances et évaluer les enjeux : suivis naturalistes sur les sites à enjeux forts (ZPS, suivis post-incendie, bords de l'Arc, zones humides, etc.).

Action 2 : Informer et sensibiliser les citoyens (conférences, animations, sorties...);

Action 3 : Eduquer les jeunes ;

Action 4 : Développer un réseau d'espaces de nature labellisés Refuges LPO ;

Action 5 : Animer et relayer les enquêtes participatives.

Calendrier :



► Candidature à l'Atlas pour la biodiversité communale

► Lauréat de l'Atlas pour la biodiversité communale



Mise en œuvre de l'Atlas (inventaires, actions de sensibilisation, plan d'actions...)

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :

0,25 à 0,5 ETP



Partenariats techniques :

- PNR du Ventoux
- LPO
- CEN PACA
- Université d'Avignon

Partenariats financiers :

- Etat Fond vert (80 %)



Coût prévisionnel :

Investissement :

230 000 € HT



Acteurs cibles :

- Usagers de l'espace public
- Habitants
- Promoteurs, bailleurs sociaux...
- Communes

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'observations réalisées dans le cadre de l'ABC
- Nombre connu de données (mammifères, amphibiens, odonates, oiseaux, reptiles, rhopalocères)
- Nombre connus d'espèces (mammifères, amphibiens, odonates, oiseaux, reptiles, rhopalocères)

Résultats attendus :

- Partager et valoriser les productions de l'ABC
- Améliorer les connaissances naturalistes sur le territoire (mener des inventaires)
- Préserver la biodiversité (réaliser des actions de préservation sur le terrain)

Fiche action n°23

**S'engager dans un projet de territoire
pour la gestion de l'eau (PTGE)**

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat, syndicats de rivières, communes, Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon

Contexte & Objectifs :

Dans une période de raréfaction de la ressource en eau et de dégradation de la qualité de l'eau, la collectivité souhaite une approche globale de la ressource en eau permettant d'atteindre un équilibre dans la gestion de la ressource en eau.

L'objectif est d'arriver à un équilibre entre besoins et ressources en eau, à une certaine sobriété dans les usages de l'eau, à préserver la qualité des eaux et la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, à anticiper et à s'adapter au changement climatique et à ses conséquences sur la ressource en eau.

La collectivité souhaite aller vers un projet de territoire pour la gestion de l'eau. Une étude est en cours concernant la ressource stratégique (ERS) de l'aquifère miocène du comtat mené par le Syndicat mixte des eaux de la région Rhône Ventoux dont fait partie le territoire, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région Rhône-Aygues Ouvèze (RAO), Le Syndicat Intercommunal Eaux et Assainissement de Richerenches – Valréas – Visan (RIVAVI) et plusieurs autres communes. Les résultats de cette étude permettront de préciser cette action et notamment le périmètre d'intervention.

Cette fiche action sera menée en coordination avec les différents acteurs du territoire ayant un lien ou un impact/une pression sur la ressource en eau.

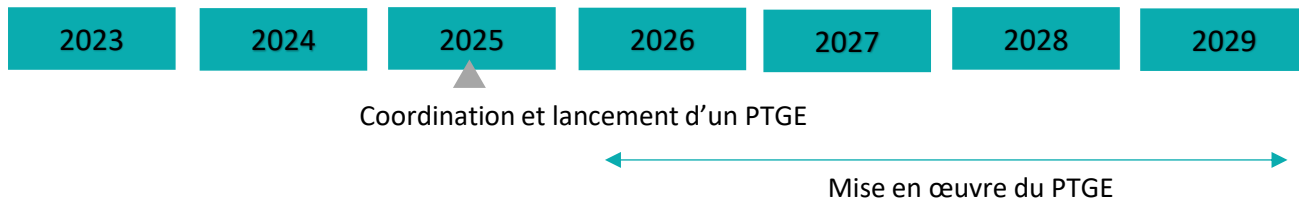
Description de l'action :

Suite aux résultats de l'étude concernant la ressource stratégique de l'aquifère miocène du comtat, la collectivité définira l'opportunité de porter un PTGE à l'échelle de l'intercommunalité ou à l'échelle de plusieurs EPCI et le périmètre de l'étude.

Quatre grandes étapes structurent un PTGE :

- Émergence et engagement de la démarche : définition du périmètre, mise en place des instances de gouvernance, calendrier...
- État des lieux, diagnostic et enjeux de la ressource en eau
- Élaboration et co-construction des scénarios et programme d'actions
- Mise en œuvre du programme d'actions, suivi et évaluation.

Calendrier



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Etat, Région, Syndicat mixte du SCoT, communes, Syndicats de rivière, agriculteurs, canal de Carpentras...

Partenariats financiers :



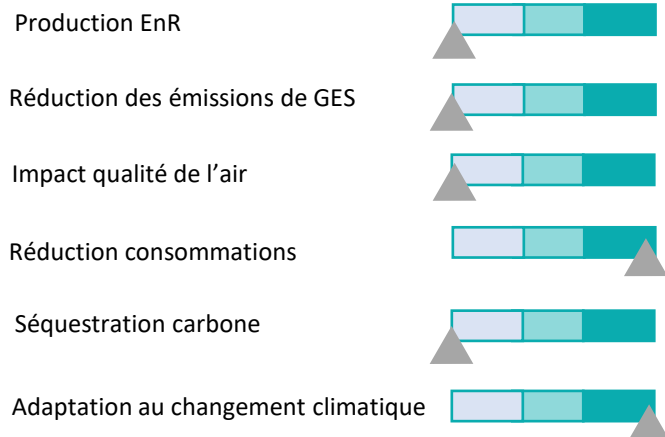
Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

- Agriculteurs
- Communes,
- Industriels, entreprises
- Gestionnaire espace aquatique...

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE CA des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Evolution des débits des cours d'eau
- Economies d'eau réalisées

Résultat attendu :

Diminution de la pression sur la ressource en eau,
Amélioration de la qualité de l'eau, préservation de la nappe
Réduction des consommations d'eau.

Fiche action n°24

Préserver la ressource en eau des Sorgues du Comtat

Localisation



Elu référent :

M. Bérard, Vice-Président en matière de GEMAPI et Gestion de l'eau

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction générale des services techniques et environnement; Commune de Pernes Les Fontaines

Contexte & Objectifs :

Le changement climatique conduit à une pression sur la ressource en eau de plus en plus forte. Des actions sont déjà entreprises par la CA Les Sorgues du Comtat et les communes, d'autres sont à venir. Suite à l'arrêté préfectoral de juillet 2022 portant sur les restrictions provisoires de certains usages de l'eau, interdisant d'arroser les espaces verts, ronds-points et massifs fleuris, l'EPCI a vu dépérir la majorité de ses massifs en fleurs et a subi une perte financière d'environ 71 % du budget total engagé. De ce fait, des actions sont envisagées afin d'économiser la ressource en eau et de poursuivre la végétalisation des centres-villes :

- Repenser les espaces verts : Implantation de nouvelles essences plus résistantes, locales et moins gourmandes en eau ;
- Repenser l'utilisation de l'eau, l'arrosage et nos usages : récupération d'eau de pluie, goutte à goutte, basculer ses fontaines d'ornement de circuit ouvert à circuit fermé pour une partie d'entre elles et pour l'autre partie de les équiper de boutons poussoirs...
- Pratiquer la gestion différenciée : une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain consistant à appliquer à « chaque élément du patrimoine » un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables selon la catégorie dont il relève (parc ou jardin).

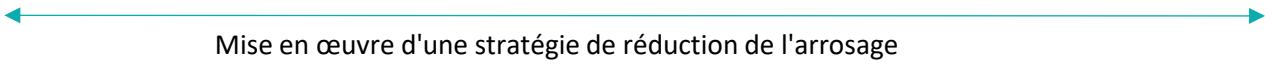
Description de l'action :

- Renforcer le paillage et installer des rétenteurs d'eau dans les jardinières ;
- Augmenter significativement le nombre de plantes vivaces dans les massifs floraux, tendre vers la suppression des suspensions fleuries des candélabres ;
- Repenser l'utilisation de l'eau pour l'arrosage : privilégier l'arrosage automatique nocturne avec le système de goutte-à-goutte ou l'arrosage au pied des plantes qui permettent de cibler l'apport en eau et d'éviter le gaspillage, jardinière autonome en eau ;
- Récupérer les eaux de pluie des toitures des services techniques avec la mise en place de cuves enterrées ;
- Mettre en circuit fermé les fontaines de Pernes Les Fontaines : 15 fontaines sont à équiper d'un système à bouton-poussoir temporisateur, contrôle du débit d'eau, mais aussi ajuster le temps d'écoulement de l'eau. 5 fontaines sont à équiper d'un système en circuit fermé : la consommation en eau est ainsi « remplacée » par une consommation « maîtrisée » en électricité.

Calendrier



Mise en circuit fermé des fontaines



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :
CA Direction générale services techniques



Partenariats financiers : Agence de l'eau AERMC, Région Sud PACA

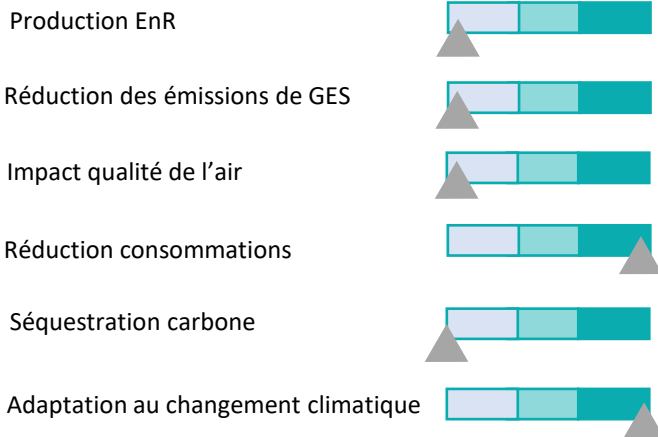


Coût prévisionnel :
Mise en circuit fermé des fontaines = 200 000 € HT



Acteurs cibles :
- Communes des Sorgues du Comtat

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE CA des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Pourcentage de végétaux morts
- Nombre d'équipements de récupération des eaux pluviales installés
- Economie d'eau en m³

Résultat attendu :

Réduction des consommations d'eau

Fiche action n°25

Planter une forêt à Sorgues : le projet « Sorgo Fourest »

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

Association Sorgo Fourest

Contexte & Objectifs :

Le projet « Sorgo Fourest » se situe sur la commune de Sorgues dans la zone d'activité du Fournalet IV à proximité du centre-ville et avec un accès depuis ce dernier. Il s'agit d'un projet de boisement sur plusieurs hectares de bois et de zones naturelles, agricoles.

L'objectif est de valoriser 6,9 ha de terre agricole en bois et zone d'agrément (pas d'ouverture au public dans un premier temps). Il est prévu la plantation de 15 000 à 20 000 arbres correspondant à 11 T de carbone séquestré sur la zone par le projet par an. Les végétaux plantés seront d'origine locale et sauvage. Ce puits de carbone permettra le stockage du CO₂, il servira donc en partie de compensation de l'impact carbone de la zone d'activité du Fournalet et de lutte contre les îlots de chaleur urbain.

Le projet « Sorgo Fourest » est soutenu par la commune de Sorgues en coopération avec différents acteurs, dont l'ASSER (association sportive à Sorgues). À terme, ce site pourra être ouvert au public avec un espace d'accueil « sport & nature », de pédagogie et animation et de bien-être à la population.

Description de l'action :

Soutien de la commune pour la réalisation du projet qui vise :

- Le montage administratif du projet : création de l'association « Sorgo Fourest »,
- La recherche de financement
- La préparation du site,
- La plantation des arbres,
- L'ouverture potentielle du site au public (à confirmer par la suite).

Calendrier



► Création de l'association

► Recherche de financements

← Mise en œuvre du projet →

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :

Financements privés et subventions publiques



Partenariats techniques : commune de Sorgues, Ecosud, Cérés

Partenariats financier : Subventions envisagées : Etat (fond vert), département...



Coût prévisionnel :

Environ 150 000 €



Acteurs cibles :

- Habitants

Impacts de l'action :

Production EnR



Réduction des émissions de GES



Impact qualité de l'air



Réduction consommations



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE CA des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'arbres plantés
- Taux de mortalité des essences plantées

Résultats attendus :

Amélioration de la qualité de l'air
Amélioration du cadre de vie
Renforcement de la biodiversité

Fiche action n°26

Réaliser un schéma directeur d'assainissement pluvial

Localisation



Elu référent :

M. Bérard, Vice-Président en matière de GEMAPI et Gestion de l'eau

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction aménagement et travaux

Contexte & Objectifs :

La GEMAPI est une compétence confiée aux EPCI depuis le 1er janvier 2018. Les actions à mener relèvent de l'aménagement des bassins-versants, l'entretien des cours d'eau, la protection et la restauration des zones humides et enfin la défense contre les inondations. Concernant le risque « Inondation », la gestion des eaux pluviales et la maîtrise des ruissellements/débordements est un enjeu majeur qui impacte également la préservation de la biodiversité et des milieux humides ou encore la qualité de la ressource en eau.

Le schéma directeur d'assainissement pluvial permettra :

- d'articuler autour d'une gestion transversale et intégrée la compétence GEMAPI et les multiples compétences « eaux pluviales » (*milieu urbain, voirie...*);
- connaître le fonctionnement hydraulique du territoire ;
- identifier les enjeux associés en matière d'eau pluviale.

Il a pour objectif de :

- dresser un état des lieux des réseaux et élaborer et un zonage d'assainissement des eaux pluviales ;
- développer une urbanisation en cohérence avec l'assainissement pluvial ;
- préserver le patrimoine hydraulique ;
- protéger le milieu récepteur, les biens et les personnes ;
- privilégier l'utilisation préférentielle de solutions fondées sur la nature ;
- établir un programme pluriannuel de travaux et d'investissements ;
- mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et programmer les travaux associés.

Les communes de Sorgues et d'Althen des Paluds ont déjà un SDAP. Il s'agira donc d'élaborer un SDAP sur les communes de Monteux, Pernes-les-Fontaines et Bédarrides et de mettre en cohérence le SDAP sur les communes de Sorgues et d'Althen des Paluds.

Description de l'action :

Lancer une consultation pour réaliser le schéma directeur permettant :

- une étude préalable de cadrage ;
- un diagnostic du fonctionnement actuel des réseaux d'eaux pluviales et unitaires ;
- une identification des pressions à venir ;
- un programme d'actions préventif et/ou curatif.
- un Marché de travaux.

Calendrier



Lancement du schéma directeur pluvial (à définir)

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : SMBS (Sorgues), SMOP (Ouvèze), canal de Vaucluse, EPAGE SOMV (Auzon), SIAN (Nesque), AERMC DDT Vaucluse



Coût prévisionnel :

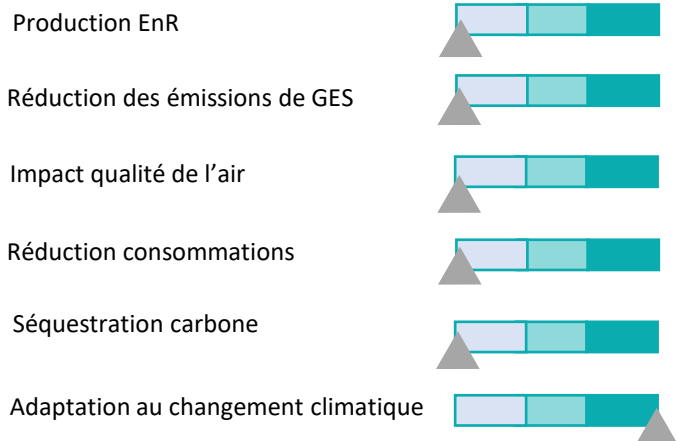
À chiffrer (estimé entre 100 000 / 150 000 €)



Acteurs cibles :

Communes,
Habitants

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE des Sorgues du Comtat
PLU
SDAGE

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'ouvrages de gestion des EP créés

Résultats attendus :

- Réduire le risque inondation
- Limiter les débordements
- Améliorer la qualité de la ressource en eau

Fiche action n°27

Poursuivre la construction des ouvrages de protection d'inondation



Localisation



Elue référente :

Mme Ferraro, Vice-Présidente en matière de travaux de voirie et espaces verts

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction aménagement et travaux

Contexte & objectifs :

Des inondations importantes ont eu lieu sur le bassin-versant de la commune de Sorgues. Suite à cela, la collectivité a lancé la réalisation d'un programme général d'aménagements hydrauliques afin de sécuriser un bassin-versant de 127 ha contre les pluies importantes d'occurrence centennale. La pluie correspondant à cet événement pluvieux est la pluie Météo France d'occurrence 100 ans, d'une durée de 6h de la station météorologique d'Avignon. Cette pluie a une hauteur de 131 mm.

Objectif des ouvrages :

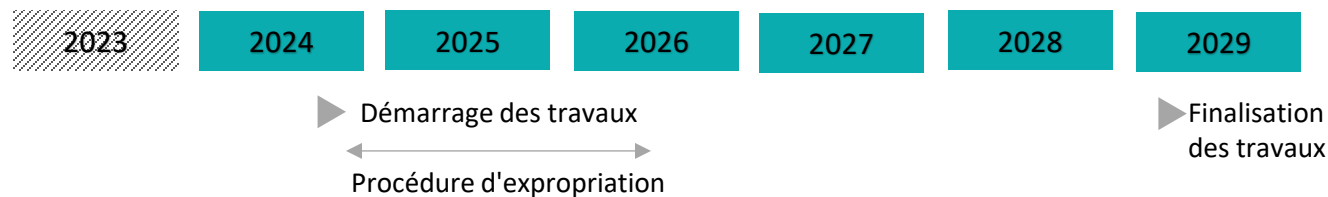
- Remédier aux débordements et aux stagnations d'eau sur le secteur Daulands et Poinard à Sorgues;
- Protéger le secteur pour la pluie centennale et compenser l'impact de ces pluies provenant des zones situées en amont de la zone d'habitation existante en créant des rétentions d'eau ;
- Rénover et créer le réseau de collecte des eaux pluviales : fossés et collecteurs ; favoriser les solutions fondées sur la nature ;
- Créer un réseau de collecte des eaux pluviales gravitaire dans la zone d'habitations ; transférer les ruissellements vers la zone aval ;
- Compenser l'impact de la pluie centennale provenant de la zone d'habitations en créant un plan d'eau en aval et stocker les ruissellements en adéquation avec les attentes fixées par la Mission Inter Service de l'Eau (stockage décennal) ;
- Réduire le débit vers l'exutoire existant (fossé se dirigeant vers le Pontet puis au Rhône) à la capacité de la canalisation existante : 133l/s, soit 1 l/s/ha (débit de fuite de 13 l/s/ha).

Description de l'action :

En décembre 2021, l'Arrêté de DUP a été prononcé.

- Procédure d'expropriation pour l'acquisition des parcelles restantes ;
- Réalisation des aménagements hydrauliques proposés :
 - des noues paysagères assurant la rétention et l'infiltration des eaux,
 - un réseau de fossés à ciel ouvert et un réseau enterré dévoués à la collecte et au transfert des eaux de ruissellement vers une zone de stockage, hors zones urbanisées.
 - un bassin de rétention aménagé en « espace public », comprenant un plan d'eau d'agrément et divers équipements.

Calendrier



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : DDT Vaucluse

Partenariats financiers : Etat (Fonds vert/DETR/DSIL),



Coût prévisionnel :

Acquisition terrain = 615 000 euros

Estimation travaux : 2 630 250 €

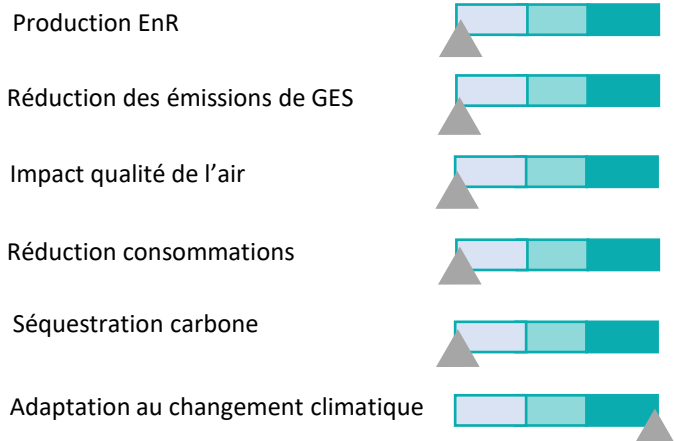
Total : 3.3 millions d'euros



Acteurs cibles :

- Habitants

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'ouvrages réalisés

Résultats attendus :

Réalisation de l'intégralité des travaux avant le 4/12/2029 (suivant obligation réglementaire de l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau).

Fiche action n° 28

Elaborer le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PiCS)



Localisation



Elu(s) référent(s) :

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction aménagement et travaux

Contexte & Objectifs :

Le PiCS est un document faisant office de relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Suite au décret paru en 2022 qui a pour objectif de définir les modalités prévues aux nouveaux articles L. 731-3 et L. 731-4 du code de la sécurité intérieure, le PiCS est une obligation réglementaire et doit être mis en œuvre au plus tard en 2026 par l'intercommunalité.

Les objectifs sont les suivants :

- Solidarité entre les communes membres face aux risques via notamment la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- Planifier la gestion du risque,
- Favoriser l'expertise, l'appui, l'accompagnement et coordination pour la gestion de crises au profit des communes ;
- Mutualiser les capacités et les moyens.

Description de l'action :

Un plan intercommunal de sauvegarde nécessite de réaliser :

- la mise à disposition des moyens intercommunaux
- la mutualisation des moyens communaux
- la continuité et le rétablissement des compétences intercommunales en situation de crise

Pour cela, il faut désigner une équipe projet avec des représentants communaux et communautaires pour réaliser :

- un diagnostic initial comprenant un diagnostic territorial et un diagnostic opérationnel, la mutualisation des capacités communales.
- prévoir la continuité d'activité avec l'identification des fonctions indispensables et le maintien des compétences communautaires.

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

SDIS, Forces de l'ordre, DDT, Préfecture, CD 84, associations de sécurité civile



Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

Population

Impacts de l'action :

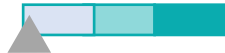
Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'animations avec les partenaires

Résultats attendus :

Mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires en cas de crise

Fiche action n°29

Mettre en œuvre le Schéma DECI



Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique et DECI

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Aménagement et travaux

Contexte & Objectifs :

Le schéma de Défense Extérieur Contre l'Incendie (DECI) a été réalisé en 2023 par Les Sorgues du Comtat. Le programme d'action vise à mettre en cohérence la DECI avec l'urbanisation actuelle et à venir. Sur la base de la couverture des points d'eau existants ainsi que des dysfonctionnements constatés, il a été question de travailler sur la définition de sites optimisés pour l'implantation de points d'eau. Les contraintes d'effets de site, d'accessibilités et de proximité aux infrastructures ont été intégrées. Plusieurs solutions ont été étudiées pour aiguiller le gestionnaire. Des échanges avec les partenaires ont permis de définir des priorités d'action ainsi que des orientations. Trois niveaux de priorités ont été définis.

Description de l'action :

Priorité 1 : 2023- 2024 réparer le Point Eau Incendie hors service, changer certains statuts, implanter les points d'eau à court terme remplacer certains points d'eau.

Priorité 2 : 2025 - 2028

couvrir les bâtiments grâce à une solution DECI sur les réseaux. Inciter l'action dans des zones à fort enjeu et saisir les opportunités à moyen terme.

Priorité 3 : 2029 - 2033

couvrir les enjeux, extension du parc à des solutions alternatives. Se pencher sur les cas en périphérie, travailler la solution alternative.

Althen des Paluds : 7 points d'eau à rajouter, 0 en priorité 1

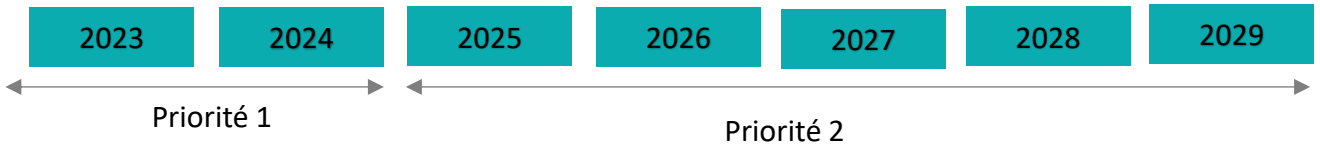
Bédarrides : 37 points d'eau priorisés, dont 2 en priorité 1

Monteux : 52 points d'eau priorisés, 4 en priorité 1

Pernes Les Fontaines : 47 points d'eau, dont 7 en priorité 1

Sorgues : 14 points d'eau, dont 4 en priorité 1

Calendrier



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : SDIS



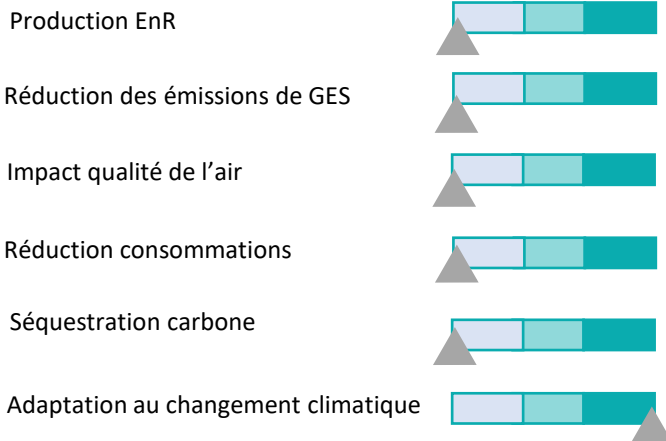
Coût prévisionnel :

Priorité 1 : 76 500 € HT à 110 500 € HT



Acteurs cibles :
Population

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de poteaux incendie remplacés
- Nombre d'équipements incendie ajoutés

Résultats attendus :

Meilleure maîtrise du risque incendie

Fiche action n°30

Créer un réseau de partenaires et citoyens de lutte contre les espèces invasives terrestres et aquatiques

Localisation



Elue référente :

Mme Vernhes, Vice-Présidente en matière de cadre de vie et des espaces naturels

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction générale des Services techniques et environnement; Syndicats de rivières SMBS

Contexte & Objectifs :

Les plantes invasives sont des espèces exotiques (venant d'ailleurs et introduites par l'Homme) qui ont un développement important dans leur nouvelle aire de répartition au point de prendre la place de la biodiversité locale dont elles sont considérées comme la deuxième cause d'érosion.

Leur croissance incontrôlée s'explique en partie par le réchauffement climatique et par le manque de résistance des habitats naturels locaux déjà fortement impactés par les activités humaines.

Depuis de nombreuses années, différentes plantes envahissantes sont présentes sur le territoire :

- L'ambroisie (fortement allergène)
- La Jussie (croissance à fleur d'eau empêchant la lumière d'atteindre les autres plantes)
- Le raisin d'Amérique sur le SMBS
- Bourreau des arbres sur le SMBS
- Herbe à Alligator sur l'Ouvèze

Plusieurs zones touchées ont été identifiées sur le territoire des Sorgues du Comtat et sont régulièrement nettoyées.

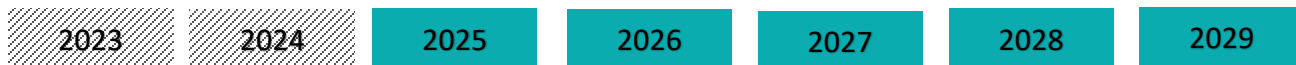
Les objectifs sont les suivants :

- Obtenir une meilleure connaissance des zones d'implantation afin de les traiter ;
- Développer un réseau citoyen d'acteurs et les former ;
- Coordonner les actions de ce réseau.

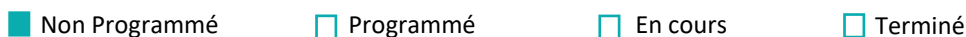
Description de l'action :

- Identifier les agents territoriaux, gestionnaires de cours d'eau et particuliers concernés par la problématique ;
- Travailler en lien avec les Syndicats de rivières du territoire ayant développés des plans de lutte contre les espèces invasives ;
- Organiser une formation à la reconnaissance des plantes, à la procédure de signalement et à la méthodologie de destruction ;
- Organiser un plan de communication auprès du grand public.

Calendrier



Avancement de l'action :



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

FREDON PACA – Conservatoire botanique,
Syndicats de rivière SMOP (Ouvèze),
SMBS(Sorgue), SIAN (Nesque)



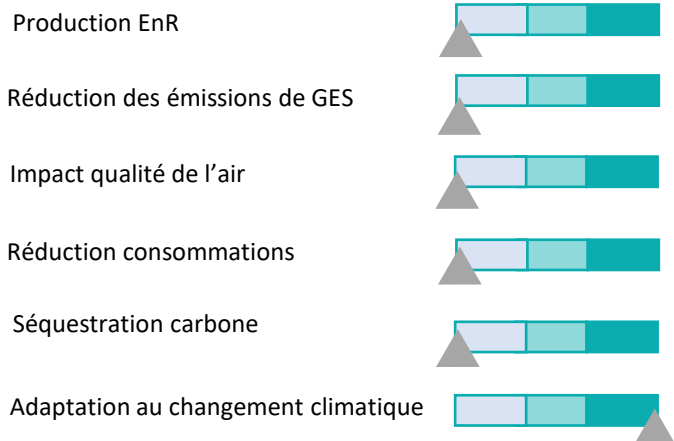
Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

Communes, Gestionnaires espaces verts,
Syndicat de rivière, Habitants

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Contrats de rivière SMOP/SMBS/SIAN

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de personnes formées
- Nombre d'actions réalisées sur ce sujet

Résultat attendu :

Limiter le développement des plantes envahissantes

Fiche action n°31

Envisager le lancement d'une campagne de mesures de la qualité de l'air



Elu référent :

M.Terrisse, Vice-Président à l'environnement

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Administration générale, pôle Projet de territoire

Contexte & Objectifs :

En 2018, dans le Vaucluse, plus d'un millier de personnes restent exposées au dépassement des valeurs limites pour les polluants réglementés (dioxyde d'azote et particules fines). La qualité de l'air du territoire est qualifiée de moyenne avec un indice synthétique annuel de qualité de l'air autour de 50/100.

Deux types de zones ont des indices de qualité de l'air moins bons : les **abords des axes routiers à fort trafic (A7, D907 et D942)**. La concentration de NOx y est plus élevée et les **zones urbanisées de Monteux et de Sorgues** en raison de la plus forte concentration de logements.

Les objectifs pour l'air extérieur :

- Lancement d'une étude avec pose de capteurs extérieur pour mesurer la qualité de l'air ;
- Surveillez la qualité de l'air sur les zones identifiées grâce aux données traitées et mises en forme en fonction des besoins d'analyse ;
- Identifier les zones exposées au-dessus des normes aux polluants de l'air et réduire l'exposition des populations sensibles ;
- Informer les citoyens sur les enjeux de qualité de l'air, réduire les sources de pollution et protéger les plus sensibles.

Les objectifs pour l'air intérieur :

- Suivi de la qualité de l'air intérieur conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur pour le propriétaire ou l'exploitant de certains établissements recevant un public sensible.

Description de l'action :

Air extérieur : Installation de capteurs fixes et embarqués sur des véhicules connectés à des outils digitaux proposant des données pour :

- Réaliser une cartographie des zones impactées par une mauvaise qualité de l'air
- Faire un état des lieux des niveaux de pollution sur les zones identifiées précédemment
- Suivre et contrôler l'évolution des polluants : Particules fines PM10 et PM 2,5 notamment
- Communiquer sur la qualité de l'air via un bulletin d'information et informer sur les moyens d'actions pour un air plus pur et les gestes à adopter.

Air intérieur : **Coordonner les communes et mutualiser des moyens permettant de répondre à la réglementation en matière de contrôle de la qualité de l'air** dans les établissements de la petite enfance/écoles. Il s'agit de mener une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments et un autodiagnostic de la concentration en CO2 de l'air intérieur et en conditions normales d'occupation.

Calendrier



Avancement de l'action :



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : ATMO SUD, DREAL PACA, Département 84



Coût prévisionnel :

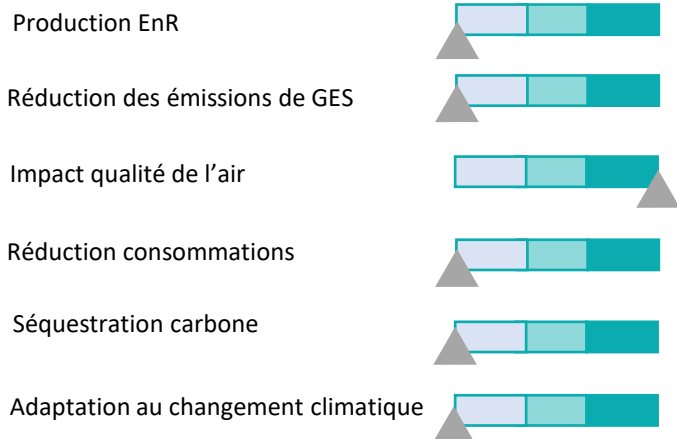
Etude pour capteurs extérieurs : 15 000 à 20 000 € HT



Acteurs cibles :

Population

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de bâtiments sensibles exposés à la pollution de l'air au-dessus des seuils réglementaires
- Nombre d'établissements sensibles contrôlés sur la qualité de l'air intérieur/an

Résultats attendus :

- Réduire l'exposition des populations aux concentrations de polluants atmosphériques ;
- Informer sur les bons gestes et les risques d'exposition des populations sensibles.

Fiche action n°32

Sensibiliser à l'impact du brûlage des déchets verts

Localisation



Elu référent :

M.Gaillard, Vice-Président à la politique déchets

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction générale des Services techniques, environnement; service communication

Contexte & Objectifs :

Le plan de Protection de l'atmosphère de Vaucluse est en cours de révision et devrait être adopté courant 2024. Le challenge n°16 définie dans le programme d'actions du PPA est « Renforcer la communication, la pédagogie et la formation pour éviter le brûlage ». Des campagnes de sensibilisation à ce sujet ont déjà été menées sur le territoire des Sorgues du Comtat, or le brûlage des déchets verts est régulièrement constaté chez certains particuliers et entreprises.

Les Sorgues du Comtat ont approuvé leur Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) en janvier 2024. Pour répondre aux obligations réglementaires d'atteinte d'objectif de réduction des déchets sur le territoire, une fiche action intitulée « Sensibiliser à la gestion in situ des déchets verts de jardin » contribuera à la diminution des déchets verts et par effet ricoché à la diminution des polluants atmosphériques émis lors du brûlage de déchets verts.

Objectifs :

- Promouvoir les alternatives à la pratique du brûlage à l'air libre pour limiter l'impact environnemental.
- Réaffirmer l'interdiction de brûler les déchets verts ;
- Faire de la prévention et informer sur la répression encourue ;
- Sensibiliser à la gestion in situ des déchets de jardin en valorisant les végétaux sur leur lieu de production et faciliter le compostage.

Description de l'action :

- Campagne de communication : publication d'articles, postes sur les réseaux sociaux, affichages, distribution de plaquette de sensibilisation...
- Distribution de composteurs individuels pour les ménages ;
- Incitation à l'utilisation de broyeur mobile individuel ou mutualisé pour les particuliers et professionnels ;
- Réflexion sur l'installation d'un site de broyage pour les déchets verts sur la plateforme de déchets verts d'Althen-des-Paluds ;
- Proposer le service de dépôt de benne pour les déchets verts.

Calendrier



- ▶ Achat 2 composteurs partagés
- ▶ Achat 2 200 composteurs individuels + Distribution
Achat 4 composteurs partagés
- ▶ Achat 2 800 composteurs individuels + Distribution
Achat 4 composteurs partagés
- ▶ Achat 5 000 composteurs individuels + Distribution

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :

Prévu dans le PLPDMA en cumulé sur
6 ans : 2,5 ETP



Partenariats techniques :

Prestataire de broyage
Services espaces verts de communes
FNE



Coût prévisionnel (Budget PLPDMA) :

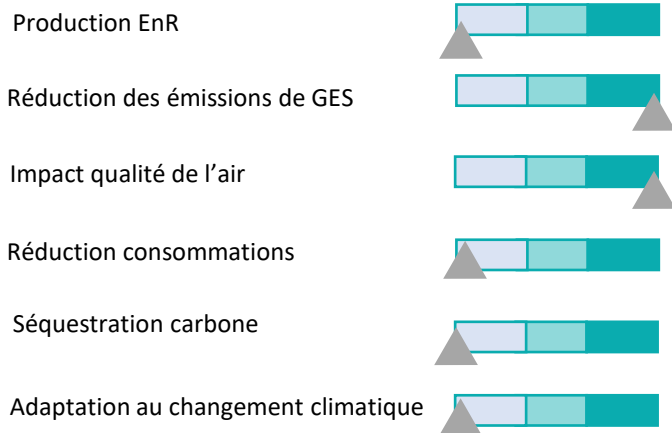
Composteurs individuels
2024 : 152 632 €
2025 : 177 828 €
Fin 2025 : 330 460 €
Composteurs partagés
2024 : 4 769 €
2025 : 4769 €
Broyeur : 24 490 €



Acteurs cibles :

Habitants du territoire
Professionnels du territoire

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

PLPDMA des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'actions de prévention réalisées
- Tonnes de déchets verts utilisé par la collectivité
- Tonnes de déchets verts acheminés sur la plateforme de déchets verts de la collectivité

Résultats attendus :

- Amélioration de la qualité de l'air
- Diminution des pics de pollution

Axe 4 – Réduire l'impact des activités domestiques et économiques

Axe n°4 : Réduire l'impact des activités domestiques et économiques

La réduction de l'impact des activités domestiques et économiques contribue à la réduction des consommations énergétiques, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air.

Cet axe cible à la fois les ménages installés sur le territoire, mais également les entreprises, industrielles, le secteur agricole ou encore les établissements publics.

L'objectif est d'avoir un impact sur un maximum de secteurs d'activités et tous les usagers du territoire afin que chacun travaille à la réduction de son empreinte carbone générée par son activité.

Le volet sur la gestion des déchets est peu développé dans le PCAET. En effet, la collectivité a fait le choix de renvoyer vers le PLPDMA des Sorgues du Comtat approuvé en janvier 2024. Ce document constitue la déclinaison locale et territoriale de cette priorité donnée à la prévention des déchets. Il précise les objectifs opérationnels de prévention des déchets et définit les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

- Objectif opérationnel : Favoriser l'économie circulaire
 - Action n° 30 : Accompagner les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire vers des projets d'utilité environnementale
 - Action n° 31 : Encourager et accompagner les entreprises à déployer l'écologie industrielle et territoriale
 - Action n° 32 : Recycler les plastiques agricoles
 - Action n° 33 : Déployer le PLPDMA
- Objectif opérationnel : Améliorer la performance énergétique des bâtiments
 - Action n° 34 : S'engager pour la construction d'équipements publics basse consommation
 - Action n° 35 : Relayer un accompagnement pour améliorer la performance énergétique des TPE/PME
- Objectif opérationnel : Réduire l'impact de l'agriculture
 - Action n° 36 : Adapter les pratiques agricoles actuelles

Fiche action n°33

Accompagner les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire vers des projets d'utilité environnementale

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction du développement économique et de l'attractivité Initiative Terre de Vaucluse

Contexte & Objectifs :

L'économie sociale et solidaire (ESS) appelle à entreprendre autrement pour générer des emplois durables, renforcer la cohésion sociale et fournir des solutions aux besoins socio-économiques locaux non couverts. Au-delà de cette ambition, l'ESS a des moyens d'action fondés sur les ressources et les besoins locaux.

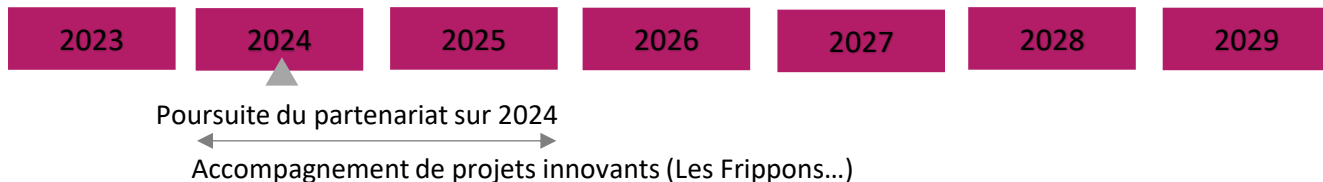
La communauté d'agglomération a pour projet d'accueillir et d'accompagner le développement d'un incubateur à impact social, afin de favoriser l'innovation en matière d'économie circulaire et d'accompagner les porteurs de projet « économie circulaire ». Pour cela, elle va s'appuyer sur l'incubateur à impact social CAMINA, porté par Initiative Terres de Vaucluse. L'objectif est d'implanter cette structure sur le territoire des Sorgues du Comtat et de renforcer le partenariat avec elle pour ainsi favoriser et renforcer l'émergence de projets d'économie circulaire sur le territoire.

- Favoriser l'implantation de projets d'économie circulaire sur le territoire, autour de thématiques comme la réduction et la valorisation des déchets, les énergies renouvelables ou encore la ressource en eau
- Offrir aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé ainsi qu'un ancrage territorial fort leur permettant de se placer dans des logiques de coopération grâce au programme "Starter" permettant une sélection des candidats puis un accompagnement sur cette phase. Passage ensuite en deuxième phase "Booster" avec les derniers en liste pour leur permettre de mettre leur projet en œuvre.

Description de l'action :

- Poursuite du partenariat d'un incubateur à impact social Camina et à la mise en œuvre d'un projet sur le territoire
- Poursuite du partenariat avec l'association "Recherche et avenir" comprenant des laboratoires publics, écoles, universités... sur la région Sud et identifier des projets d'entreprises qui pourraient être accompagnés par des étudiants dans leurs projets d'innovation sur le territoire.

Calendrier



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats : Initiative Terre de Vaucluse, Région Sud PACA, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et VEOLIA.



Coût prévisionnel :

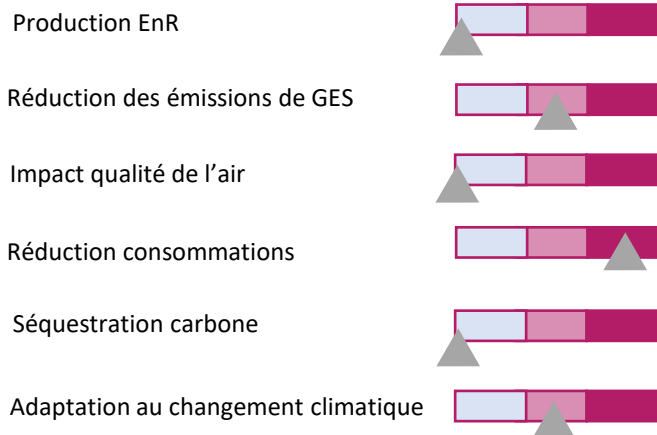
Camina : 2 500 €/an
Recherche & Avenir : 3000 €/an



Acteurs cibles :

Entrepreneur,
Start up,
Étudiants

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'entreprises accompagnées

Résultats attendus :

Création et implantation d'entreprises dans le secteur de l'économie circulaire sur le territoire des Sorgues du Comtat

Fiche action n°34

Encourager et accompagner les entreprises à déployer l'écologie industrielle et territoriale

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction du développement économique et de l'attractivité

Contexte & Objectifs :

Pilier de l'économie circulaire, l'écologie industrielle et territoriale (EIT) vise à optimiser les ressources sur un territoire via une approche systémique, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements ou d'expertises pour identifier et développer des synergies interentreprises.

La CA Les Sorgues du Comtat a candidaté à la phase 2 de Territoire d'Industrie 2023/2027 en septembre 2023. 4 orientations ont été privilégiées, dont la transition écologique.

En 2024, débute un partenariat avec l'association "Luberon & Sorgues Entreprendre" pour accompagner les entreprises dans la sobriété écologique, numérique et énergétique et pérenniser les mutualisations dans les domaines de l'énergie, des ressources humaines, de la prévention des déchets et de la mobilité partagée.

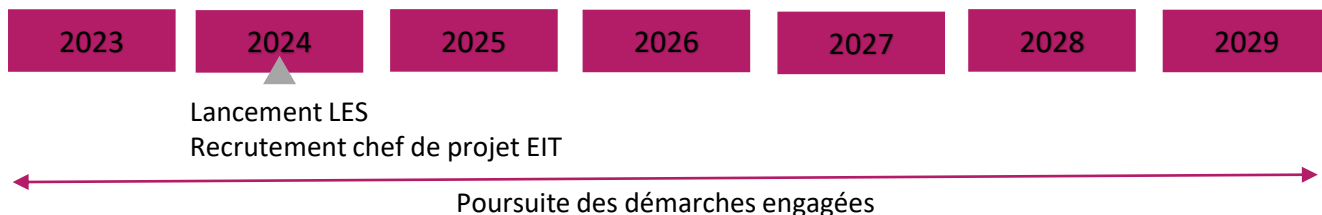
Par ailleurs, des plateformes telles que FACTORYZ ou ACTIF sont des outils permettant de répondre à l'EIT. Ces plateformes collaboratives apportent des solutions concrètes aux entreprises pour leur permettre d'utiliser leurs ressources de manière raisonnable et raisonnée. L'action a été initiée en mutualisation avec la CoVe, Ventoux Sud et le Grand Avignon pour déployer l'outil Factoryz sur un territoire élargi propice aux mutualisations sur 5 composants Territoire d'Industrie.

Pour les Sorgues du Comtat, plusieurs personnes au sein de l'équipe du développement économique sont formées à l'utilisation de cet outil. Son déploiement auprès des entreprises du territoire est lancé à partir de 2022. Des actions d'animation sont en cours avec le service communication pour accompagner ce déploiement.

Description de l'action :

- Poursuite du programme Territoire d'Industrie. Le programme d'actions a été défini, un chef de projet doit être recruté afin de mettre en œuvre les projets ;
- Mise en place du partenariat "Luberon & Sorgues Entreprendre", participation et relais des événements ;
- Plateforme FACTORYZ :
 - o Poursuite du recenser des actions d'EIT mises en place par les entreprises du territoire, les accompagner et identifier des entreprises susceptibles d'intégrer la démarche, information et diagnostic,
 - o Poursuivre la sensibilisation des entreprises aux enjeux de l'EIT,
 - o Intégrer les entreprises volontaires à la plateforme FACTORYZ et ACTIF,
 - o Poursuivre le déploiement de ces plateformes complémentaires de mutualisation des ressources,
 - o Accentuer et globaliser l'animation pour une meilleure appropriation de ces plateformes,
 - o Déploiement de la plateforme et animation du réseau d'entreprises,
 - o Mener des actions de communication pour la promotion de l'outil au long/court (manifestations auprès d'entreprises...).

Calendrier



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Initiative Terre de Vaucluse, Rising Sud, Grand Avignon, Ventoux Sud, CoVe, Factoryz, Région Sud PACA
Partenariats financiers : Etat



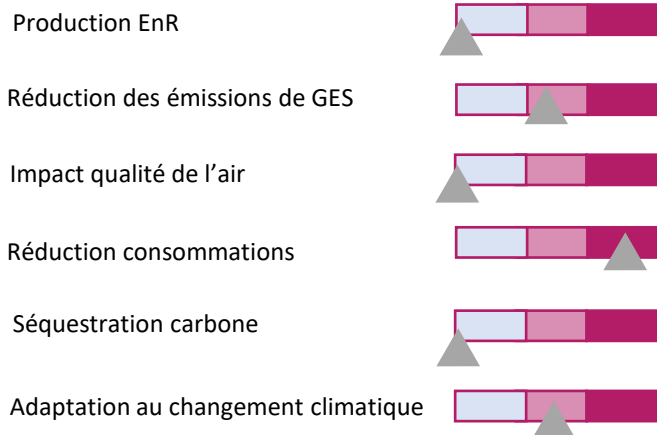
Coût prévisionnel :

Factoryz : 3500 € pour l'acquisition de l'outil
2000 €/an pour le fonctionnement
LSE = 3000 €/an



Acteurs cibles :
Entreprises

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'entreprises inscrites
- Nombre de réunions d'animation/événements réalisés sur le sujet

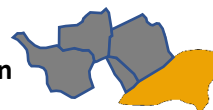
Résultats attendus :

Permettre un développement économique durable et respectueux de l'environnement

Fiche action n°35

Recycler les plastiques agricoles

Localisation



Elu référent :

M.Gaillard, Vice-Président en matière de politique déchets

Pilotage de l'action :

Association RécuPAGRI

Contexte & Objectifs :

Récup'Agrie est une plateforme de recyclage dirigée uniquement par des agriculteurs et fonctionnent sous la forme associative. À ce jour, Récup'Agrie compte plus de 350 adhérents, soit une trentaine de nouveaux exploitants venant également d'autres intercommunalités de Vaucluse.

RécuPAGRIE est une entreprise pionnière qui joue un rôle économique et environnemental important.

Au total, plus de 1 127 tonnes de plastiques ont été collectés sur la plateforme via les apports des différentes communes. À cela s'ajoute 3.4 tonnes de big bag, 151 tonnes de gaines d'irrigation ainsi que 10.8 tonnes de filets paragrêle. Les apports en déchet industriel banal (DIB) représentent 73.18 tonnes.

Partenaire historique de l'association, les Sorgues du Comtat ont accueilli l'association en 2020 sur un nouveau site mieux aménagé et plus accessible attenant à la déchetterie de Pernes-les-Fontaines.

Le total de ces apports toutes matières confondues représente plus de 1 292 tonnes. Les apports de la communauté d'agglomération représentent quant à eux 42.2 %.

L'objectif est de permettre aux agriculteurs du territoire de déposer leurs déchets agricoles (sacs d'engrais, goutte-à-goutte, bâches pour serres, petites chenillettes, sac pour paillage blancs ou de couleurs...) sur le site, afin d'éviter que ces derniers ne finissent dans la nature. Au-delà de la lutte contre la pollution, la valorisation de ces déchets permet également d'économiser des ressources en offrant une nouvelle vie à ces plastiques ainsi transformés en sacs poubelles, sacs de tri sélectif etc.

Description de l'action :

- Collecte des plastiques sur la plateforme des Sorgues du Comtat à Pernes-les-Fontaines (les agriculteurs adhèrent à l'association) ;
- Contrôle des apports de plastique par un prestataire qui contrôle la qualité et la quantité des plastiques collectés ;
- Classement des plastiques suivant leur devenir ;
- Recensement des plastiques par une société extérieur puis enlèvement et compactage pour envoi dans les usines de recyclage pour le transformer en nouveaux produits.

Calendrier



Mise à disposition du site à Pernes Les Fontaines

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Comité Français des Plastiques en Agriculture, APREL, COVED

Partenariats financiers : Adivalor



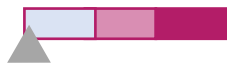
Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :
Agriculteurs

Impacts de l'action :

Production EnR



Réduction des émissions de GES



Impact qualité de l'air



Réduction consommations



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

PLPDMA des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Tonnes de plastiques et déchets agricoles collectés
- Nombre d'adhérents

Résultat attendu :

Valorisation de déchets et plastiques agricoles

Fiche action n°36

Déployer le « Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés »



Localisation

Elu référent :

M.Gaillard, Vice-Président en matière de politique déchets

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction générale des Services techniques et environnement

Contexte & Objectifs :

Le PLPDMA est une obligation réglementaire depuis 2012. Son élaboration est lancée par les Sorgues du Comtat en 2023 et le document est approuvé en janvier 2024. Il vise la baisse de la part de déchets produits et la réduction de la part de déchets finissant enfouis et/ou incinérés.

L'objectif est de réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2029 par rapport à 2015, de structurer une stratégie pour sensibiliser les publics et faire évoluer les comportements en mettant en place des solutions (collecte sélective biodéchets, RS, réemploi...) et une communication dédiée (structuration de temps forts thématiques, création d'outils et de ressources pour accompagner les changements de comportement).

Les actions sur la gestion des déchets sont peu développées dans le PCAET en raison d'un renvoi vers le PLPDMA approuvé en 2024.

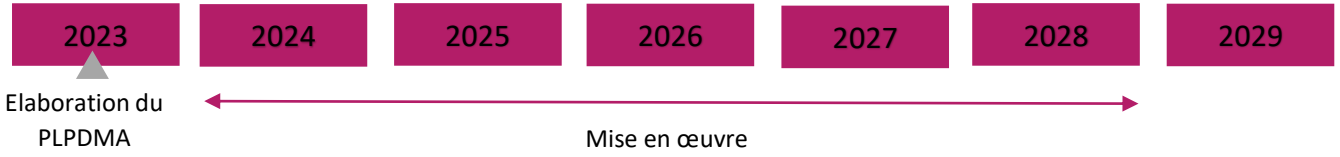
Description de l'action :

Le tableau ci-dessous est extrait du PLPDMA (p.45). Il présente les 7 axes et 16 actions à mettre en œuvre d'ici 2029.

AXE	N°	ACTION	Potentiel de réduction en tonnes	Moyens à mettre en œuvre	Coût de traitement évité
AXE 1 Être exemplaire en matière de prévention	1	Établir un diagnostic des déchets des administrations publiques	0,0	0,9 ETP 10 k€	0 k€
	2	Travailler en interne sur la prévention des déchets	0,0		
AXE 2 Faire de la sensibilisation sur la prévention des déchets une priorité	3	Mener des actions phares de sensibilisation sur la thématique de la prévention des déchets	95,3	2 ETP 66 k€	39 k€
	4	Donner de la visibilité à la prévention des déchets dans les événements et les manifestations locales	0,0		
AXE 3 Adapter les limites du service public	5	Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	563,6	7,8 ETP 153 k€	817 k€
	6	Optimiser le service de collecte	788,7		
	7	Diminuer les apports en déchetteries	1 303,1		
AXE 4 Réduire, trier et valoriser les produits de cuisine et de jardin	8	Lutter contre le gaspillage alimentaire	0,0	7,5 ETP 400 k€	543 k€
	9	Développer le compostage individuel et partagé	745,6		
	10	Sensibiliser à la gestion insitu des déchets de jardin	173,7		
AXE 5 Mettre l'accent sur le réemploi et la réparation	11	Sensibiliser les habitants au réemploi et à la réparation	0,0	1,6 ETP 156 k€	0 k€
	12	Créer une synergie avec les acteurs du réemploi et de la réparation	0,1		
AXE 6 Réduire les déchets des entreprises et du BTP	13	Accompagner les commerces et les entreprises sur la prévention des déchets	0,0	1 ETP 35 k€	0 k€
AXE 7 Réduire les déchets abandonnés sur le territoire	14	Lutter contre les dépôts sauvages	0,0	3,2 ETP 45 k€	0 k€
	15	Réduire les déchets diffus dans la nature et sensibiliser les publics à la préservation de l'environnement	0,0		
	16	Travailler sur les déchets diffus dans les espaces publics	0,0		
TOTAL			3670 Tonnes	24 ETP 865 k€	1399 k€

Le coût de traitement évité est basé sur le coût traitement des déchets OMR à la tonne de 2022 pour l'ensemble des actions, à l'exception de la fiche-action « Diminuer les apports en déchetteries » qui est basée sur le coût de traitement des déchets issus des déchetteries de 2022.
 (Source : Matrice ComptaCoût des Sorgues du Comtat 2022). Le coût de traitement évité est donc une estimation par rapport aux coûts de traitement actuels.

Calendrier



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :
24 ETP sur 6 ans



Partenariats techniques : SIDOMRA, Département 84, associations d'éducation à l'environnement, CCI, CMA, éco-organismes, société civile

Partenariats Financiers : ADEME, Région, Eco-organismes, SIDOMRA

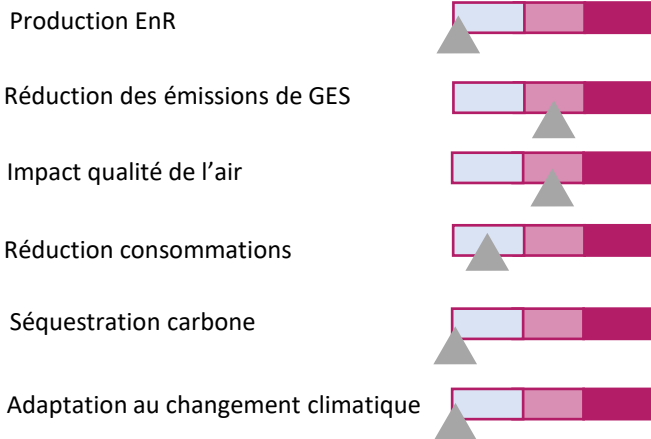


Coût prévisionnel :
Environ 285 000 € /an sur 6 ans



Acteurs cibles :
Habitants
Les communes

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

- Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2024-2028
- Contrat d'Objectifs Déchets (COD) des Sorgues du Comtat 2022-2025

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Suivi des indicateurs du PLPDMA
- Nombre de réunions CCES

Résultats attendus :

- Réduction des tonnages Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Augmentation des tonnages de biodéchets, d'Emballages Ménagers Recyclables (EMR) et de verre

Fiche action n°37

S'engager pour la construction d'équipements publics "basse consommation"

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

Communes de Pernes Les Fontaines,
Commune de Sorgues
CA Sorgues du comtat

Contexte & Objectifs :

Afin de réaliser des économies, de diminuer notre impact sur l'environnement et d'améliorer le confort des usagers, la Communauté d'agglomération et les communes s'engagent pour des projets d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. L'objectif est de tendre vers un bâti à haute valeur environnementale.

Cette ambition se traduit par la réalisation de projets visant la mise en œuvre d'une stratégie d'économie d'énergie et de diminution de l'empreinte carbone du bâti incluant de :

- Respecter la réglementation environnementale RE 2020 pour tous les bâtiments neufs allant au-delà de l'aspect énergétique avec un volet environnemental et un volet confort d'été.
- Installer des énergies renouvelables sur les bâtiments quand cela est possible et favoriser le mix énergétique lors de la construction de bâtiments neufs ;
- Faire le choix de matériaux performants, naturels et durables (bois, chanvre...) ;
- Végétaliser les espaces extérieurs et/ou toitures.

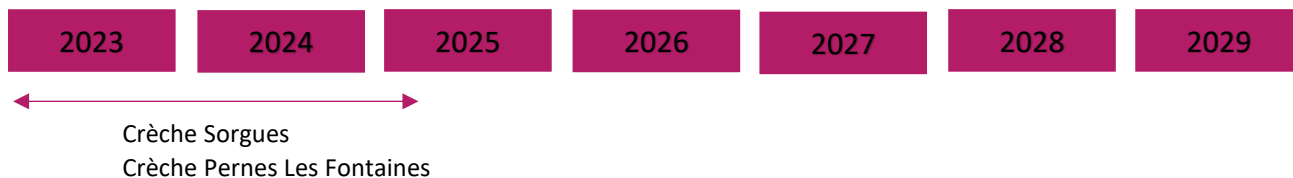
Cette fiche sera enrichie en fonction des nouveaux projets à venir sur les 6 ans.

Description de l'action :

Plusieurs projets de "bâtiment basse consommation" sont en cours de réalisation sur le territoire :

- Crèche de Pernes-les-Fontaines : une nouvelle crèche doit voir le jour avec pour ambition d'atteindre la labellisation « Bâtiment Durable Méditerranéen ». Une grande attention sera portée au volet environnemental afin de répondre à une réglementation thermique et environnementale de façon ambitieuse.
- Pôle Petite Enfance de Sorgues : accueil de la Crèche La Coquille, le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) et le lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) avec une grande attention portée sur le volet environnementale comprenant la végétalisation du parvis et des cours, confort intérieur, thermique et acoustique. La dimension du Développement Durable ayant été mise en exergue a permis d'obtenir le label « Bâtiment Durable Méditerranéen » niveau argent. L'ouverture est prévue au premier semestre 2025.

Calendrier



Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Architectes, Bureau d'études énergétique et thermique, SEV 84

Partenariats financiers : Etat, Programme ACTEE (FNCCR), FEDER (Région), convention ANRU



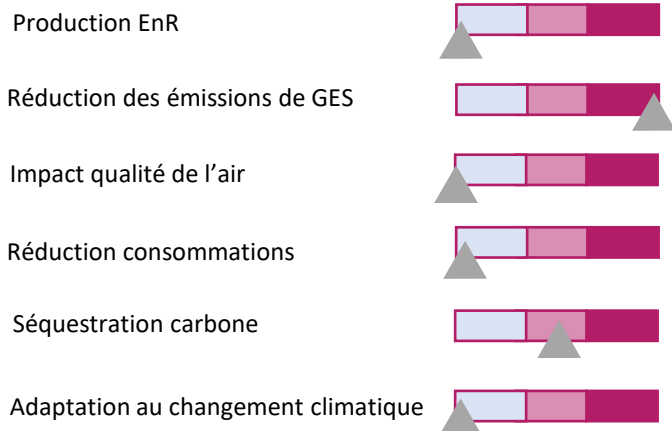
Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

Agents des communes,
Agents de la collectivité
Enfants,
Visiteurs

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

PLH des Sorgues du Comtat
CRTE des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Consommation énergétique des bâtiments
- Nombre de bâtiment labellisé

Résultats attendus :

- Baisse des consommations énergétiques
- Amélioration du confort des occupants des lieux
- Nouveaux projets inscrits dans la fiche

Fiche action n°38

Relayer un accompagnement pour améliorer la performance énergétique des TPE/PME

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat – Direction du Développement économique, Chambre des métiers et de l'industrie PACA, Chambre Commerce et Industrie

Contexte & Objectifs :

En partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat PACA et la chambre du commerce et de l'industrie PACA, la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat a lancé la démarche de **labélisation « Eco-Défis »**. Elle propose aux artisans et aux commerçants des centres-villes des communes des Sorgues du Comtat de les accompagner dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement et se différencier sur le plan commercial. C'est une labellisation qui valorise les entreprises qui mettent en place des actions autour des déchets, emballages, de l'énergie, le transport, l'eau, le sociétal-durable.

Par ailleurs, depuis 2017, la **Chambre des métiers et de l'artisanat (CMAR PACA)** propose l'offre "**Rénover +**" qui a pour but de mobiliser les professionnels, notamment les entreprises artisanales du bâtiment mais aussi les fournisseurs de matériaux, les énergéticiens, les architectes... Depuis 2021, elle répond présente au programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) et c'est ainsi que le conseil au petit tertiaire a été lancé, dans le cadre du **réseau France Rénov**. Il a pour objectif d'initier la performance énergétique, d'accompagner à la réalisation d'audit énergétiques et par la suite encourager la certification environnementale. Cette action permettra d'orienter les entreprises du territoire vers des conseillers de qualité pour connaître les aides et actions possibles à mener.

La chambre consulaire intervient pour informer et accompagner gratuitement les entreprises de moins de 1 000 m². La CMAR PACA apporte son expertise sous différentes formes : animation du réseau, sensibilisation sur les matériaux écologiques, formations au centre Alvéobât, accompagnement sur les marchés publics ou l'économie circulaire...

Description de l'action :

Labélisation Eco-défis : Animer la démarche

- Aller à la rencontre des commerçants et artisans pour présenter le dispositif, identifier des participants ;
- Poursuivre la démarche avec les commerçants engagés et les accompagner dans un but d'amélioration continue ;
- Communiquer sur les démarches écoresponsables du territoire, les valoriser ;
- Sélectionner les lauréats et organiser la cérémonie de remise des prix.

Rénovation énergétique des locaux d'activités :

- Accompagner les artisans/commerçants dans leur projet de rénovation énergétique de locaux d'activités ;
- Relayer l'accompagnement sur le territoire afin que les propriétaires des locaux tertiaires disposent du même guichet d'information et de conseil de proximité.

Calendrier



Mise en œuvre d'Eco-défis
Renouvellement pour la 2^{ème} année

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : L'Alte, CCI, CCMA, association des commerçants
Partenariats financiers : Région SUD, ADEME



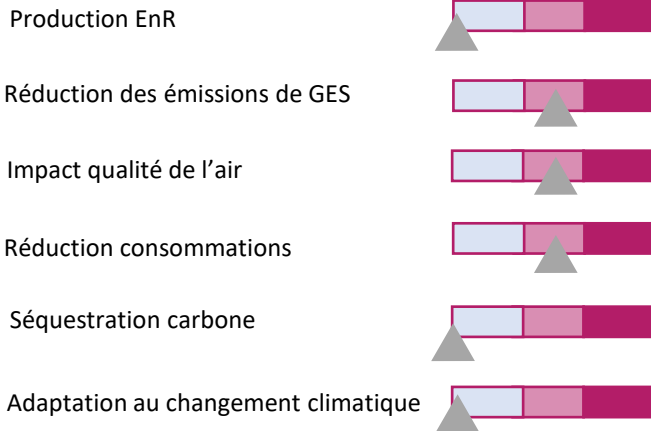
Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

Petit tertiaire privé (Artisans, Commerçants, Restaurants...)

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'entreprises/commerçants bénéficiant de l'accompagnement du SARE
- Nombre de commerçants/artisans engagés dans éco-défis

Résultats attendus :

Rassemblement et sensibilisation des artisans et commerçants à la réduction de leur impact sur l'environnement
Réalisation de diagnostics énergétiques et de rénovation énergétique des bâtiments d'entreprises sur le territoire

Fiche action n°39

Adapter les pratiques agricoles actuelles

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

Chambre d'agriculture 84

Contexte & Objectifs :

Le secteur agricole participe aux émissions de gaz à effet de serre des Sorgues du Comtat. Il représente 5 % du total des émissions provenant majoritairement du bétail et de la fertilisation des sols. Le principal gaz à effet de serre émis par le secteur agricole est le méthane.

L'activité agricole permet le stockage du carbone participant à la compensation des gaz à effet de serre et peut contribuer au développement d'énergie verte. Cette action, portée par la chambre d'agriculture, encourage les agriculteurs à se tourner vers de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement et favorisant la séquestration carbone en permettant de :

- Lutter contre le changement climatique
- Favoriser la biodiversité
- Diminuer la vulnérabilité écologique des exploitations liée à la dépendance aux énergies fossiles
- Valoriser la biomasse

Objectifs :

Développer de nouvelles pratiques agricoles sur les exploitations du territoire telles que : les cultures intermédiaires, les prairies temporaires, l'agroforesterie (plantation d'arbres et de haies, conservation des haies existantes), l'implantation de couverts végétaux, etc.

Description de l'action :

Accompagner les exploitations agricoles du territoire :

- Réaliser des campagnes de sensibilisation, information du dispositif et formations collectives
- Lancer des diagnostics d'exploitation (énergie, gaz à effet de serre...)
- Identifier des pratiques et les pistes d'amélioration
- Mettre en œuvre un plan d'actions adapté : implantation de haies, couverts, cultures intermédiaires, allongements des rotations
- Permettre un appui à la mobilisation de financements
- Organiser de visites d'exploitations ayant mis en œuvre les pratiques permettant le stockage carbone (haies, couverts végétal, cultures intermédiaires...).


Calendrier




Avancement de l'action :

■ Non Programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé

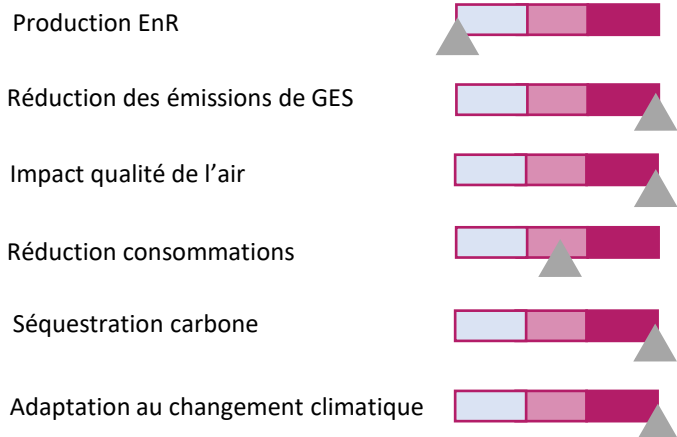
 **Moyens à mobiliser :**

 **Partenariats :** Département de Vaucluse

 **Coût prévisionnel :**

 **Acteurs cibles :**
Exploitants agricoles

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'exploitants accompagnés
- Nombre d'actions de sensibilisation et de conversions au changement de pratiques mises en œuvre

Résultats attendus :

Baisse des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole

Axe 5 – Produire et consommer local

Axe n°5 : Produire et consommer local

L'axe "Produire et consommer local" a pour objectif de favoriser une production et une consommation locale et raisonnée afin de développer l'autosuffisance alimentaire sur le territoire des Sorgues du Comtat.

Le modèle de consommation actuel basé sur la mondialisation participe fortement aux émissions de gaz à effet de serre et à une importante consommation énergétique générée par l'importation de nombreux produits venant de pays étrangers. De ce fait, les distances se sont considérablement allongées. De plus, beaucoup de denrées alimentaires sont transformées par les industries agro-alimentaires ce qui a conduit à la raréfaction de petites entreprises de transformation locale participant également à une augmentation des transports.

Le territoire est doté de nombreuses terres agricoles permettant de cultiver des denrées alimentaires de plusieurs types : maraîchage, arboriculture, céréales, viticultures, élevages... Le secteur agricole est riche et dynamique.

La diminution des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole ne dépend quasiment pas de la consommation énergétique. Les enjeux portent sur le changement des habitudes alimentaires, les modes de consommation, et le développement de l'agriculture biologique locale.

Il est aujourd'hui nécessaire de revenir aux circuits courts afin de diminuer notre impact environnemental.

- Objectif opérationnel : Renforcer l'autosuffisance alimentaire
 - Action n°40 : Créer une Maison des agriculteurs de Vaucluse
 - Action n°41 : S'inscrire dans la continuité du "Plan Alimentaire Territorial" du PNR du Ventoux : approvisionner en produits locaux les restaurants scolaires
 - Action n°42 : Accompagner le déploiement des AMAP
 - Action n°43 : Développement d'un Tiers lieu nourricier « La Grange des Roues »
 - Action n°44 : Poursuivre le développement des jardins familiaux dans un contexte de densification
 - Action n°45 : Le projet d'agroforesterie du domaine de Brantes

Fiche action n°40

**Créer une Maison des agriculteurs
de Vaucluse**



Elus référents :

M. Gros, Président de la CA Les Sorgues du Comtat
M. Montgermont, vice président à l'attractivité commerciale

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Développement Economique et Attractivité

Contexte & Objectifs :

Seuls 12 % de la production agricole et 38 % de la transformation agroalimentaire nécessaires pour satisfaire la consommation alimentaire des habitants sont issus de la région.

Cette situation reflète à la fois un déficit de production au regard des besoins ainsi qu'une production existante largement tournée vers une demande extérieure au territoire ou vers des besoins non-alimentaires.

Sur la base de l'expérience réussie du « mas des agriculteurs » du Gard, la communauté d'agglomération et la chambre d'agriculture de Vaucluse ambitionne la création d'un lieu de vente en circuit court d'envergure a minima départemental de produits alimentaires vauclusiens sur le site de Beaulieu. 1000 à 1500 m² de surfaces commerciales sont envisagés.

Cet espace de vente permettra également de répondre aux besoins de la restauration collective et à son obligation d'approvisionnement en produits frais et de qualités liées à la loi EGALIM.

300 agriculteurs à minima devraient pouvoir bénéficier de ce lieu-totem de vente des produits de la région.

Cette halle des producteurs de Vaucluse permettra la vente de produits régionaux en circuit court avec pour objectif de :

- Créer un lieu-totem de l'alimentation durable en Vaucluse ;
- Développer la consommation de produits locaux ;
- Structurer et consolider la filière pour rapprocher l'offre et la demande.

Description de l'action :

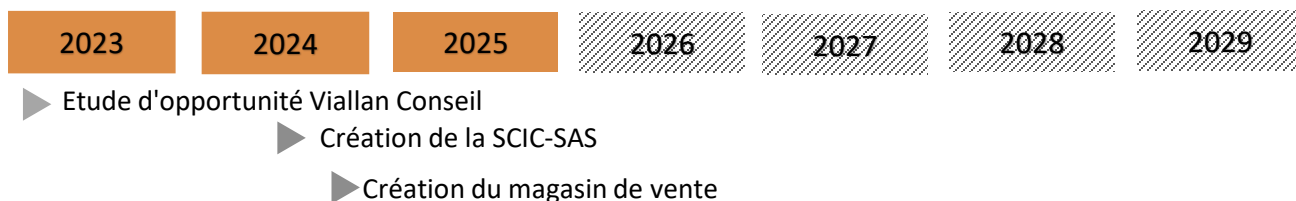
Une société est en cours de création dans laquelle les agriculteurs et leurs représentations, dont la chambre d'agriculture, seront totalement impliqués car actionnaires. La CA Les Sorgues du Comtat pourrait également rentrer au capital de manière temporaire pendant une phase de lancement.

La création de ce lieu nécessitera un aménagement complet et qualitatif sur la commune de Monteux :

- espace de vente
- espaces logistiques et de stockage.

Calendrier :

2022 : signature d'une convention de partenariat Sorgues du comtat/Chambre d'agriculture



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé

Moyens à mobiliser :

Coût prévisionnel :

Etudes amont :
ingénierie financière, étude de marché, plan marketing, étude d'aménagement intérieur,
... : 100 000 €
Aménagement et équipement : 400 000 €
(sur la base de ce qu'a coûté l'aménagement dans le Gard)



Partenariats techniques :

- Bienvenue à la Ferme 84
- En direct de nos fermes
- Comité de promotion des produits de Vaucluse

Partenariats financiers :

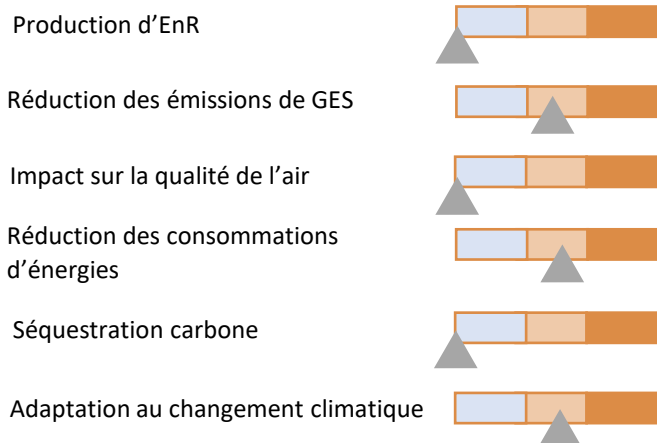
- Chambre d'agriculture 84
- Europe FEADER
- Région Sud



Acteurs cibles :

- Habitants
- Agriculteurs

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Taux de fréquentation de la maison des agriculteurs (nombre de clients)
- Nombre de producteurs impliqués

Résultat attendu :

- Augmentation de la part de consommation de produits locaux

Fiche action n° 41

S'inscrire dans la continuité du "Plan Alimentaire Territorial" du PNR du Ventoux : approvisionner en produits locaux les restaurants scolaires

Localisation



Elu référent :

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : développement économique et Projet de territoire/ PNR Ventoux / Communes

Contexte & Objectifs :

Dans la continuité du Projet Alimentaire Territorial « Mont Ventoux » mené par le PNR du Ventoux dont la commune de Pernes-les-Fontaines fait partie, cette action a pour objectif de s'inspirer de la démarche mise en œuvre entre le PNR et la commune de Pernes-les-Fontaines afin de favoriser l'alimentation locale et de bonne qualité dans les restaurants scolaires du territoire.

Certaines communes possèdent des écoles de petites tailles ne permettant pas de s'approvisionner de façon autonome et local à moindre coût.

Afin de pallier à cette problématique, il est envisagé d'alimenter les différents restaurants scolaires en regroupant les moyens. Ceci, afin de créer des groupements de commandes et ainsi :

- réduire les frais d'achat et de transport,
- permettre une traçabilité précise des aliments consommés via un circuit court,
- veiller à une bonne qualité des aliments produits (agriculture raisonnée, de saison...),
- consommer des produits de saison et locaux,
- utiliser cet espace pour développer les activités pédagogiques (jardiner, cultiver...).

Plusieurs projets voient le jour, tels que la création d'AMAP, une maison des agriculteurs pour la vente de produits locaux ou encore l'entreprise « Les jardins de Solene » utilisant les fruits et légumes « moches » pour cuisiner. Cette action a pour objectif de mobiliser les producteurs locaux et entreprises existantes afin de structurer les démarches, développer une consommation de produits locaux, sain, responsable et accessible à tous.

Description de l'action :

- Prendre contact avec des producteurs locaux et établir un partenariat,
- Identifier un ou des lieux de stockage des produits alimentaires,
- Organiser la distribution des denrées alimentaires du producteur aux cuisines des restaurants scolaires,
- Dans un second temps élargir la démarche aux collèges et lycées du territoire.

Calendrier :



Avancement de l'action :

■ Non Programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques :

PNR du Mont Ventoux, Département 84, DREAL, Chambre d'agriculture, ARS

Partenariats financiers :

DRAAF PACA



Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

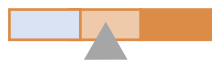
- Habitants,
- Agriculteurs,
- Industries Agro-alimentaires

Impacts de l'action :

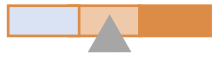
Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de partenaires/bénéficiaires engagés dans la démarche

Résultats attendus :

- Augmentation de la part de consommation de produits locaux
- Améliorer la qualité de l'alimentation dans les établissements scolaires

Fiche action n°42

Accompagner le déploiement des AMAP

Localisation



Elus référents :

M. Montgermont, vice président à l'attractivité commerciale
Mme Vernhes, vice présidente en matière de cadre de vie et des espaces naturels

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Direction Développement Economique et Attractivité

Contexte & Objectifs :

Les AMAP sont des associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable. Elles ont pour objectif de développer les circuits courts en donnant accès aux produits frais, locaux, sains, cultivés dans une agriculture à taille humaine sans impact négatif sur l'environnement. Une AMAP est créée grâce à un partenariat avec un ou des agriculteurs et un groupe de consommateurs.

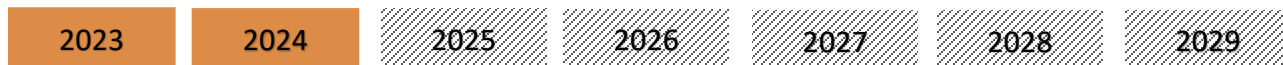
Une AMAP existe sur la commune de Pernes-les-Fontaines « Terre d'échange ». 30 familles sont inscrites pour bénéficier des paniers depuis le printemps 2023.

Un projet pour l'ouverture d'une deuxième AMAP est en cours sur la ville de Sorgues. Un maraîcher a été identifié pour fournir l'AMAP. Un lieu a été pré-identifié.

Description de l'action :

- Poursuivre l'accompagnement pour l'ouverture d'une seconde AMAP sur la ville de Sorgues,
- Poursuivre le montage du projet,
- Identifier les consommateurs potentiels.

Calendrier :



- ▶ Emergence du projet AMAP de Sorgues
- ▶ Ouverture AMAP de Sorgues

Avancement de l'action :

- Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :
3 jours sur 6 mois



Partenariats techniques :

- Maraîcher

Partenariats financiers :

- Réseau AMAP Provence



Coût prévisionnel :

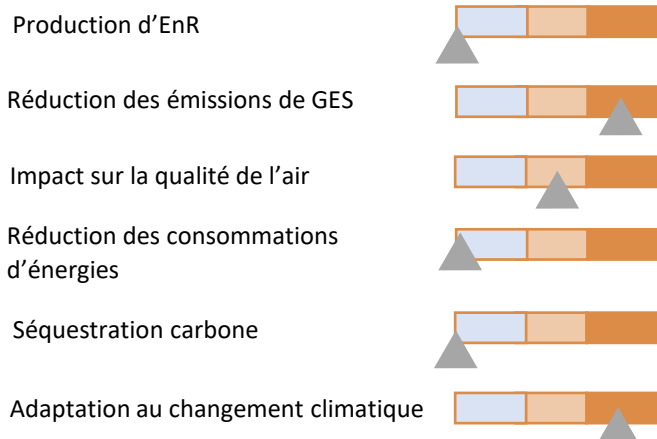


Acteurs cibles :

- Habitants

- Maraîcher

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :



Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre d'adhérent (Amapiens)
- Nombre de paniers distribués

Résultat attendu :

- Augmentation de la part de consommation de produits locaux

- » Produire et consommer local
 » Vers l'autosuffisance alimentaire



Fiche action n°43

Développement d'un Tiers lieu nourricier « La Grange des Roues »



Localisation

Elus référents :

M. Montgermont, vice président en matière d'attractivité commerciale
 M. Lagneau, vice président au développement économique

Pilotage de l'action :

La Grange des roues

Contexte & Objectifs :

La Grange des Roues est un tiers-lieu de production alimentaire, labellisée "manufacture de proximité". Elle rebâtit une filière blé en circuit court qui déploie des ateliers, ressources et pôles d'expérimentation sur les enjeux alimentaires et œuvre pour soutenir une agriculture respectueuse de la biodiversité, qualitative et durable.

Cette Micro-filière se crée en co-construction avec les agriculteurs et artisans transformateurs, afin d'apporter une solution durable à l'alimentation locale, drainer une économie et un tissu productif de proximité, favoriser la coopération dans le travail en rendant vivant le lien entre l'alimentation et l'agriculture.

Elle comprend une manufacture de moulin sur meule de pierre (moulin liberté) comprenant une petite unité à destination des agriculteurs et artisans. La Grange des roues investit régulièrement comme récemment avec l'achat d'une décortiqueuse.

Elle est composée d'une équipe de 4 boulangers avec un fournil en interne à la Grange des Roues
 Une cantine-épicerie associative et un tiers-lieu de sensibilisation aux transitions alimentaires

Elle vise à diversifier la production et la transformation céréalière et légumineuse en favorisant la coopération territoriale. Elle construit une filière blé territorialisée autour du Ventoux et des Sorgues, pour répondre à l'échelle locale aux besoins de tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

Description de l'action :

Prestations de tri et mouture à partir de céréales et légumineuses locales, afin de valoriser la production en AB et diversifier les débouchés de proximité en produit de haute qualité : boulangers, pâtisseries, pastiers, biscuitiers, pizzerias, restauration locale et collective.

- Poursuivre la coopération entre agriculteurs et artisans-transformateurs pour construire une filière blé locale, en intégrant à la démarche les collectivités, la recherche et la société civile.
- Créer des produits de grande qualité nutritionnelle et gustative, à dimension 100 % locale.
- Créer une chaîne de valeur soutenable et promouvoir la filière, ses connaissances et savoir-faire.
- Trouver des débouchés qui génèrent une valeur ajoutée pour tous.
- Proposer des espaces apprenants (formations, ateliers, événements, programmes de recherche).

Calendrier :

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Agriculteurs, meuniers, artisans-transformateurs

Partenariats financiers :

Caisse des dépôts, Région Sud, France active



Coût prévisionnel :

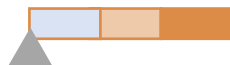


Acteurs cibles :

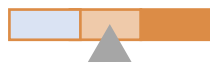
- Consommateurs
- Agriculteurs

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

CRTE des Sorgues du Comtat

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Quantité produite

Résultat attendu :

Augmentation de la part de consommation de produits locaux

Fiche action n°44

Poursuivre le développement de jardins familiaux dans un contexte de densification

Localisation



Elu(s) référent(s) :

Pilotage de l'action :

Commune de Monteux
 Commune de Sorgues

Contexte & Objectifs :

Plusieurs communes de la collectivité possèdent des parcelles dédiées aux jardins familiaux. Des associations locales existent tel que « Les jardins familiaux » à Monteux.

Cette association rassemble des jardiniers qui habitent à Monteux et qui n'ont pas d'extérieur. Ainsi, ils peuvent bénéficier de produits frais, bio, cultivés sur place et quelques ruches sont également présentes.

Cela représente :

Une vingtaine de parcelles à Monteux,
 Une vingtaine de parcelle à Sorgues.

- Jardins familiaux déjà existants sur certains quartiers,
- Soutenir l'agriculture péri-urbaine,
- Répondre à des préoccupations actuelles pour que des catégories de population à faibles revenus puissent produire localement des légumes,
- Favoriser le « lien social » dans les zones urbanisées,
- Aide de la part du département de Vaucluse.

Description de l'action :

- Mise à disposition de parcelles supplémentaires par la collectivité pour les habitants notamment dans les quartiers récents,
- Accompagner la création de nouveaux jardins,
- Permettre un accès à l'eau, un abri de jardin...

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Bailleurs sociaux, communes, associations

Partenariats financiers :
Conseil Départemental 84



Coût prévisionnel :

Investissement :
Fonctionnement :

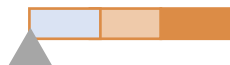


Acteurs cibles :

- Habitants

Impacts de l'action :

Production d'EnR



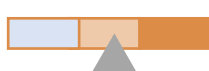
Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de jardins partagés créés
- Nombre d'habitants adhérents au dispositif

Résultat attendu :

- Croissance des surfaces de cultures potagères

Fiche action n°45

Le projet d'agroforesterie du domaine de Brantes

Localisation



Elu(s) référent(s) :

Pilotage de l'action :

Domaine de Brantes

Contexte & Objectifs :

Le domaine de Brantes est composé d'un château avec un « jardin remarquable » jouxtant une exploitation agricole et nourricière sur la commune de Sorgues. Il s'inscrit dans la tradition des bastides de Provence : un grand bâtiment familial avec ses résidents locataires à proximité de terres cultivées. Ouvert au public depuis plus de 20 ans, le domaine accueille de nombreuses activités culturelles et pédagogiques sont organisées.

Après vingt ans de culture de blé et de vignes-mères en agriculture conventionnelle, le domaine de Brantes a l'opportunité d'orienter le domaine et ses 8 hectares de terres vers une démarche de restauration de la fertilité des sols, de préservation de la biodiversité et de valorisation des terres agricoles en zone urbaine.

Pour apporter une fertilisation organique et fixer l'azote, de la luzerne sera semée pendant 2-3 ans sur l'ensemble des parcelles. Ensuite, un mélange de céréales couplé à des cultures pérennes et arboricoles sera implanté. Les agriculteurs engagés dans le projet auront pour rôle de cultiver et valoriser les céréales produites.

Dans une perspective d'indépendance énergétique, un projet d'agrivoltaïsme est envisagé dans le potager. Des modules de 50 m² et de 4 m de haut seront répartis sur l'ensemble du potager de façon à maintenir une production arboricole et maraîchère en dessous. Une surface photovoltaïque totale d'environ 250 m² serait suffisante pour couvrir les besoins du domaine.

Description de l'action :

Soutien de la collectivité pour la réalisation du projet :

- Montage administratif du projet,
- Partenariat avec un agronome agroécologue et La Grange des roues à Sorgues,
- Dossier de demande d'autorisation (implantation panneaux photovoltaïque sur le potager),
- Montage opérationnel du projet,
- Plantations.

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Agronome
écologue, La grange des roues

Partenariats financiers :



Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

- Agriculteurs
- Habitants

Impacts de l'action :

Production d'EnR



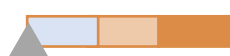
Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations
d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Taux de production des céréales
- Energie solaire produite

Résultat attendu :

- Valorisation de la production agricole issue de l'agroforesterie
- Indépendance énergétique du site

Axe 6 – Mobiliser pour la transition écologique

Axe n° 6 : Mobiliser pour la transition écologique

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial comprend un volet concertation à mener tout au long de son élaboration.

La transition écologique nécessite un engagement de l'ensemble des acteurs du territoire. Chacun à son niveau doit contribuer à cet effort collectif afin de diminuer notre empreinte carbone.

Le terme « ensemble » figurant dans la charte graphique du PCAET est marqueur de la volonté d'avancer avec tous les citoyens vers une transition efficace et heureuse. Afin de poursuivre cette dynamique et de mobiliser un maximum d'habitants, le programme d'actions contient un axe visant à sensibiliser et à mobiliser la population sur ces thématiques pour les 6 années à venir.

Les actions déjà menées lors de l'élaboration du PCAET en 2023/2024 avaient pour cible les élus de la communauté d'agglomération, les communes, les entreprises et bailleurs sociaux ainsi que le grand public.

Cet axe va permettre de poursuivre cette lancée en ajoutant également le public scolaire comme nouvelle cible.

De plus, la collectivité s'est engagée dans d'autres démarches pour poursuivre et intensifier ces actions de transition écologique en interne et sur le territoire. Le contrat d'objectifs territorial de l'ADEME sur 4 ans et la réalisation du Plan de transition du BEGES sur 3 ans seront à mener en parallèle du PCAET.

Objectif opérationnel : Valoriser et renforcer les actions engagées

- Action n°46 : Elaborer un porter à connaissance du PCAET à destination des communes
- Action n°47 : Animer le Plan Climat & accompagner la population au changement de comportement
- Action n°48 : Suivre et mettre en œuvre le PCAET en relation avec le CRTE
- Action n°49 : Animer une démarche de labélisation : Contrat d'Objectif Territorial (COT) via l'ADEME
- Action n°50 : Mise en œuvre du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité

» Mobiliser pour la transition écologique
 » Valoriser et renforcer les actions engagées

Fiche action n°46

Elaborer un « porter à connaissance » du PCAET à destination des communes



Elu référent :
 M.Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :
 CA Sorgues du Comtat : Administration générale/ pôle
 Projet de territoire et service communication

Contexte & Objectifs :

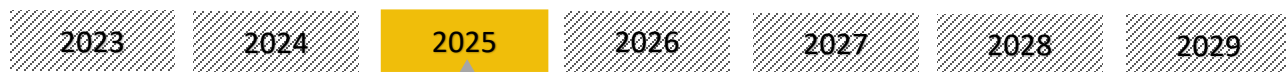
Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition écologique et énergétique sur le territoire élaboré en concertation avec tous les acteurs du territoire, dont les communes.

Afin d'assurer la déclinaison de la stratégie du PCAET dans les documents d'urbanisme communaux, la CA Les Sorgues du Comtat formalisera un « porter à connaissance » à destination des communes synthétisant les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme

Description de l'action :

- Rédaction du document en interne et en groupe de travail Transition écologique,
- Validation politique du document,
- Diffusion du document dans les communes du territoire.

Calendrier :



Rédaction et validation du document

Avancement de l'action :

Non Programmé

Programmé

En cours

Terminé



Moyens à mobiliser :

Direction générale / Projet de territoire



Partenariats : communes du territoire



Coût prévisionnel :

Impression du document : environ 100 €



Acteurs cibles :

- Techniciens et élus des communes

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

PLU des communes

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Nombre de mesure issues du PAC prise en compte dans les documents d'urbanisme

Résultats attendus :

- Prise en compte du PCAET dans les documents d'urbanisme communaux

» Mobiliser pour la transition écologique
 » Valoriser et renforcer les actions engagées

Fiche action n°47

Animer le PCAET & Sensibiliser la population aux enjeux du changement climatique



Elu référent :

M.Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Administration générale/ pôle
 Projet de territoire et service communication

Contexte & Objectifs :

Trois publics différents sont visés pour cette action : la population, les élus et les scolaires.

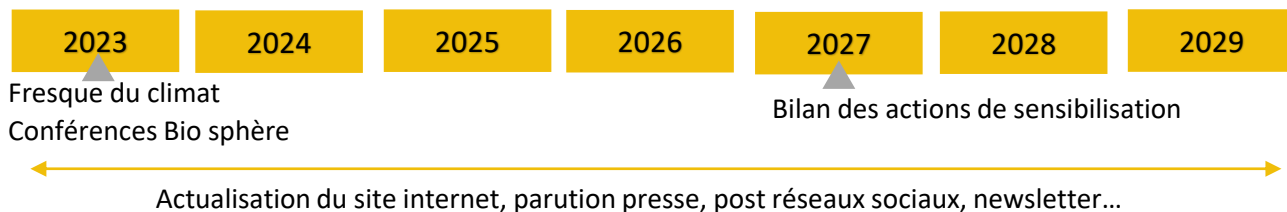
Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, plusieurs actions de sensibilisation ont été réalisées auprès des élus (Fresque du climat), du grand public (conférences, forum sur la rénovation énergétique...) ou encore des bailleurs sociaux et entreprises du territoire (atelier sur les financements pour le développement des énergies renouvelables).

L'objectif de cette action est d'assurer l'implication des acteurs locaux et des citoyens à travers des animations et événements ; de réaliser des cycles d'animations réguliers de type conférence ou ateliers "Fresque du Climat", "Atelier 2 Tonnes", des animations pour les scolaires : interventions pédagogiques en milieu scolaire sur le thème du climat pour développer les connaissances et sensibiliser le jeune public au changement climatique et par la suite monter un partenariat avec une association locale (ex : programme WATTY destiné aux écoles...).

Description de l'action :

- Mise en œuvre d'un partenariat/programme et/ou organiser des événements de sensibilisation auprès des écoles et du grand public en s'appuyant sur le CODEV comme instance de représentation citoyenne.
- Alimenter la rubrique dédiée au PCAET sur le site internet de la collectivité en réalisant des mises à jour sur les actions menées et les événements à venir.
- Créer et/ou exposer des panneaux thématiques au siège de la communauté d'agglomération et dans les communes pour informer sur le contenu et les objectifs du PCAET mais également les actions en cours et projets à venir.
- Réaliser des séances de travail pour avancer sur les actions en cours et faire émerger d'autres projets,
- Participer aux rencontres DDT/DREAL et Région sur le PCAET pour suivre les évolutions de ces documents et l'évolution des enjeux
- Réaliser une évaluation à mi-parcours avec une analyse des résultats des premières actions en place après 3 ans de mise en œuvre.

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : CODEV, Associations environnementales locales, Etablissements scolaires, Région, ADEME



Coût prévisionnel :

Fresque du climat 50 p. : 1200 €
Conférence interactive : 1000 €
½ journée animation escape game
4/6 p. : 350 €



Acteurs cibles :

- Population/habitants
- Acteurs du territoire (entreprises, associations...)
- Institutions (Région, Département 84, DDT, ADEME...)

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Comités de suivi réalisés
- Nombre de visites du sites internet et mise à jour
- Nombre d'événements organisés dans le cadre du PCAET

Résultats attendus :

- Communication extérieur autour du PCAET
- Organisation d'événements publics
- Mise en œuvre du programme d'actions et respect du calendrier

» Mobiliser pour la transition écologique

» Valoriser et renforcer les actions engagées

Fiche action n°48

Suivre et mettre en œuvre le PCAET en relation avec le CRTE

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Administration générale / Pôle Projet de territoire

Contexte & Objectifs :

La communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat est dotée d'un Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) signé avec l'État le 14 décembre 2021.

Le CRTE poursuit plusieurs ambitions :

- Devenir la feuille de route commune des actions à mener à l'échelle intercommunale pour répondre de manière transversale aux enjeux de cohésion du territoire et de transition écologique ;
- Simplifier les contractualisations avec l'Etat, grâce à un cadre commun permettant de faire converger les différents dispositifs existants ;
- S'adapter aux priorités et aux enjeux du territoire tout au long de la mise en œuvre du contrat.

Suite à la circulaire du 30 avril 2024, l'État souhaite renforcer la dynamique du CRTE en l'utilisant comme outil de dialogue entre l'État et les collectivités. Dans le contexte de la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, en cohérence avec les ambitions fixées par les COP régionales, il souhaite notamment souligner le rôle majeur des contrats pour accélérer les projets de transition écologique.

Description de l'action :

Compte tenu des évolutions récentes relatives au CRTE, mais également dans une logique d'amélioration continue des politiques de transitions écologique, en lien avec le suivi annuel du PCAET, il est proposé pour les prochaines revues de projet :

1/ Une évaluation des actions sur l'impact environnemental et sociétal portant sur les finalités suivantes :

- Lutte et adaptation au dérèglement climatique ;
- Gestion de la ressource en eau ;
- Economie circulaire ;
- Lutte contre les pollutions ;
- Biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ;
- Impact sociétal.

2/ Amélioration des projets structurants via la boussole de la transition écologique afin d'évaluer l'impact environnemental du projet inscrit dans le programme d'actions ([boussole de la transition écologique](#), [Mon Espace Collectivité...](#))

Calendrier :



← Une à deux fois par an, à l'occasion de chaque revue de projet du CRTE →

Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :



Partenariats techniques : Etat/ANCT, Région PACA, DREAL, DDT, CD 84, SEM, SPL, UDAP, EPF, AURAV, ADEME, CEREMA, communes



Coût prévisionnel :



Acteurs cibles :

Acteurs du territoire,
Institutions,
Partenaires,
Communes

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

- Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2024-2028
- PLH
- PVD

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Comptes-rendus des comités de suivi
- Nombre de projet évalué au regard de leur impact environnemental

Résultats attendus :

- Evaluer l'impact environnemental des projets à venir afin de verdir les projets si nécessaire

» Mobiliser pour la transition écologique

» Valoriser et renforcer les actions engagées

Fiche action n°49

Animer une démarche de labélisation : Contrat d'Objectif Territorial (COT) via l'ADEME

Localisation



Elu référent :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Administration générale / Pôle Projet de territoire

Contexte & Objectifs :

Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) a été signé avec l'ADEME dans le cadre du programme « Territoire Engagé Transition Écologique ». Ce dernier accompagne les territoires la diminution de leur empreinte carbone. Il s'inscrit dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique récemment signé entre l'Etat et le territoire.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue des politiques de transition écologique sur une durée de 4 ans composés de deux référentiels :

- Climat-Air-Energie
- Économie Circulaire

Il repose sur :

- L'évaluation des politiques de transition de la collectivité en cours
- La conception et la mise en œuvre d'un programme d'action à la fois transversal et adapté aux spécificités du territoire

Le COT permet à la collectivité dans un premier temps, de structurer, coordonner et planifier sa démarche de transition écologique pour pouvoir l'accélérer et dans un second temps, la suivre et l'évaluer.

Description de l'action :

- Signature d'une convention avec l'ADEME,
- Réaliser l'état des lieux des politiques de transition en cours et réalisation d'un audit (9 mois),
- Audit en juillet 2024,
- Formaliser un Plan d'actions (9 mois),
- Animation du Plan d'actions (2 ans).

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :

0,5 ETP sur 4 ans



Partenariats techniques : ADEME, Région

Partenariats financiers : ADEME



Coût prévisionnel :

Financé par l'ADEME :

Phase 1, part variable : 75 000 € max

Part variable régionale : 50 000 € max

Phase 2, part variable : 225 000 € max



Acteurs cibles :

La CA Les Sorgues du Comtat

Impacts de l'action :

Production d'EnR



Réduction des émissions de GES



Impact sur la qualité de l'air



Réduction des consommations d'énergies



Séquestration carbone



Adaptation au changement climatique



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

- Contrat d'Objectif Territorial ADEME 2024-2028

- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2029

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Réalisation des comités de suivi
- Résultats des audits
- Taux de progression du plan d'actions

Résultats attendus :

- Mise en œuvre du programme d'actions
- Obtention de la labellisation

» Mobiliser pour la transition écologique

» Valoriser et renforcer les actions engagées

Fiche action n°50

Mettre en œuvre le plan de transition issu du Bilan des émissions de gaz à effet de serre



Localisation



Elus référents :

M. Mossé, Vice-Président à la transition écologique
M. Terrisse, Vice Président en matière de politiques environnementales

Pilotage de l'action :

CA Sorgues du Comtat : Administration générale/Projet de territoire

Contexte & Objectifs :

Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), encadré par l'article L. 229-25 du code de l'environnement, prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions pour les collectivités de plus de 50 000 habitants.

En 2023, la communauté d'agglomération a lancé son Bilan des émissions de gaz à effet de serre. Celui-ci comprend un diagnostic basé sur les émissions directes et indirectes liées aux compétences et au patrimoine de la collectivité en prenant en compte les Scopes 1, 2 et 3 sur l'année 2022. Par la suite, un Plan de transition a été rédigé. Il sera réévalué dans 3 ans comprenant une dizaine d'actions à mettre en œuvre au sein de la collectivité.

Le diagnostic a révélé que 19 905 t CO² sont émis par Les Sorgues du Comtat en 2022.

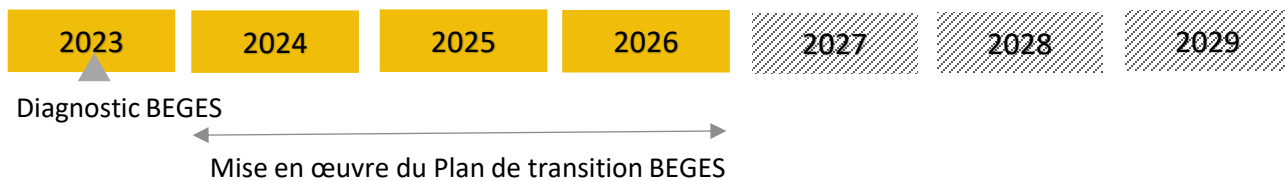
Le principal poste émetteur est le service des services techniques avec l'empreinte carbone des déchets. Ils génèrent 95 % des émissions. Le second poste concerne l'aménagement (travaux d'aménagement et voirie). Le fonctionnement de la collectivité représente 12 % des émissions totales.

Description de l'action :

Les actions du plan de Transition du BEGES à mettre en œuvre sur les 3 ans 2024-2026 sont déclinées dans le tableau ci-dessous :

Thématiques	N°	Noms des actions
Energie	1	Plan de Sobriété des bâtiments
	2	Construire des bâtiments exemplaires et rénover le bâti existant
Mobilité	3	Faire évoluer les pratiques des déplacements domicile-travail
	4	Vers une flotte de voitures et engins à motorisation décarbonée ou moins carbonée
Achats durables	5	Insérer des clauses environnementales dans les marchés publics
	6	Favoriser le réemploi & optimiser les achats
	7	Vers une budgétisation verte
Déchets & Réemploi	8	Sensibiliser les agents et élus à la réduction des déchets
	9	Mise en place d'une ressourcerie interne à la collectivité
	10	Assurer le suivi des quantitatifs de déchets

Calendrier :



Avancement de l'action :

Non Programmé Programmé En cours Terminé



Moyens à mobiliser :

Temps d'accompagnement du cabinet extérieur = 22.5 jours



Partenariats financiers : Banque des territoires, Etat, Région, ADEME



Coût prévisionnel :

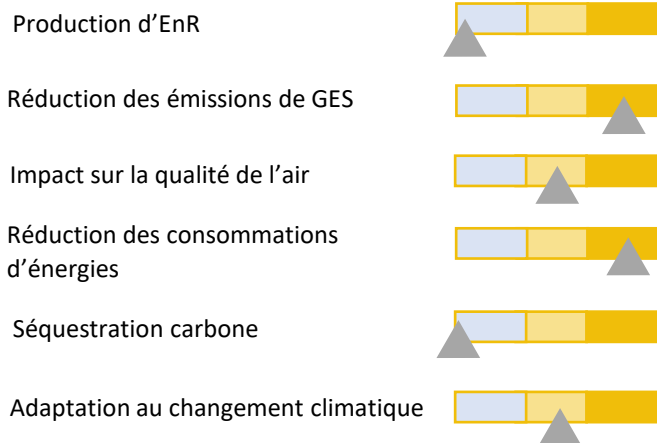
Mission = 18 000 € HT



Acteurs cibles :

Agents des Sorgues du Comtat

Impacts de l'action :



Lien avec les autres programmes et contrats territorialisés :

- Bilan des émissions de gaz à effet de serre des Sorgues du Comtat – 2024
- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2024-2029
- Contrat d'objectifs Déchets 2022-2025

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

- Suivi des indicateurs du BEGES
- Réalisation des comités de suivi du BEGES

Résultats attendus :

- Mise en œuvre des actions sur 3 ans
- Diminution du bilan carbone de la collectivité

3. ELABORATION DE LA CONCERTATION – SYNTHÈSE

Différentes instances et acteurs ont été mobilisés pour mener à bien le PCAET.

Mobilisation des élus et agents des Sorgues du Comtat :

- **une dizaine de groupes de travail transition écologique** : Un groupe de travail composé d'élus de l'agglomération a été formé avec afin d'élaborer le document avec les techniciens. Il s'est réuni à chaque étape pour échanger, enrichir et améliorer le document. Neuf élus font partie du groupe de travail, chaque commune étant représentée. Des membres du CODEV ont rejoint le groupe de travail en 2024.
- **3 Commissions environnement se sont réunies en 2023 pour valider politiquement les étapes de finalisation du PCAET** :
 - la concertation du public. Une nouvelle délibération a été prise « Poursuite de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial en articulation avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique » afin de valider les modalités de concertation en date du 6 mars 2023.
 - la stratégie territoriale détaillant la trajectoire retenue pour le territoire et les grands objectifs fixés en termes de production d'énergie renouvelable, de maîtrise de la consommation de l'énergie, de la réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de la qualité de l'air.
 - le programme d'actions : validation des axes, des objectifs opérationnels et des actions répondant à ces objectifs.
- **5 Groupes Projet se sont réunis au cours de l'année**. Composé de 9 techniciens, ils avaient pour objectif de l'enrichir techniquement et d'informer de l'avancée du document.
- **1 Fresque du climat a été organisée**. Les conseillers communautaires, le conseil de développement et les techniciens des Sorgues du Comtat ont été invités.

Mobilisation des communes (élus/techniciens) & bailleurs sociaux :

- **2 ateliers sur les énergies renouvelables**, 1 atelier en collaboration avec le réseau des générateurs (ADEME) et 1 atelier animé par la CA Les Sorgues du Comtat sur les Zones d'accélération des EnR.

Mobilisation des partenaires institutionnels

- **1 présentation du diagnostic aux partenaires en novembre 2020** : Partage du projet de diagnostic territorial
- **1 atelier en novembre 2023 avec les partenaires** : Présentation des grandes lignes du diagnostic, des objectifs de la stratégie territoriale et organisation d'un atelier afin d'échanger et de renforcer le programme d'actions grâce aux partenaires.

Mobilisation des entreprises :

- **2 ateliers** sur les énergies renouvelables.

Sensibilisation/mobilisation de la population :

- 2 conférences interactives sur le climat et l'énergie ;
- 1 Forum sur la rénovation de l'habitat et la transition énergétique organisé sur une journée ;
- 1 Foire d'automne où la collectivité a exposé un stand sur les enjeux du PCAET accompagné par l'Alte dans le cadre du partenariat SARE pour la rénovation énergétique des logements ;
- 1 Réunion publique intitulée "Apéro Climat" pour présenter la stratégie et les 6 axes du programme d'actions du PCAET.

Une charte graphique et des panneaux d'information et de sensibilisation pour le PCAET :



4 roll-up ont été créé pour informer de la réalisation du PCAET des Sorgues du Comtat et sensibiliser la population aux enjeux du changement climatique :

- Panneau 1 : le mot d'engagement du Président indiquant 2023 comme l'année de la transition écologique pour les Sorgues du Comtat ;
- Panneau 2 : les grands chiffres issus du diagnostic présentant les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et rappelant les grands objectifs nationaux pour 2050 ;
- Panneau 3 : les 5 défis du PCAET à relever reprenant les objectifs réglementaires ;
- Panneau 4 : Les grands axes déclinés en actions sur lesquelles la collectivité s'engage dans le programme d'actions.

Par ailleurs, une charte graphique a été réalisée pour tous les documents afférant au PCAET. Un logo a été réalisé pour charter tous les documents du PCAET. Des pictogrammes ont été créés pour chaque secteurs d'activités et type d'énergie renouvelable. Ils permettent un repère visuel dans les documents.

Mobilisation des élus des Sorgues du Comtat :

Fresque du climat, le 30 mars 2023 à Monteux

Dans le cadre de la concertation, la fresque avait pour objectif de mobiliser les élus sur le sujet du changement climatique et de marquer le redémarrage du PCAET en 2023. Animée par l'association Eco lab, une vingtaine de participants ont pu comprendre le fonctionnement, l'ampleur et la complexité des enjeux liés aux dérèglements climatiques.

Calmons nous



A nous de jouer



De(s)Pression(s)



De(s)Espoir

11 avril 2023 | Un atelier 'Fresque du climat' pour les élus des Sorgues du Comtat

leclino
Les Pôles Acteurs de Transition - depuis 1929
100% Énergie renouvelable

Un atelier 'Fresque du climat' pour les élus des Sorgues du Comtat

Le 30 mars dernier, la communauté d'agglomération **Les Sorgues du Comtat** a organisé un atelier 'Fresque du climat' à Monteux. Animé par **Eco-Lab**, cet atelier a permis à 30 élus communautaires, municipaux et membres du **Conseil de développement** (Codes) de réaliser une fresque des causes, conséquences et impacts des activités humaines sur le changement climatique.

L'organisation de cet événement 'Fresque du climat' par la communauté d'agglomération s'inscrit dans la même logique que le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qu'elle a signé en 2021 pour viser la performance environnementale, la sobriété foncière et s'engager dans la transition alimentaire. De plus, le Plan climat air énergie (PCAET) des Sorgues du Comtat sera finalisé cette année. Il devrait permettre d'établir une stratégie et un plan d'actions à l'horizon 2030 afin de lutter contre le dérèglement climatique, préserver la qualité de l'air et assurer la transition énergétique du territoire.

« Compte tenu des enjeux, la mobilisation de tous les acteurs est un facteur clé pour construire un

leclino Pour toujours en savoir plus, lancez www.actuclimato.com, le seul média économique 100% Verteuse habitué à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Réagir et agir maintenant c'est le moment !



Mobilisation des partenaires :

Atelier du 3 novembre 2020

Le démarrage du PCAET en fin d'année 2017 a permis de lancer le diagnostic territorial élaboré par un groupement de bureaux d'études. Rendu en 2020, il a fait l'objet d'une présentation en COFIL auprès des partenaires en novembre 2020 afin de partager les résultats du diagnostic aux acteurs du territoire.

Une vingtaine de partenaires ont répondu présent.

Atelier du 16 novembre 2023

Suite à la reprise du PCAET en 2023, la collectivité a de nouveau réuni les partenaires. Une vingtaine de partenaires étaient présents.

À l'ordre du jour :

- Rappel des éléments clés du diagnostic
- Présentation des objectifs du territoire
- Atelier d'«Échange sur le Programme d'actions »

La première partie de l'atelier a fait l'objet d'un rappel des grands chiffres du diagnostic présentés en 2020 et d'une présentation de la stratégie territoriale. Les trajectoires visées en termes de production d'énergie renouvelable, de réduction des consommations énergétiques et de gaz à effet de serre ou encore de réduction des polluants atmosphériques ont été abordées.

La deuxième partie consacrée à un échange sur le programme d'actions, a été organisée autour de plusieurs tables rondes. Les 6 axes du programme d'actions ont été traités par un groupe différent.

L'objectif était d'enrichir le programme d'actions.

Pour cela, chaque partenaire pouvait prendre connaissance des fiches actions le concernant et apporter des remarques ou compléments.

Une conclusion des échanges a été présentée en groupe de travail Transition écologique du 27 novembre 2023 afin d'informer les élus des conclusions de l'atelier.

Ainsi, le programme d'actions a pu être mis à jour par les partenaires de la collectivité.

Atelier du 3/11/2020 :

- ADEME,
- ARBE PACA,
- AURAV,
- CAUE,
- Chambre d'agriculture de Vaucluse,
- DDT 84,
- DREAL,
- ENEDIS,
- GRDF,
- Syndicat d'électrification de Vaucluse...

Atelier du 16/11/2023 :

- l'Alte 84,
- le conseil départemental de Vaucluse,
- la chambre d'agriculture, la chambre des métiers et de l'artisanat,
- la commune de Bédarrides et Monteux,
- la DDT 84,
- la Grange des roues,
- la LPO Ventoux PACA,
- la Région SUD,
- Les syndicats de rivière : SMOP, SMBS,
- le Syndicat Mixte du SCoT...



Mobilisation des entreprises :

Réunions d'informations Les Générateurs par le SEV 84 : 27 & 29 juin 2023 à Sorgues et Montoux

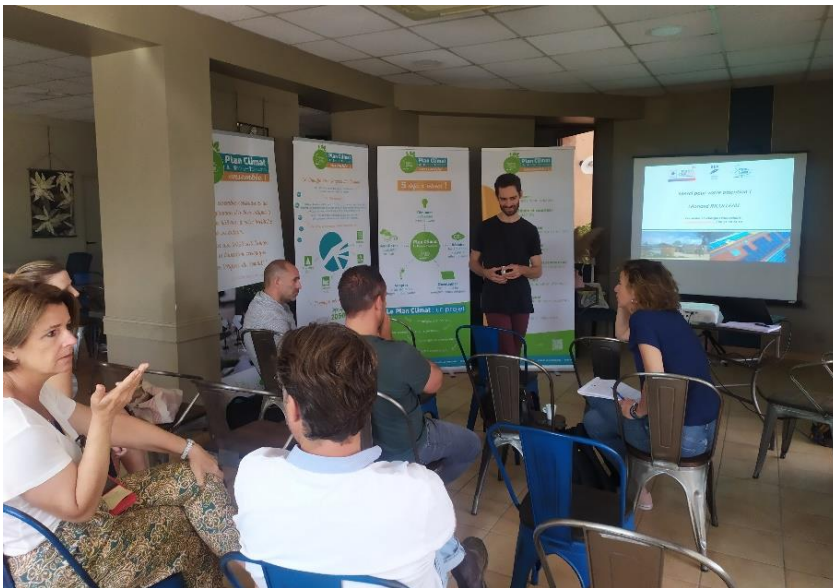
À destination des entreprises, l'objectif de cet atelier était de **mobiliser les forces vives du territoire** sur les thématiques des énergies renouvelables afin de **faire émerger des projets de production d'énergies renouvelables**.

8 entreprises dans plusieurs domaines

- Agro-alimentaire
- Artiste/Peintre
- BTP
- Conseil et accompagnement d'entreprises
- Diagnostiqueurs immobiliers
- Dessinateur/Architecte
- Loisirs/tourisme

Les conclusions suite à l'atelier :

- Les participants ont mentionné un intérêt pour réaliser une note d'opportunité par le SEV 84 ;
- Des projets en cours tels que du photovoltaïque sur toiture ont été recensés. Ils pourront être comptabilisés dans le PCAET ;
- Des échanges seront organisés avec les entreprises qui ont engagé des démarches d'adaptation au changement climatique afin de suivre l'évolution de leurs projets.



Mobilisation des communes (élus/techniciens) & bailleurs sociaux :

Atelier Energie renouvelable, le 21 avril 2023

L'objectif était de présenter le PCAET et les aides possibles dans le cadre du développement des énergies renouvelables avec le Contrat de Chaleur territorial et le Plan solaire de la région. L'atelier a été réalisé en coanimation avec le SEV 84 dans le cadre du réseau Les générateurs. Dans un deuxième temps, l'atelier a permis aux participants d'échanger sur les projets à venir et d'exposer leurs interrogations.

- 12 élus et techniciens des communes,
- 4 communes représentées
- 1 bailleur social

Atelier sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables, le 22 juin 2023

Dans le cadre de l'adoption de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à **l'accélération de la production d'énergies renouvelables**, les communes devaient définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Les Sorgues du Comtat ont accompagné les communes dans la définition de ces zones. Un atelier de travail a été organisé le 22 juin 2023 avec des techniciens communaux. Il a permis d'échanger sur une proposition de méthodologie et des cartes de travail faites en amont par la communauté d'agglomération.

Un calendrier de travail a été proposé aux communes afin de prévoir la réalisation des cartes par type d'énergie renouvelable, le débat sur la cohérence des zones, la concertation de la population puis la délibération avant envoi au Préfet.



Extrait des cartes travaillées en atelier

Sensibilisation/mobilisation de la population :

Conférence interactive « Ça chauffe aux Sorgues du Comtat », le 7 juin 2023 – Pernes Les Fontaines

Animée à Pernes-les-Fontaines par l'association Bio Sphère, cette conférence a permis aux petits et grands de comprendre les enjeux du réchauffement climatique et de questionner de manière ludique les moyens à mettre en place à travers le Plan Climat Air Energie Territorial pour faire face à l'urgence climatique. Des questions sur différents thèmes tels que l'effet de serre, les points de rupture, les sommets mondiaux sur le climat ou encore les solutions pour demain ont été suivies d'explications permettant d'éclairer le public sur le phénomène du changement climatique.



Conférence interactive « Quelles énergies pour demain sur le territoire des Sorgues du Comtat », le 27 septembre 2023 - Sorgues

Animée par l'association Bio Sphère au pôle culturel de Sorgues, cette conférence a permis aux participants de comprendre les enjeux de la transition énergétique et de mesurer l'ampleur du défi.

L'occasion de questionner de manière ludique les causes et les voies de progrès autour d'alternatives concrètes afin de comprendre les enjeux qui se jouent à travers la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Sorgues du Comtat.

Des questions sur différents thèmes tels que l'origine de l'énergie, l'énergie fossile et nucléaire ou encore l'ère post-pétrole et les énergies renouvelables, ont été suivies d'explications permettant d'éclairer le public sur les enjeux de la transition énergétique.

Ces conférences ont permis de réunir plus de 80 participants au total.

Les retours ont été positifs avec le souhait de pérenniser l'événement dans le long terme et auprès de différents publics (scolaires...).

Forum Rénovation énergétique des bâtiments, le 17 juin 2023 – Pernes Les Fontaines

Dans le cadre du forum pour la rénovation énergétique de l'habitat, organisé par l'ALTE, la collectivité a tenu un stand de sensibilisation avec une partie :

- **sensibilisation du public** aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique avec des **animations ludiques**
- promotion des mobilités douces qui contribuent à changer de modèle énergétique : co-voiturage, vélo, etc.
- Ludique avec l'association « Les petits débrouillards » proposant des activités scientifiques et techniques pour les jeunes autour du thème des énergies renouvelables

→ Un public varié avec des petits et grands

→ Peu d'habitants présents au Forum



Foire d'Automne du 17 septembre 2023 – Monteux

La collectivité a été présente à la foire communale de Monteux avec :

- un stand de présentation du PCAET afin de comprendre le phénomène de réchauffement climatique avec des animations ludiques (jeux de plateau, quiz interactifs...) mais aussi des informations sur la mobilité douce (covoiturage, prime vélo électrique...).
- un stand sur le recyclage des déchets animé par les éco-ambassadrices des Sorgues du Comtat
- un stand de l'ALTE pour la rénovation de l'habitat dans le cadre de la convention SARE.



L'apéro climat, le 9 février 2024 – Althen des Paluds

Conformément à la délibération prise le 6 mars 2023 sur les modalités de concertation, un événement afin de présenter la stratégie territoriale a été organisée.

La communauté d'agglomération a choisi de réaliser une rencontre inédite pour « échanger, débattre et agir » dans la convivialité autour de son Plan Climat Air Energie Territorial. L'objectif était de présenter la stratégie territoriale et les grandes lignes du programme d'actions de façon ludique.

Pour ce faire, la collectivité a réalisé un quiz permettant un mouvement du public dans la salle suivant les réponses choisies. Ce format dynamique a été l'occasion de rappeler des éléments du diagnostic, d'amener les grands axes du plan d'actions, et d'inciter les participants à se questionner sur les actions possibles au quotidien.

Plusieurs porteurs d'actions du PCAET sont intervenus afin de rendre concret le programme d'actions. Ils ont présenté leurs missions en faveur de la transition écologique. Les personnes présentes ont ainsi pu écouter des témoignages, recueillir des informations pratiques et « bons plans » mais aussi déguster des produits locaux autour d'un apéritif.

Le déroulé était le suivant :

→ 1^{ère} Partie :

- Pourquoi faire un PCAET, quels enjeux sur le territoire ?
- Présentation synthétique de la stratégie en matière de climat, d'air et d'énergie éclairée par des chiffres clés issus du diagnostic.

→ 2^{ème} partie :

Présentation des 5 principaux axes du programme d'actions :

- Axe 1 : prime vélo, Schéma vélo, Blablacar Daily avec témoignage vidéo de l'entreprise Haladjian
- Axe 2 : présentation des grands objectifs chiffrés de production d'énergie renouvelables et des zones d'accélération des EnR (vidéo de présentation du Plan Lumière)
- Axe 3 : présentation de la démarche lancée sur les économies d'eau engagées aux Sorgues du Comtat, et présentation du projet de renaturation d'un ancien site logistique de Pernes-les-Fontaines.
- Axe 4 : Intervention de L'Alte pour la présentation du partenariat sur la rénovation des logements
- Axe 5 : Intervention de la Grange des roues sur l'autonomie alimentaire et les circuits courts.

L'APÉRO CLIMAT

ÉCHANGEONS
DÉBATTONS
AGISSONS !

économies d'énergie, mobilité, circuits courts

avec infos, vidéos, témoignages, bons plans et dégustations

09/02/2024
salle des fêtes **18H**
Althen-des-Paluds **Gratuit**

Plan Climat Air Energie Territorial
Althen des Paluds
Sorgues du Comtat AGGLO

Programmé dans le cadre de l'élaboration du PCAET de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat
Informations : 04 90 61 15 50 - www.sorguesducomtat.fr

Une soixante de personnes a répondu présent lors de cet événement :

- élus du territoire,
- membres du CODEV,
- agents des Sorgues du Comtat,
- partenaires de la collectivité,
- associations locales éducatives et environnementales,
- habitants...

L'événement a été une réussite et pourra être reconduit sur une autre commune.

ALTHEN-DES-PALUDS

Un apéro pour réfléchir ensemble aux initiatives qui préservent le climat

À l'initiative d'élus, les habitants se sont retrouvés pour échanger autour du Plan climat air-énergie territorial.

C'est dans la salle des fêtes d'Althen-des-Paluds que les habitants de la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat étaient conviés, vendredi, à une rencontre inédite pour échanger autour du Plan climat air-énergie territorial. Les maîtres mots étaient "Échangeons, débattons, agissons".

Cette soirée interactive a démarré par les interventions de Michel Terrisse (maire d'Althen) et du président de la communauté de communes, Christian Gros (maire de Montoux). Puis, Marc Mossé, vice-président de la communauté d'agglomération, en charge de la transition écologique, a organisé un temps d'échange avec des questions permettant un mouvement du



Marc Mossé, Christian Gros et Michel Terrisse ont organisé et animé cette soirée. / PHOTO M.B.

public autour d'informations pratiques, de témoignages, de bons plans et de dégustations de mets à base de produits locaux. Dans le cadre de ce programme, les Sorgues du Comtat ont apporté des solutions en termes de mobilité (prime pour l'achat de vélos à assistance électrique), de production d'énergies renouvelables pour maîtriser la consom-

mation énergétique sur le territoire, d'adaptation au réchauffement climatique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de diminution des besoins énergétiques, sans oublier d'évoquer les économies réalisées aujourd'hui par l'intercommunalité et les projets à venir. Des gestes concrets s'adressent

aux particuliers pour qu'ils réalisent, eux aussi, des économies d'énergie, par exemple l'agglomération finance les covoiturages quotidiens pour les conducteurs et il suffit de télécharger l'application "Klaxit" pour une mise en relation entre covoiturants.

Ce plan est construit autour d'une vraie stratégie territoriale avec de nombreux projets d'envergure qui seront mis en place. À ce jour, l'intercommunalité s'est lancée dans la création d'un écosystème d'alimentation et transport en hydrogène vert (projet H2 Vaucluse), l'aide aux entreprises innovantes, l'alimentation durable, les boues et biodéchets du territoire sont transformés en énergie renouvelable (biométhane).

Cette apéro-climat a ainsi permis de sensibiliser chacun à la nécessité d'agir pour le climat, tout en se questionnant ensemble sur demain.

M.B.

Article de presse paru le 13 février 2024 dans La Provence

→ Article de presse publié sur le site Ecom news :

<https://ecomnews.fr/news/vaucluse-comment-lagglomeration-des-sorgues-du-comtat-federe-les-habitants-du-territoire-autour-de-son-plan-climat-air-energie-territorial/>

→ Vidéo faite par Ecom news :

« Vaucluse : Comment l'Agglomération des Sorgues du Comtat fédère les habitants du territoire autour de son Plan Climat Air Énergie Territorial ? »

<https://youtu.be/F2nLhJAiP4Q>

L'apéro climat en quelques photos :



Présentation de M. Mossé, vice président à la transition écologique en charge du PCAET



Apéritif réalisé par La Grange des roues, porteur d'une action du PCAET



Présentation du partenaires « La Grange des roues »



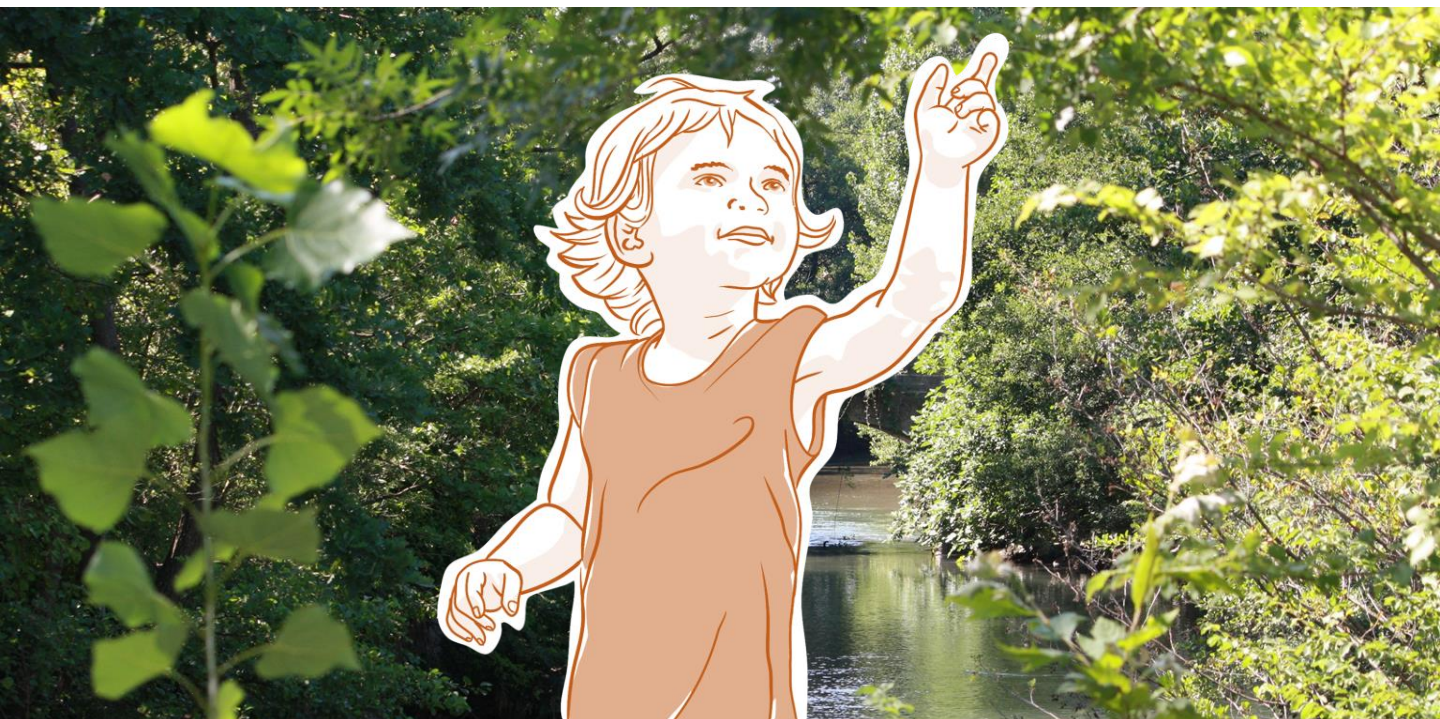
Les participants se sont positionnés dans une zone afin de répondre à une question posée lors de la présentation



Plan Climat

Air Energie Territorial

ensemble !



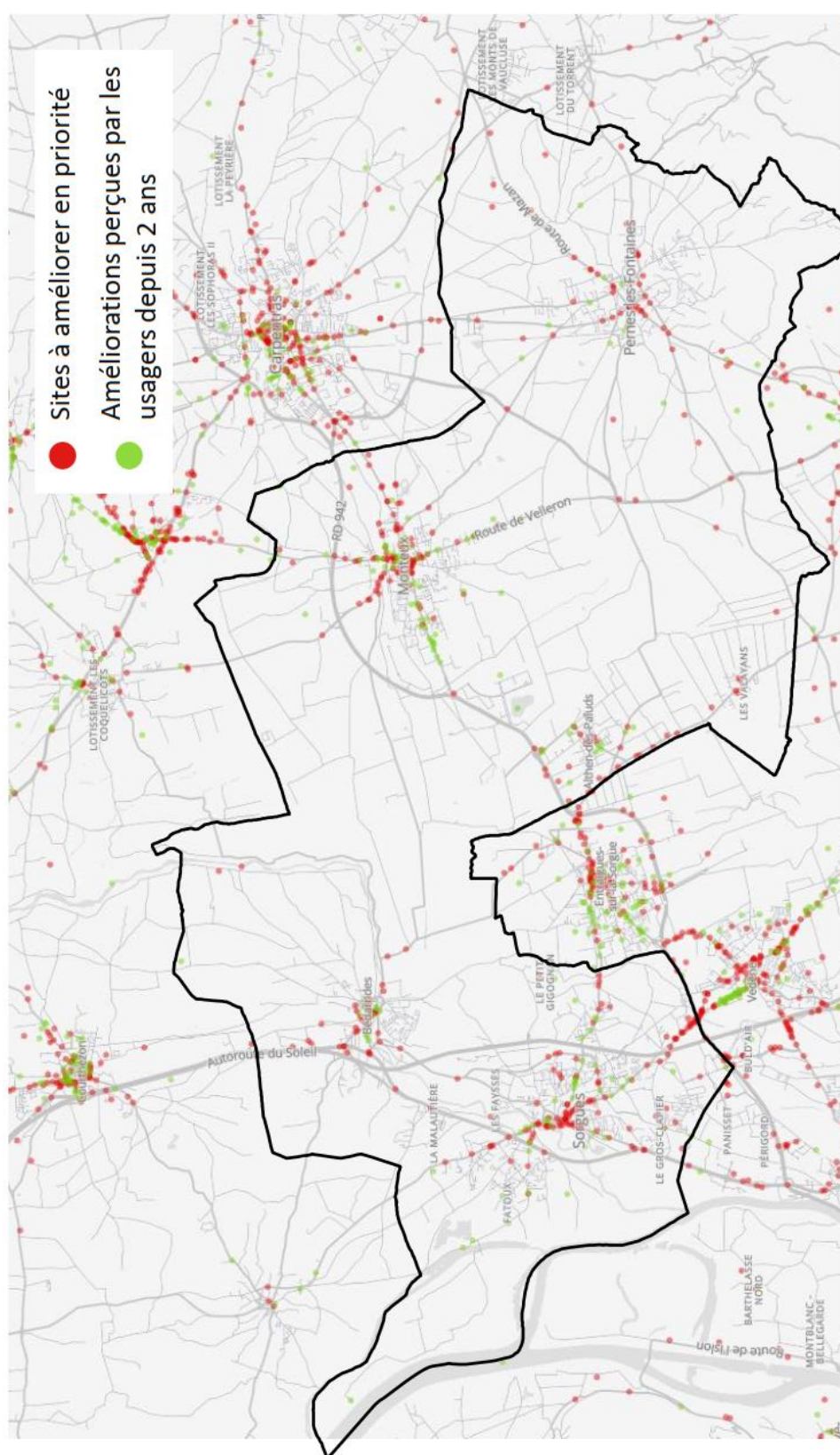
ANNEXE 1

Extrait du Schéma vélo par l'AURAV sur Les Sorgues du Comtat



Annexe 1 : Extrait du Plan vélo par l'AURAV sur Les Sorgues du Comtat

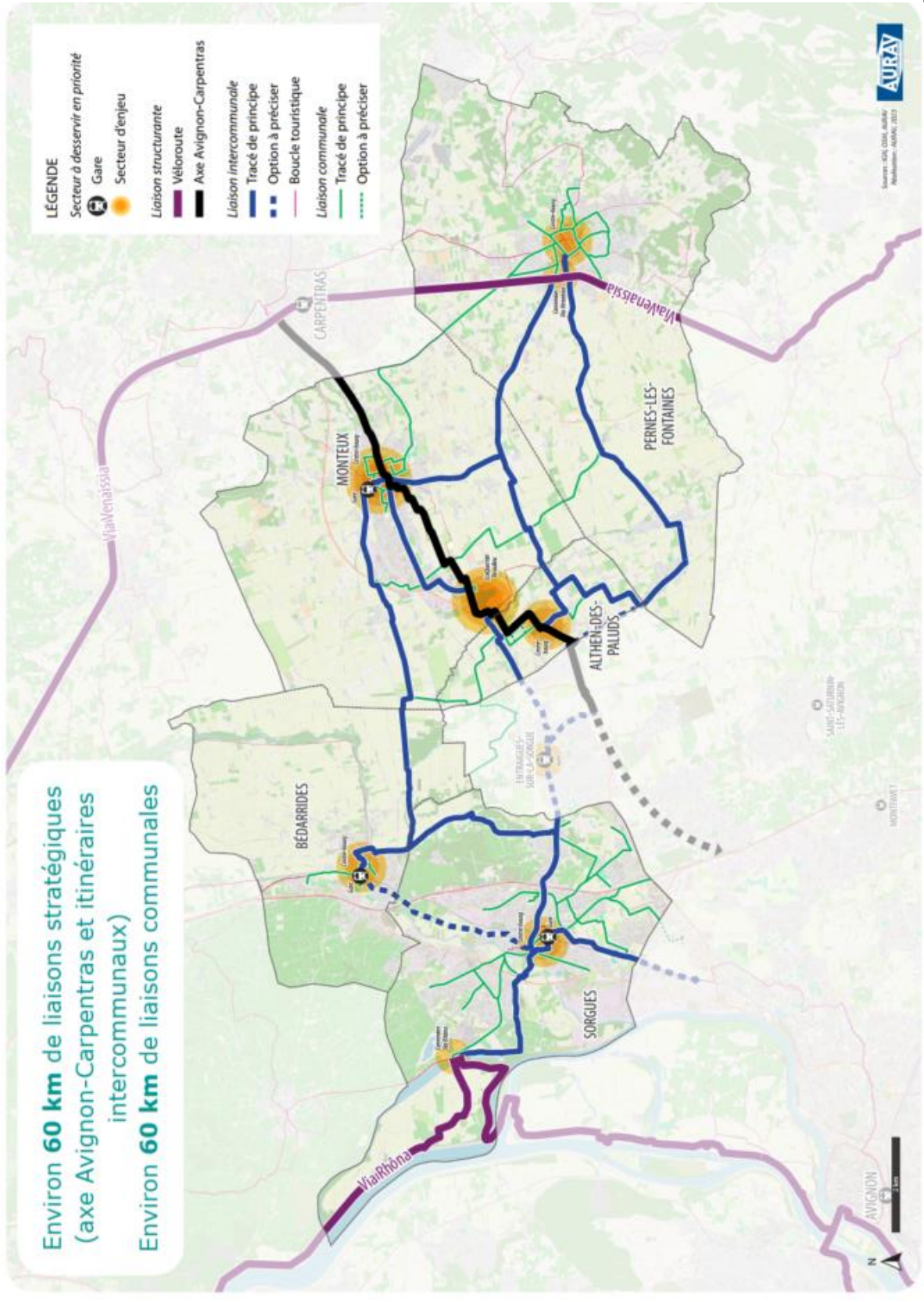
Cette carte issue du baromètre des villes cyclable (2021), recense les sites à améliorer en priorité (en rouge) et ceux pour lesquels une amélioration a été perçue par les usagers depuis 2 ans (en vert).



Le maillage cyclable formalisé suite à l'atelier et aux réunions de travail :

**Environ 60 km de liaisons stratégiques
(axe Avignon-Carpentras et itinéraires
intercommunaux)**

Environ 60 km de liaisons communales

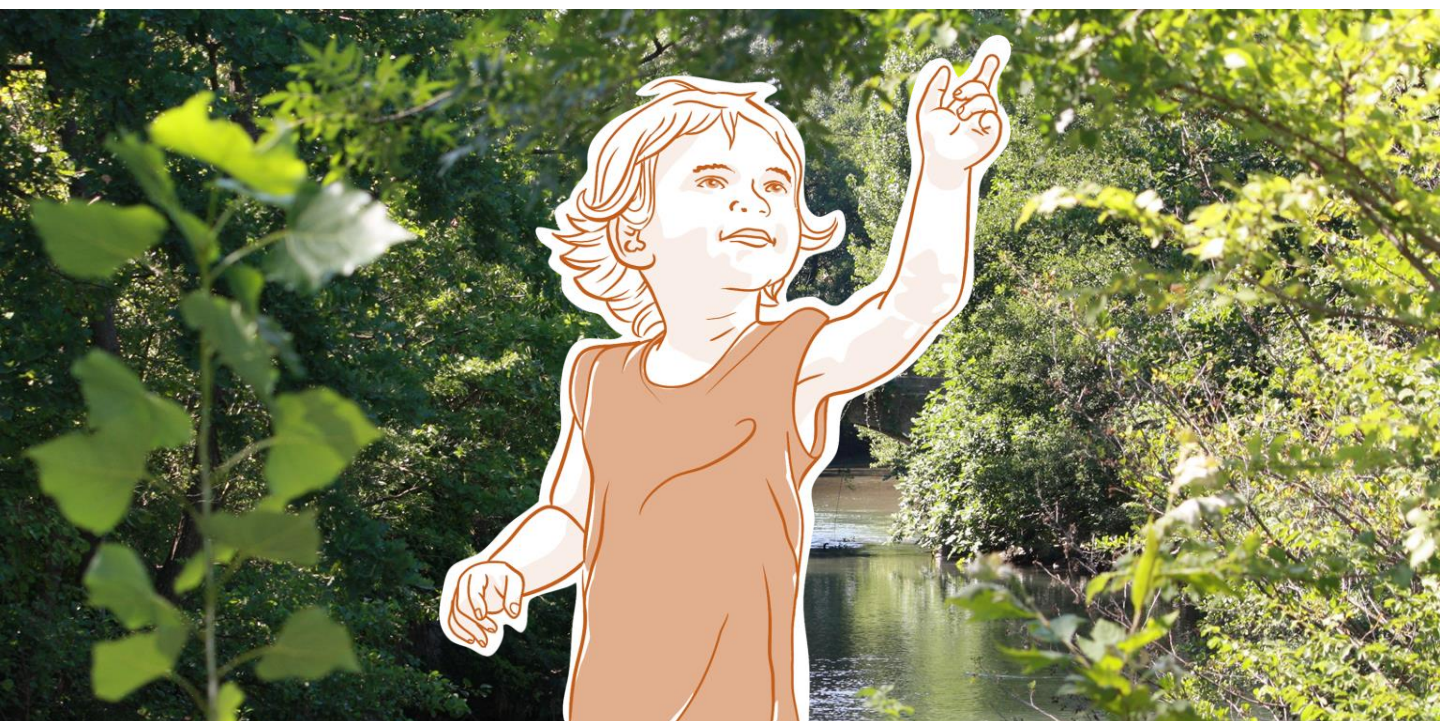




Plan Climat

Air Energie Territorial

ensemble !



ANNEXE 2

Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables



Un nouveau cadre règlementaire : La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023

Pourquoi ?

Comblent le retard dans le développement de la production d'énergie renouvelable par rapport à d'autres états européens. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte était de 23% de la part des énergies renouvelables dans la consommation brute finale. Aujourd'hui nous sommes en deçà.

Consommation énergétique finale des Français :



Part des énergies renouvelables



Seulement 15% de la consommation d'énergie des Français

Suite à l'annonce du Président du 10/02/2022, l'ambition nationale est :



X 10 Production d'énergie solaire à horizon 2050






X2 Production d'énergie éoliennes terrestres à horizon 2050

Principes méthodologiques pour la définition des zones d'accélération

La loi prévoit que ces zones sont définies :

- pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables ;
- doivent présenter un potentiel susceptible de favoriser le développement de la production ;
- en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée ;

En cohérence avec le PCAET des Sorgues du Comtat, les communes ont définies plusieurs types de zones d'accélération :

-  ➤ **Carte n°1.** Zones d'accélération pour la production d'énergie solaire photovoltaïque et thermique : les 5 communes
-  ➤ **Carte n°2.** Zones d'accélération pour la production de « Chaleur renouvelable » (hors solaire thermique dont le potentiel figure dans la carte Potentiel solaire photovoltaïque et thermique) : 4 communes
-  ➤ **Carte n°3.** Zones d'accélération pour la production de bioGaz par méthanisation et d'hydrogène vert : 4 communes

Enfin, une zone d'accélération pour la production d'énergie hydraulique a été définie sur la commune de Sorgues (projet porté par la Grande des Roues) et sur la commune de Pernes-les-Fontaines. Le diagnostic du PCAET n'a pas identifié de potentiel de développement de l'énergie hydraulique sur les autres communes.

Compte tenu des enjeux patrimoniaux et paysagers, des sensibilités environnementales et des risques, aucune zone d'accélération pour le développement de parcs éoliens n'est définie sur les différentes communes des Sorgues du Comtat en cohérence avec le SCoT du bassin de vie d'Avignon.



Carte n°1. Zones d'accélération pour la production d'énergie solaire photovoltaïque et thermique

METHODOLOGIE

Les cartographies des communes distinguent 2 types de zones :

Les zones d'accélération pour le développement du photovoltaïque en toiture et/ou sur ombrières.

Qui présentent un Fort potentiel de développement, à savoir :

- Les zones qui concentrent des bâtiments de + de 500m² d'emprise au sol.
- Les parkings de plus de 1500m² pouvant accueillir des ombrières

Les zones d'accélération pour le développement du photovoltaïque au sol

Les zones identifiées dans les PLU pour le développement du photovoltaïque au sol et identification des communes à partir :

- Du porter à connaissance de l'Etat, à savoir les friches identifiées par l'étude de l'ADEME 2020
- Identification des friches identifiées sur le terrain.

Les zones supplémentaires identifiées (en plus des PLU) sont des espaces artificialisés en friche ou des délaissés sur lesquelles il n'y a pas d'enjeu environnemental connu ou d'enjeu patrimonial ou paysager.

La pertinence du développement de l'agrivoltaïsme s'appréciant à l'échelle du projet et en fonction des caractéristiques de l'exploitation agricole, aucune zone d'accélération n'a été définie en matière de développement de l'agrivoltaïsme.



Potentiel de production des Zones d'accélération pour la production d'énergie solaire photovoltaïque et thermique

4 types d'installations :

Le Photovoltaïque au sol

Potentiel cartographié = 55 GWh/an

Le Photovoltaïque ou thermique sur toiture

Potentiel cartographié toitures de (+500m²) = 106 GWh/an

Le Photovoltaïque sur ombrières

Potentiel cartographié = 37 GWh/an

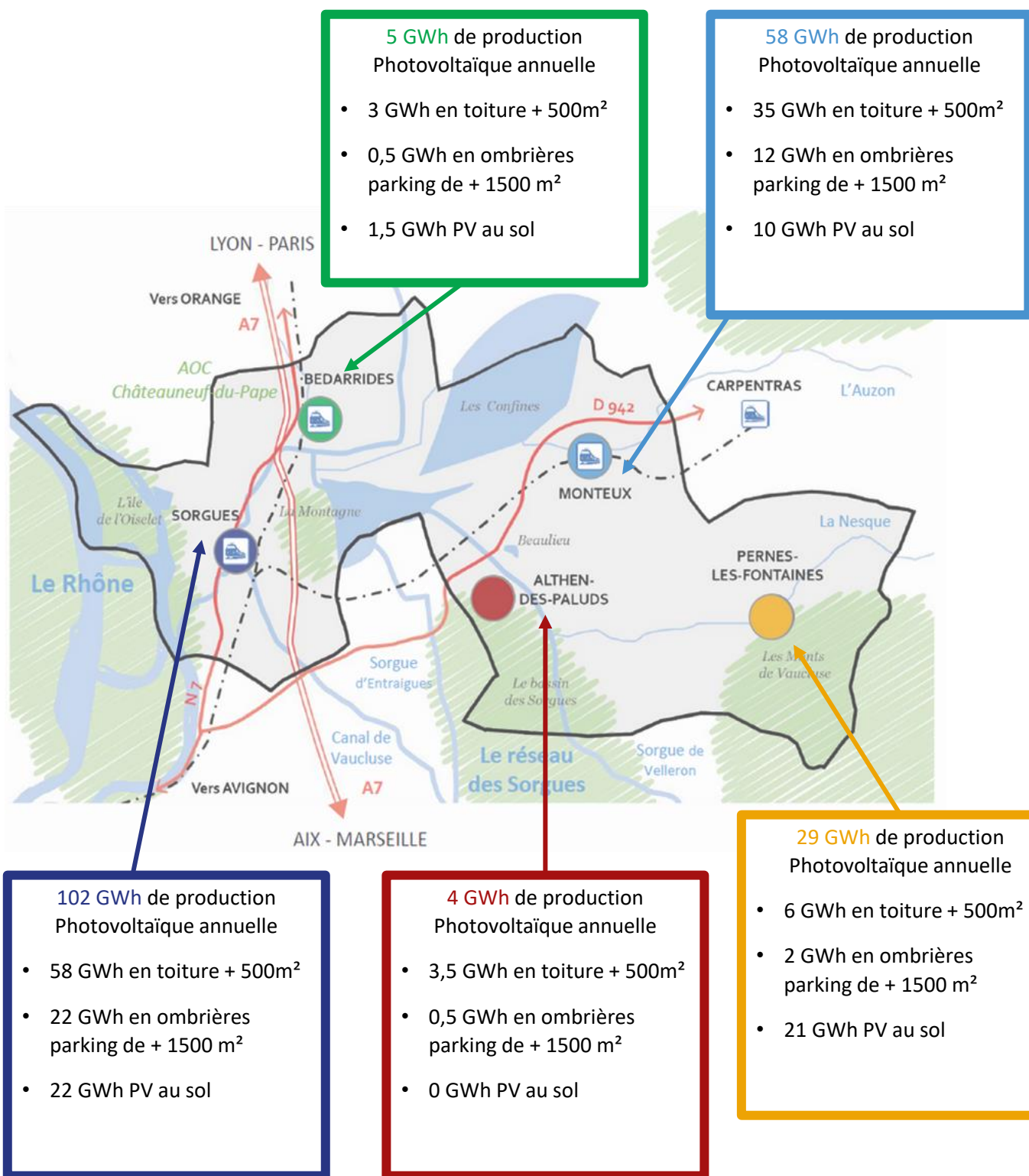
L'agrivoltaïsme (panneaux sur cultures)

Pas de zone d'accélération (la pertinence du développement de l'agrivoltaïsme s'appréciant à l'échelle du projet et en fonction des caractéristiques de l'exploitation agricole)

Total potentiel de production des zones d'accélération sans Agrivoltaïsme =

2030
Environ 200 GWh de production Photovoltaïque annuelle

Potentiel de Production photovoltaïque des zones d'accélération des Sorgues du Comtat (sans l'existant)





Carte n°2. Zones d'accélération pour la production de « Chaleur renouvelable »-Potentiel de développement de réseaux de chaleur

METHODOLOGIE

La cartographie identifie les zones qui présentent un fort potentiel de développement d'un réseau de chaleur.

Sont considérées comme présentant un fort potentiel de développement les zones qui concentrent des gros consommateurs de chaud et de froid et des gisements de chaleur fatale, soit :

- des équipements publics ayant des besoins de chaud et/ou de froid ;
- Des logements collectifs ;
- Des entreprises ayant d'importants besoins de chaud et/ou de froid ;
- Des zones d'urbanisation future pour le développement d'équipements publics, d'activité économique ou de logement collectifs).
- Des activités générant une quantité importante de chaleur (Usines et STEP notamment) ;

Le potentiel de production en GWh/an des zones d'accélération n'est pas précisé.



Carte n°3. Zones d'accélération pour la production de bioGaz par méthanisation et d'hydrogène vert

METHODOLOGIE

La cartographie identifie les zones qui présentent un potentiel « théorique » de développement d'unités de Micro-méthanisation ou méthanisation à la ferme.

Sont considérées comme présentant un potentiel de méthanisation toutes les zones en dehors :

- Des zones d'interdiction ou de contrainte (unités sous le régime de la déclaration) du fichier suivant : <https://cigale.atmosud.org/methazoom.php>
- Des zones rédhitoires d'implantation (zones inondables, zones de protection du patrimoine ou du paysage, zones à enjeux environnementaux, zones de risque feu de forêt)
- Situées à plus de 200 mètres d'une zone Urbanisée au sens du PLU

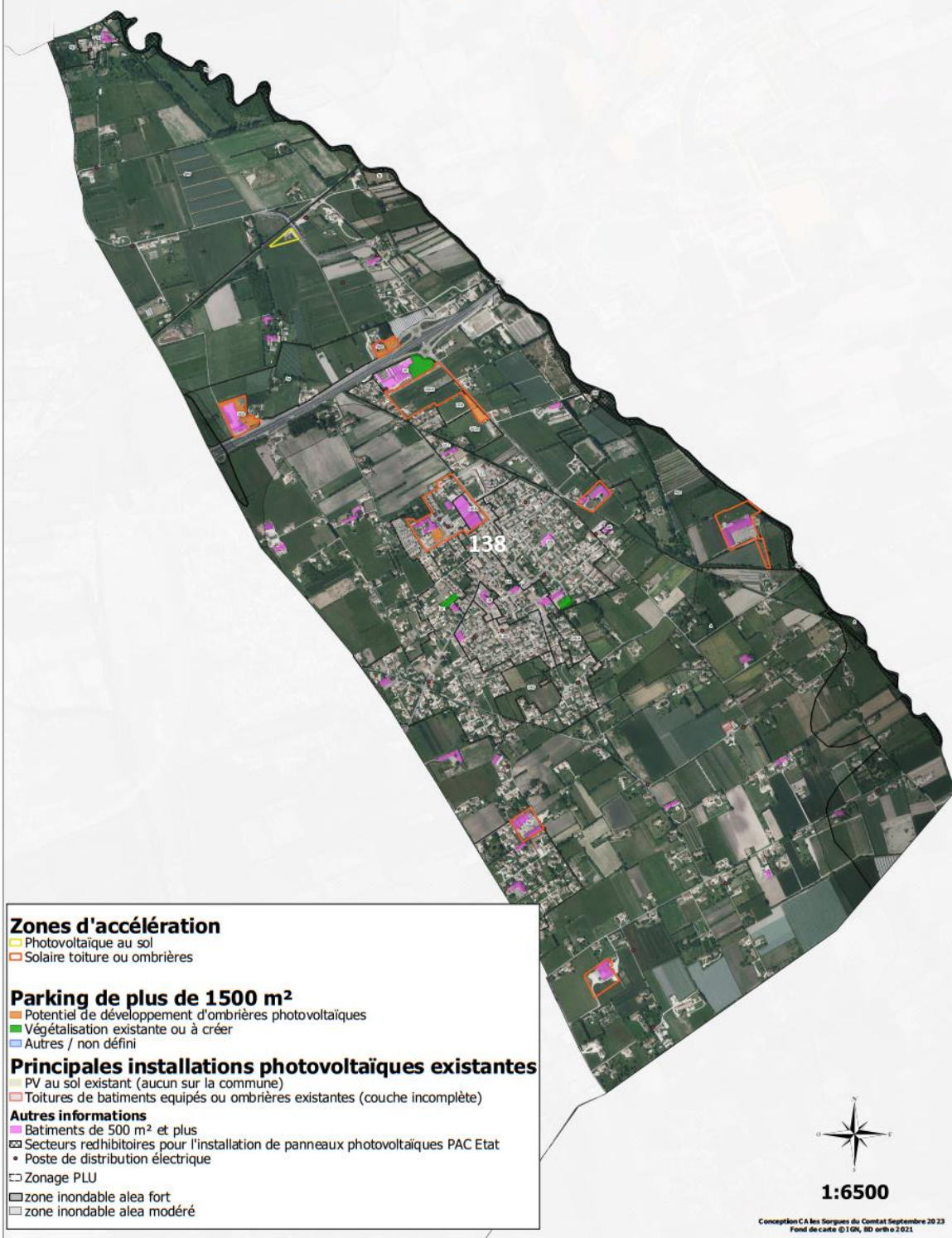
+ Sur la commune de Monteux une zone d'accélération pour la production de Biogaz par méthanisation territoriale est identifiée autour de la STEP. Elle correspond à 2 projets en cours d'étude :

- un projet de valorisation des boues de STEP porté par le SITEU, le syndicat Rhône Ventoux, la COVE et la CASC
- Un projet de valorisation des Biodéchets à l'étude dans le cadre du pôle territorial

Sur la commune de Sorgues est identifiée une zone d'accélération pour la production d'Hydrogène vert.

Le potentiel de production en GWh/an des zones d'accélération n'est pas précisé.

Althen des Paluds


Commune d'Althen des Paluds - Carte 1
Zones d'accélération pour la production d'énergie solaire photovoltaïque et thermique


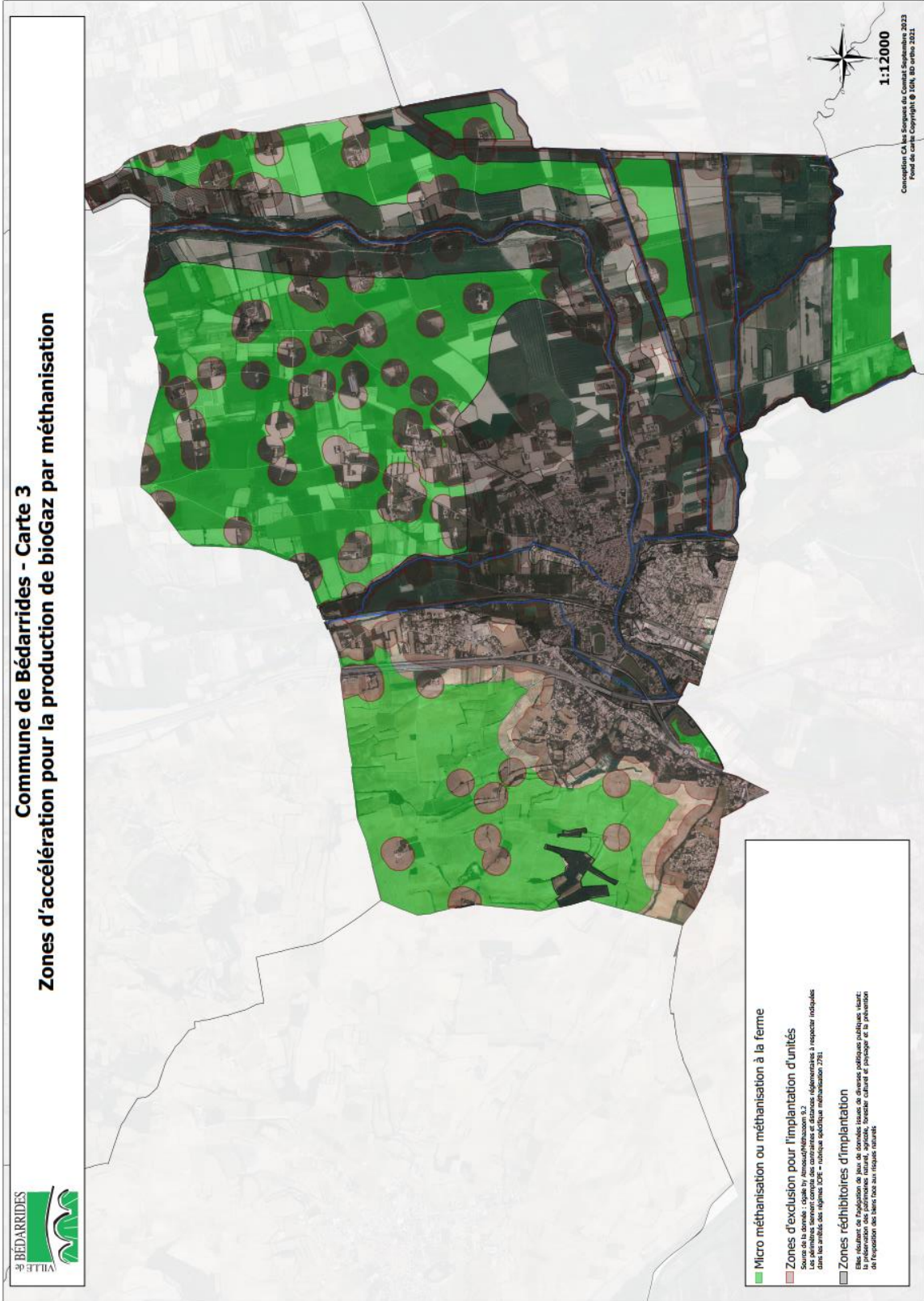
Bédarrides – Solaire photovoltaïque et thermique



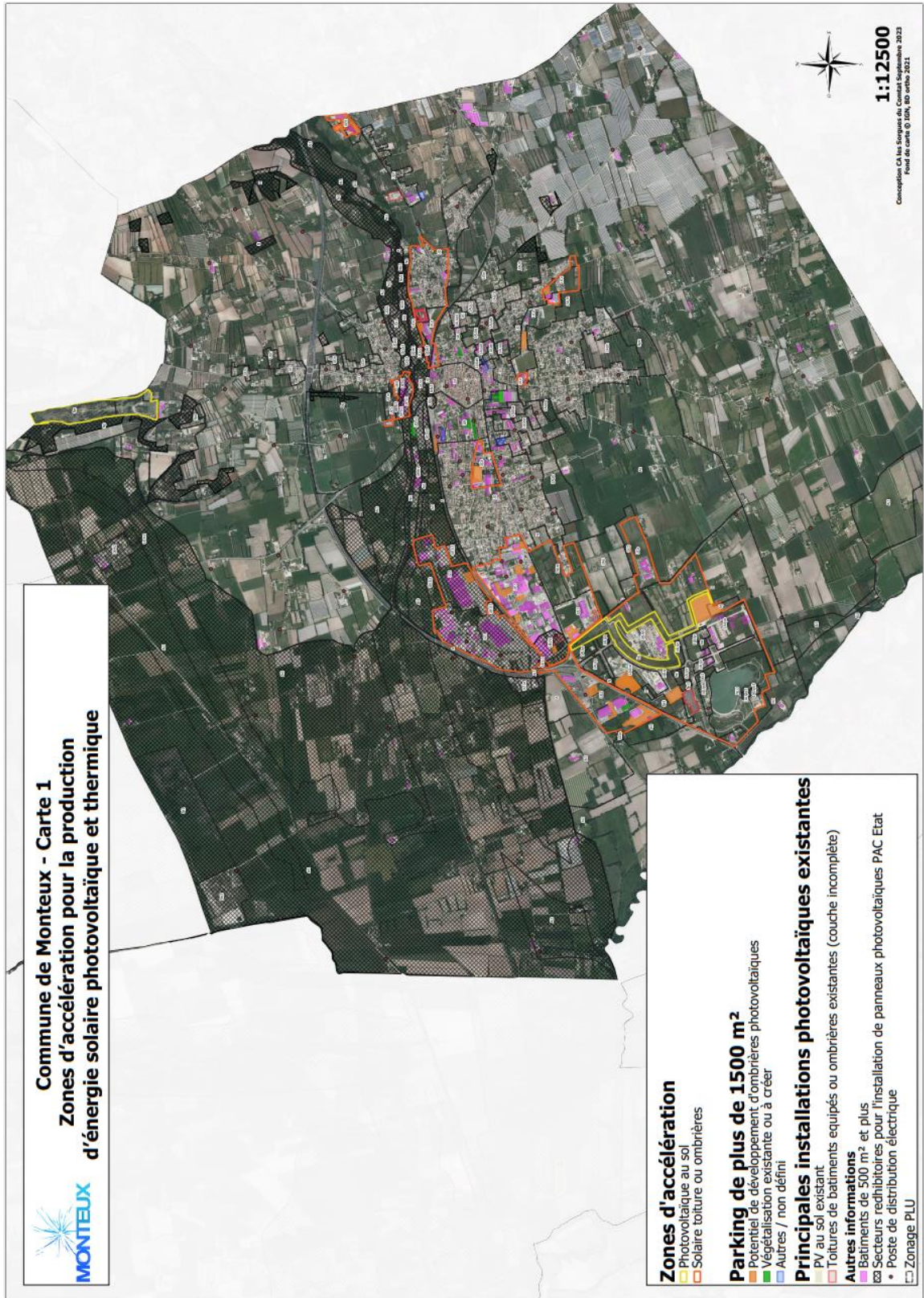
Bédarrides – Chaleur et froid renouvelable

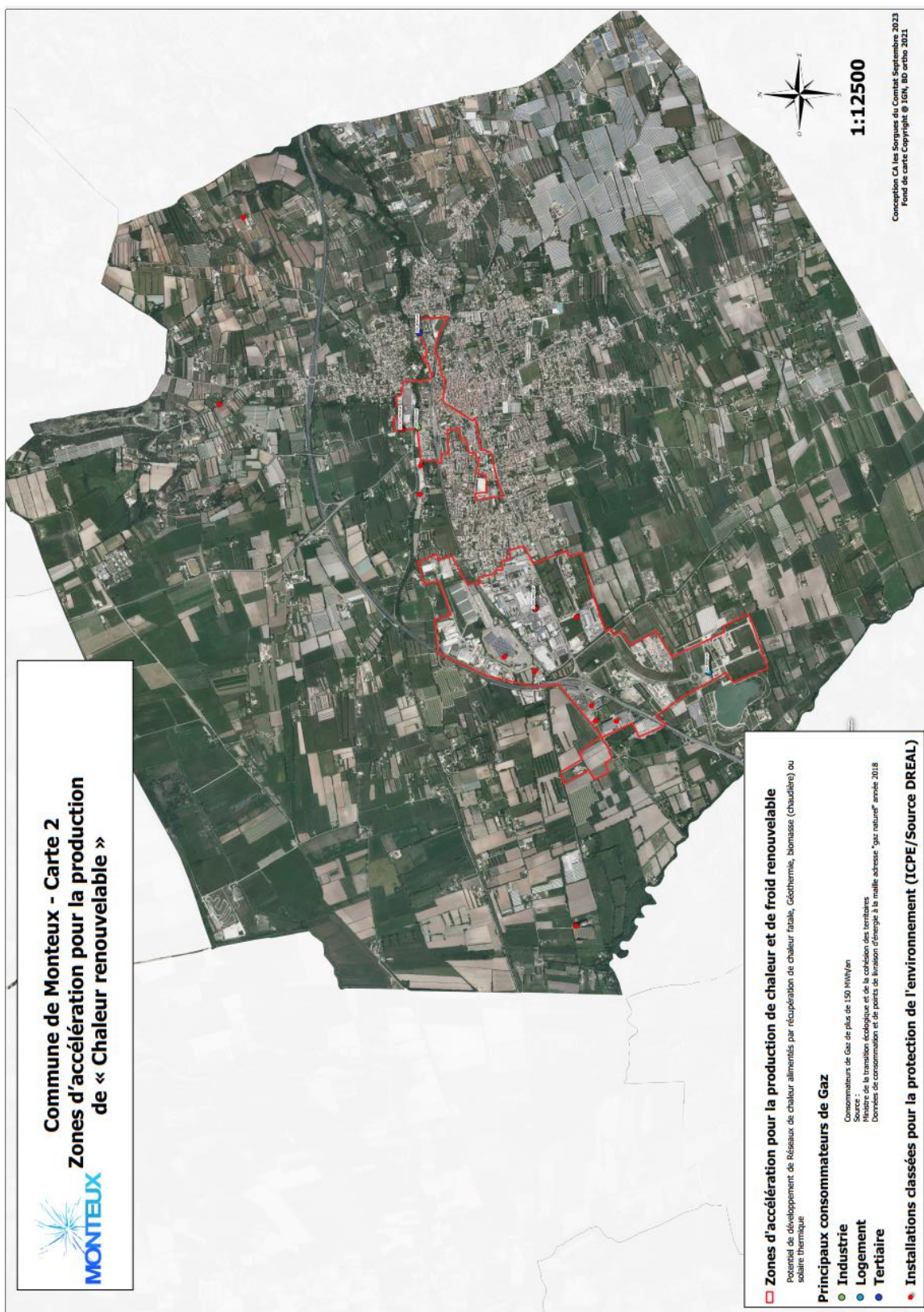


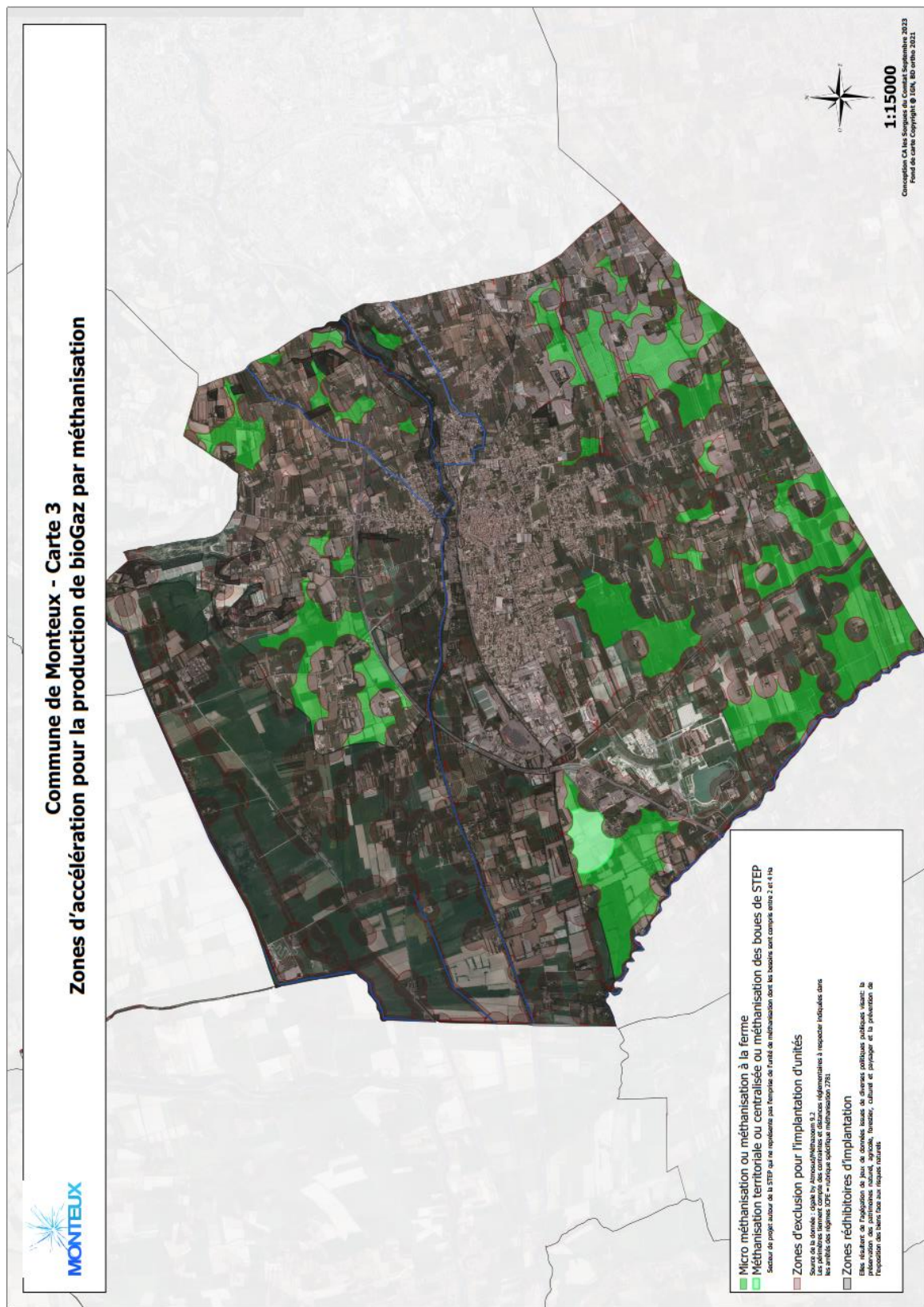
Bédarrides – Méthanisation



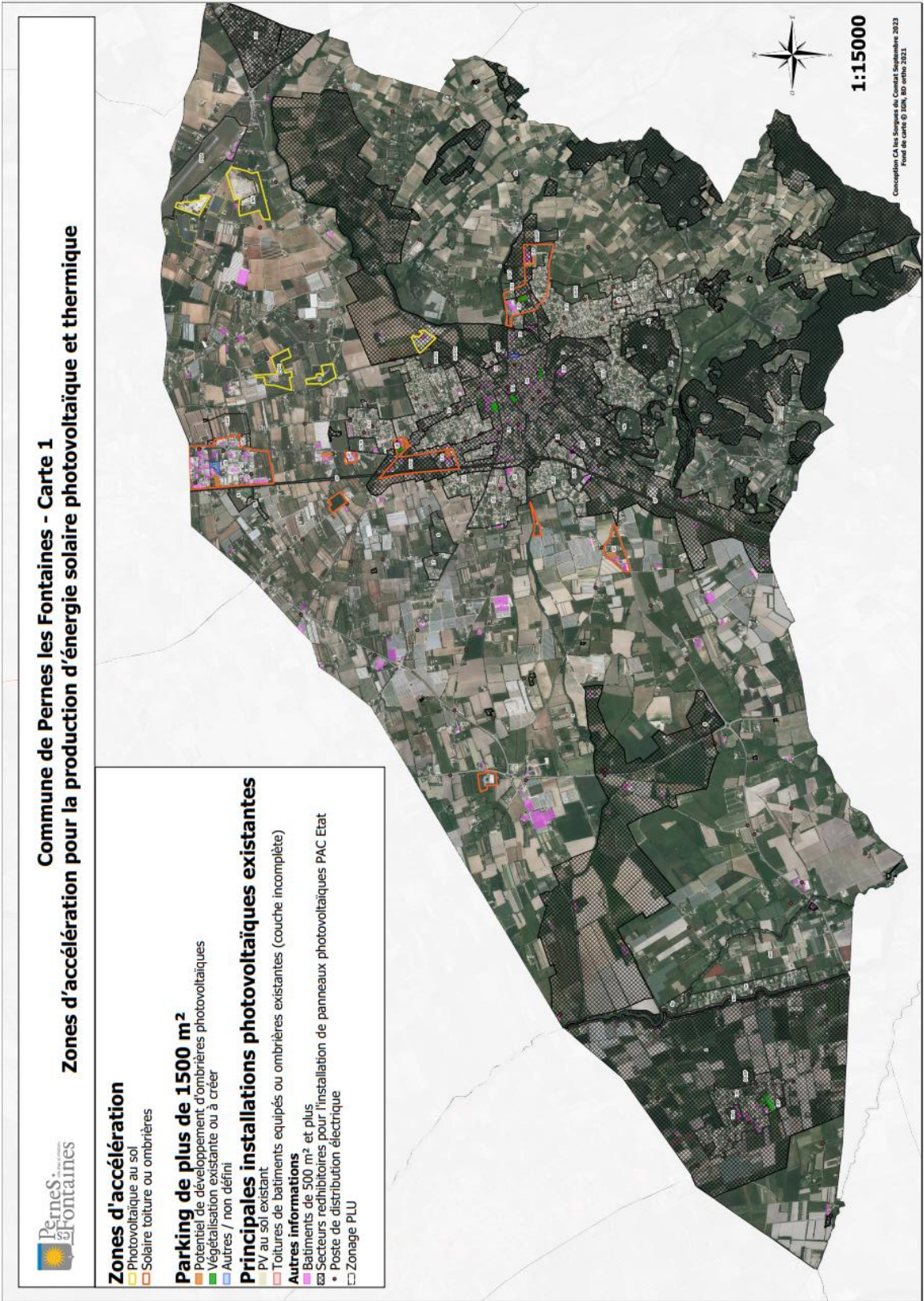
Monteux – Solaire photovoltaïque et thermique





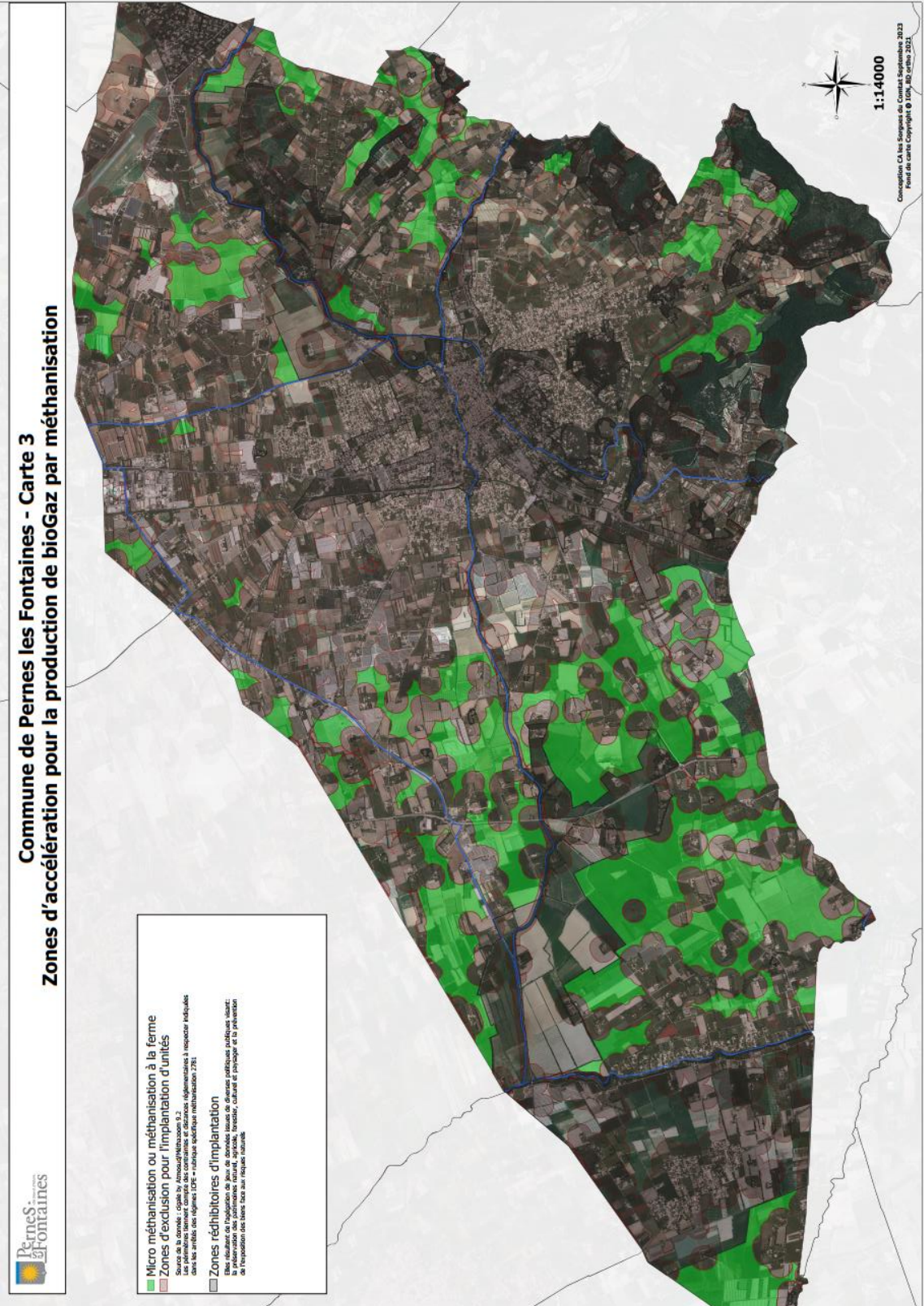


Pernes Les Fontaines – Solaire photovoltaïque et thermique

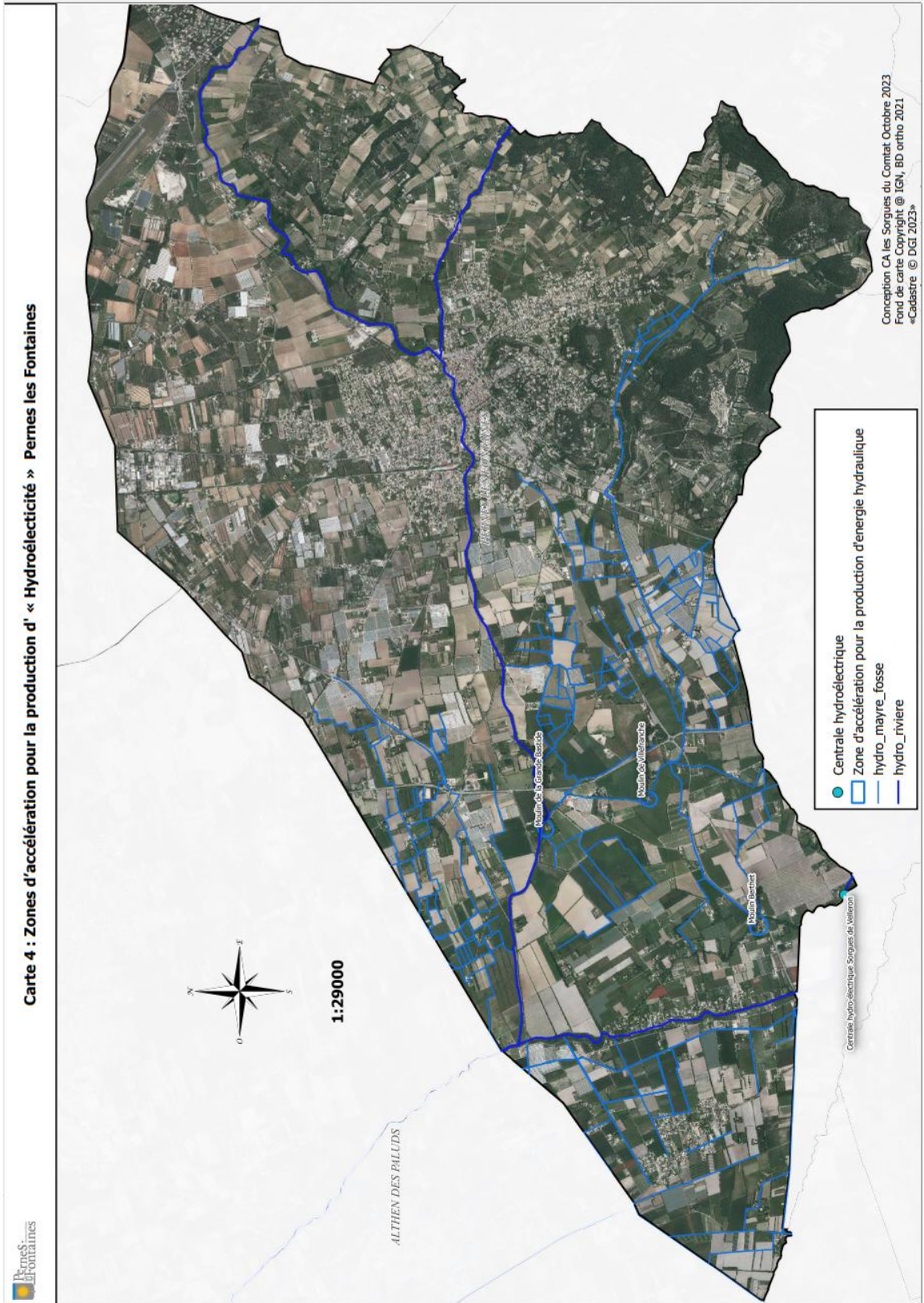




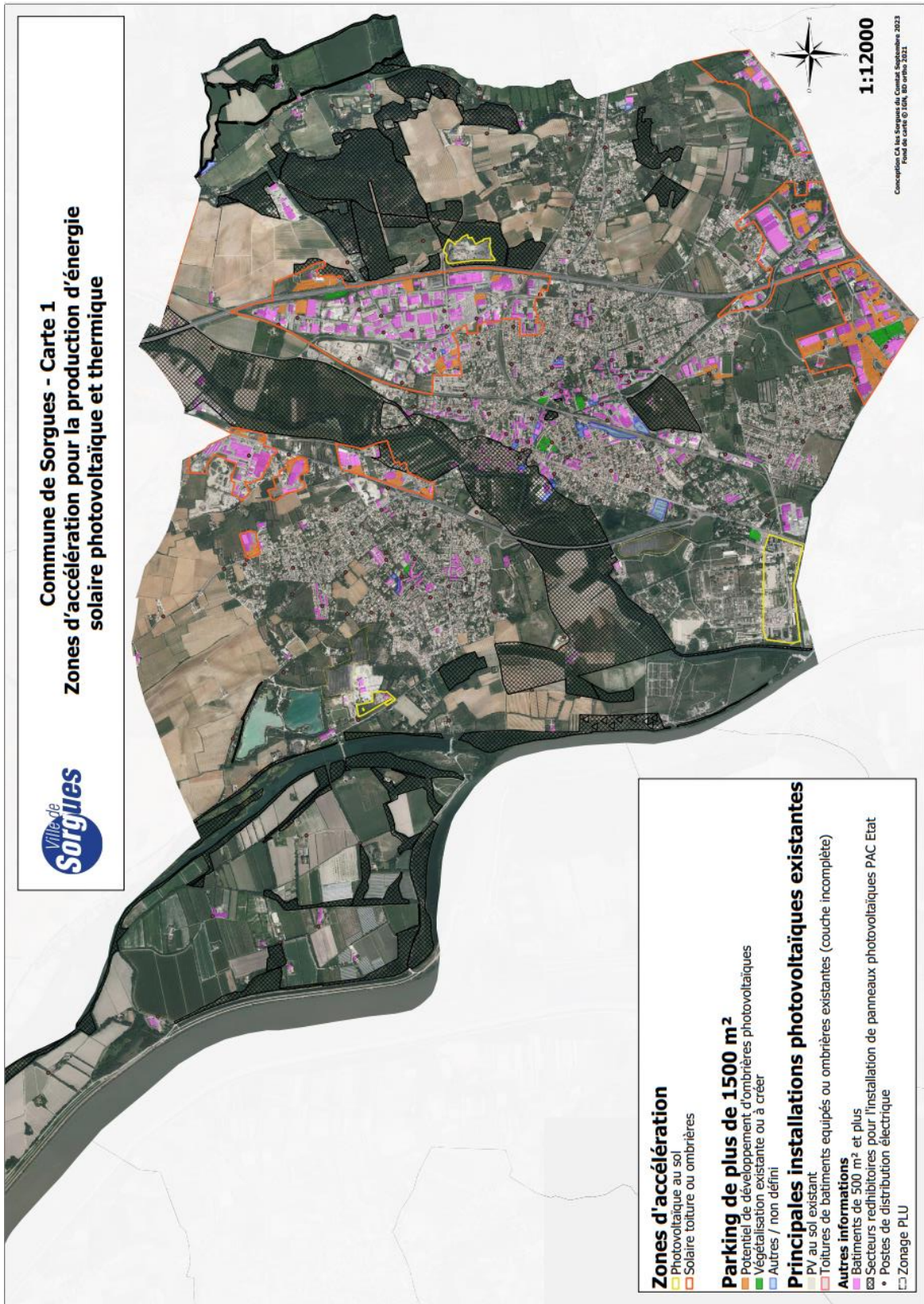
Pernes Les Fontaines – Méthanisation



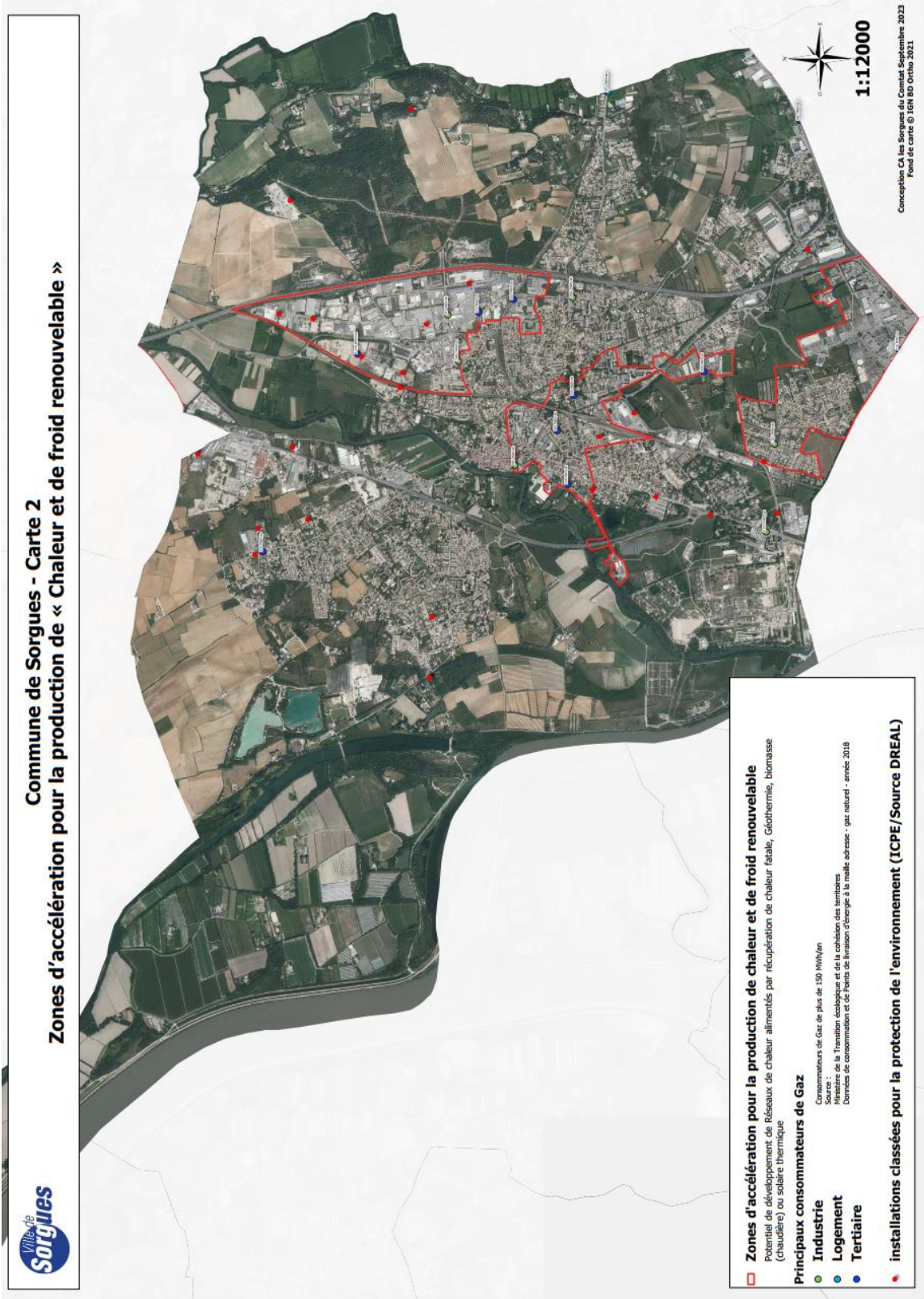
Pernes Les Fontaines – Hydroélectricité

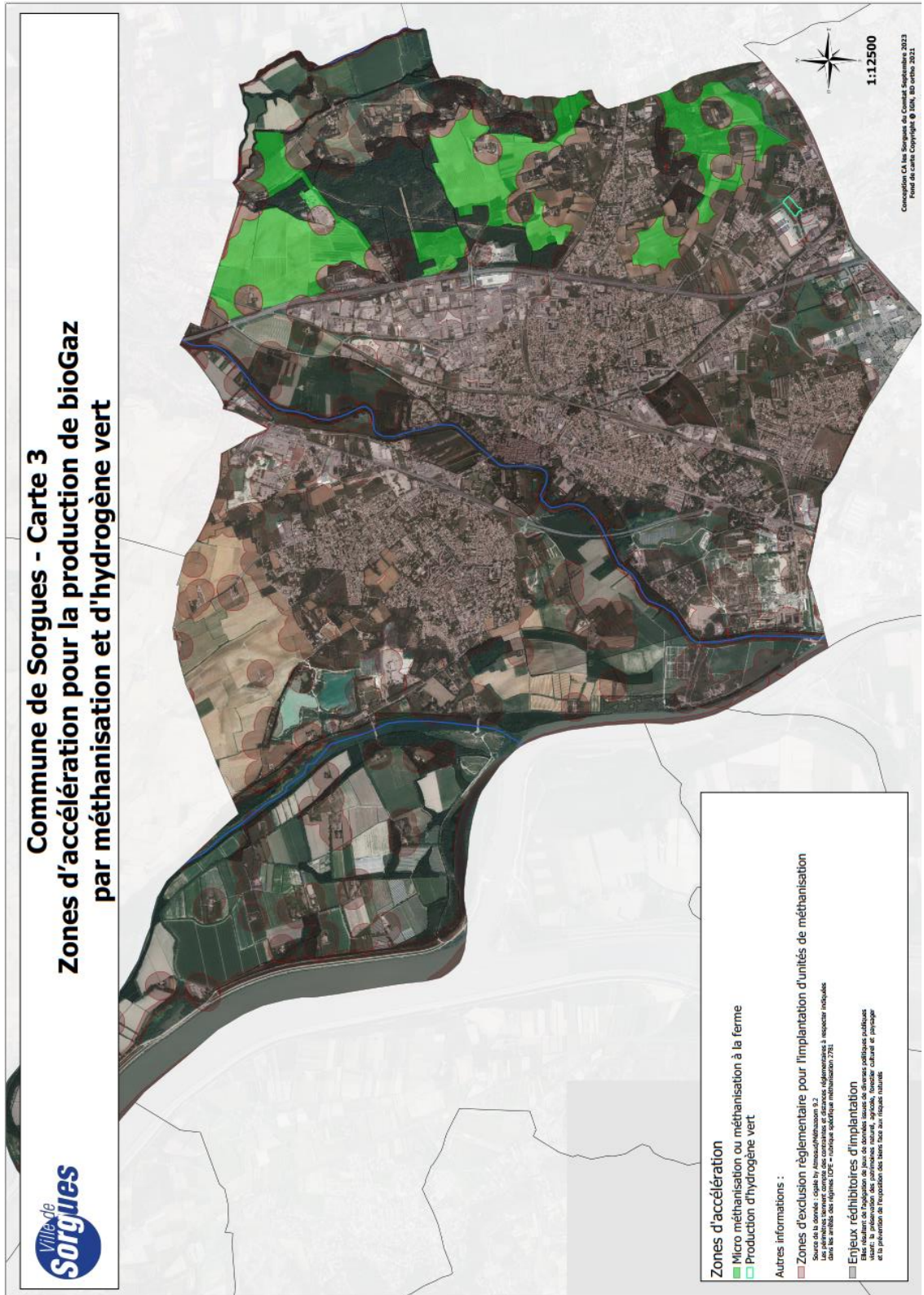


Sorgues– Solaire photovoltaïque et thermique

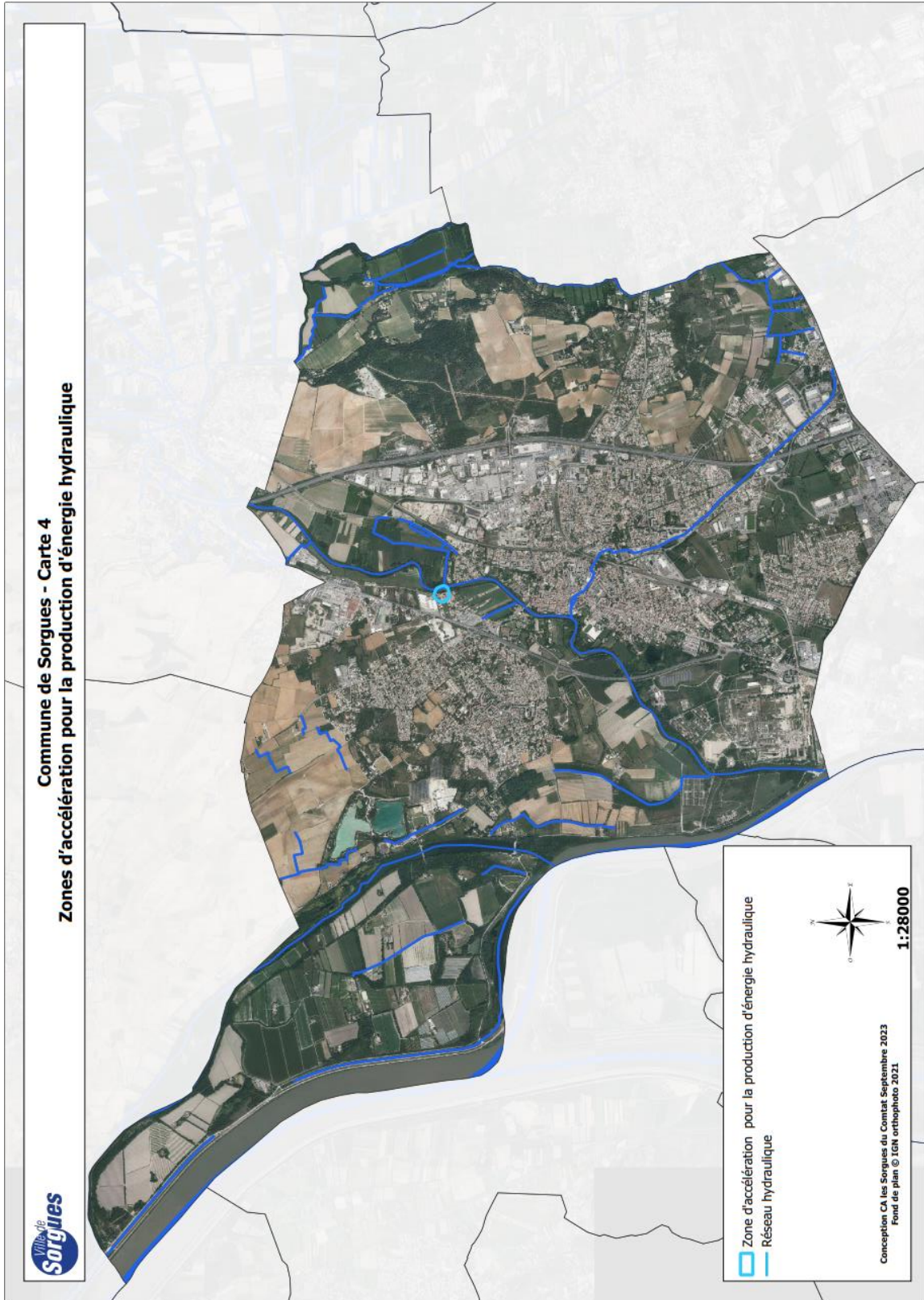


Sorgues– Chaleur et froid renouvelable





Sorgues – Hydroélectricité

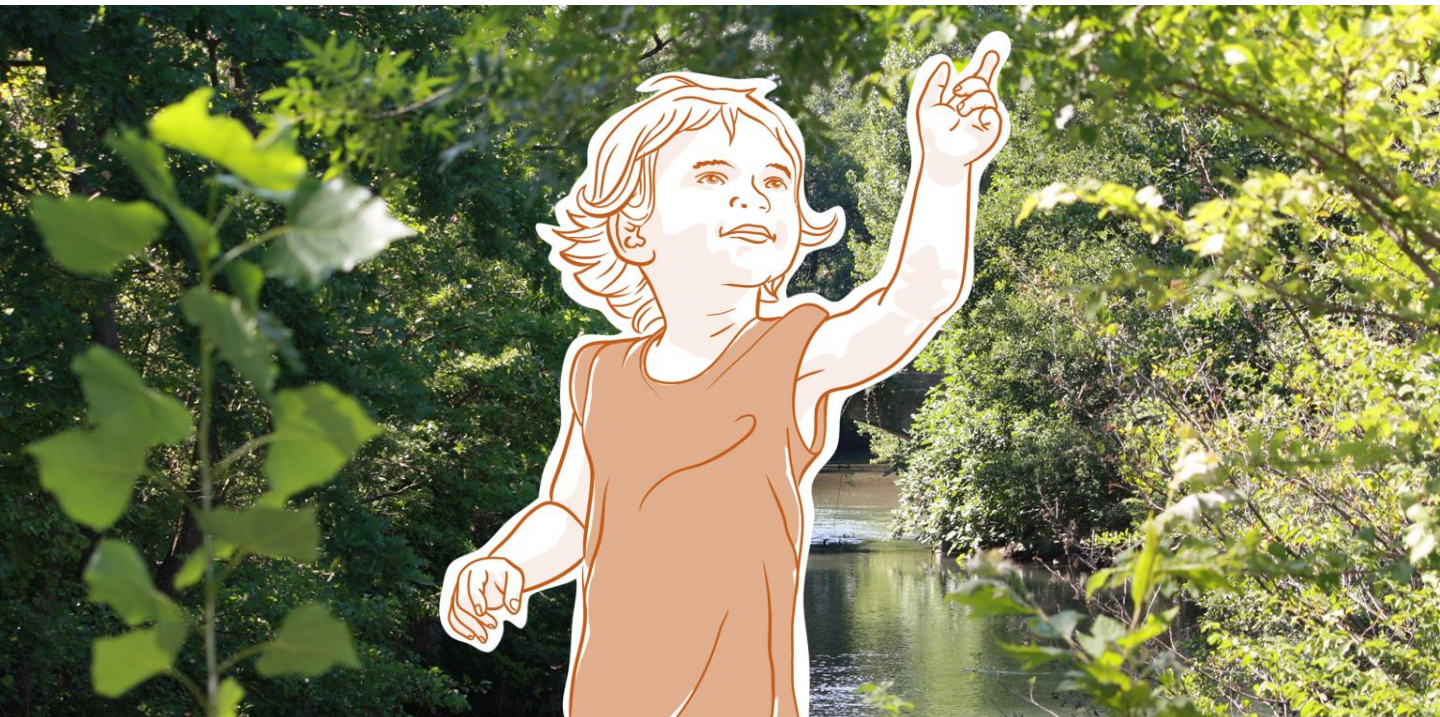




Plan Climat

Air Energie Territorial

ensemble !



ANNEXE 3

Plan Lumière des Sorgues du Comtat



Un PLAN LUMIERE / pourquoi ?

↳ Inscrire le territoire dans un plan de sobriété énergétique durable Un levier de la transition écologique

- Une action phare inscrite au projet de territoire (Objectif 3,2 : Performance environnementale/ Action n°97) et au Plan climat Air énergie PCAET (fiche action n°17)

Engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique du territoire, l'approbation prochaine de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) doit nous permettre de mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux et transversal de lutte contre le changement climatique et d'adaptation de notre territoire à ses effets. La rénovation de l'ensemble de notre parc d'éclairage public, soit plus de 8500 points lumineux, a été retenu comme une action prioritaire et constituera le premier budget d'investissement de notre collectivité pour les exercices budgétaires 2023/2024 (investissement de 7 Millions). Au-delà de cette première étape, notre projet vise l'élaboration d'un véritable plan lumière.

Notre projet vise à :

- **Réduire de façon importante la consommation énergétique** (réduction de la facture énergétique et de l'impact environnemental) ;
- Mettre le parc éclairage public en conformité avec la réglementation ;
- Améliorer le confort de l'utilisateur avec un éclairage plus juste, plus performant, plus uniforme et plus agréable avec une meilleure perception visuelle ;
- Réduire l'impact de la pollution lumineuse sur l'environnement (sur les écosystèmes en particulier) dans les secteurs les plus sensibles.

Cette rénovation permettra également de réduire sensiblement le coût de l'exploitation grâce aux nouvelles technologies plus performantes.

Un PLAN LUMIERE / c'est-à-dire ?

1. Remplacement de l'organe de commande d'allumage et d'extinction par une Horloge Astronomique Radio Synchronisée

↳ Maîtrise du temps d'allumage de l'éclairage sur l'année

2. Remplacement des luminaires lampe à décharge par des luminaires source LED sur 100% du parc intercommunal



Exemples

125 Watt

150 Watt



38 Watt

72 Watt

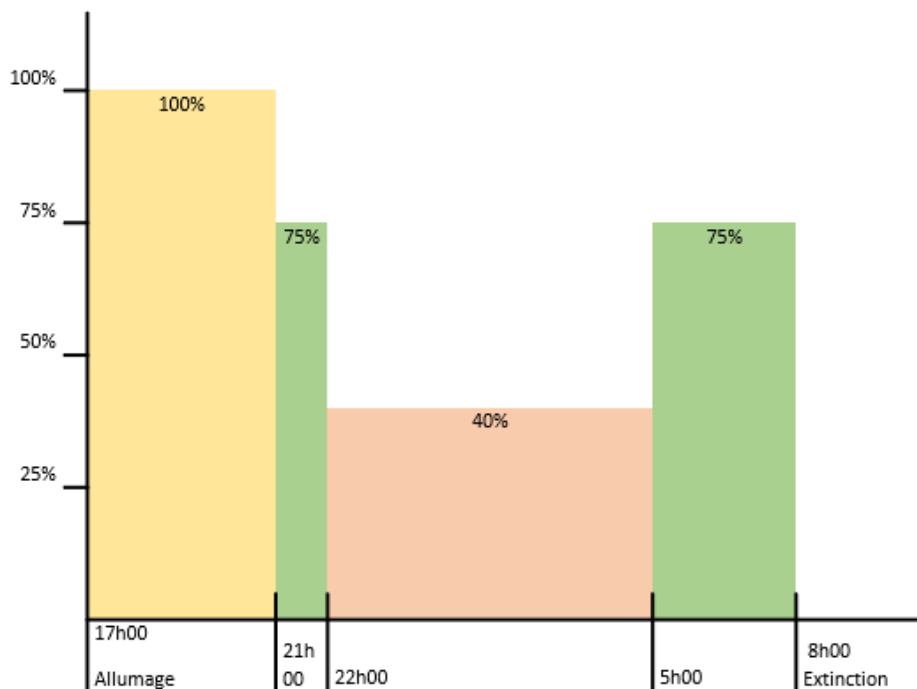
- 65%

Economie sur les consommations d'énergie

3. Heures creuses : abaissement de puissance point par point et/ou extinction / Plusieurs scénarios possibles

➤ Scénario 1 : Abaissement de puissance point par point
→ Intensité lumineuse plus faible pendant les heures les - fréquentées

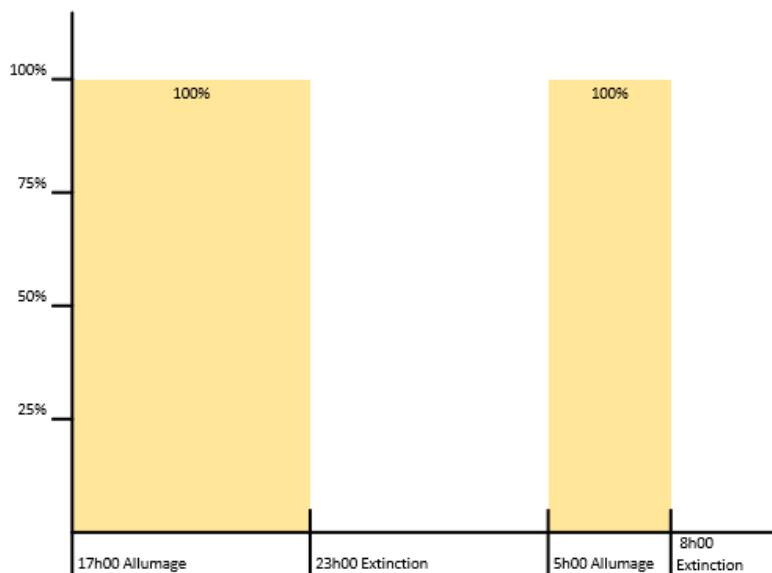
Exemple



- 35%

Economie sur les consommations par rapport à 15h éclairées à 100%

➤ Scénario 2 : Extinction de l'éclairage pendant les heures - fréquentées



- 40%

Economie sur les consommations par rapport à 15h éclairées à 100%

3. Une trame noir pour préserver les réservoirs de biodiversité

Dans les espaces les plus sensibles du point de vue de la biodiversité et dans leur environnement proche, la notion de temporalité ainsi que les prescriptions techniques pourront être adaptées ; c'est à dire possibilité d'abaissement des nuisances lumineuses pour éviter les halos et l'éblouissement pour les vertébrés et invertébrés. (On estime que 30 % des vertébrés et 65% des invertébrés ont une activité nocturne). L'objectif étant d'installer des éclairages bienveillants et de maintenir un équilibre entre les activités nocturnes et le respect de l'environnement.

Sur le territoire des Sorgues du Comtat, les cours d'eau et leurs abords sont particulièrement sensibles, ils constituent des corridors écologiques aquatiques, axes de migration pour les espèces aquatiques mais également des zones de chasse et d'habitat pour l'avifaune et les chiroptères.

Le territoire des Sorgues du Comtat est concerné par **plusieurs réservoirs de biodiversité majeurs reconnus** :

- 5 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ;
- 3 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) du réseau Natura 2000 : « La Sorgue et l'Auzon », « l'Ouvèze et le Toulourenc » et « le Rhône Aval » ;
- 2 zones classées comme Espace Naturel Sensible sur le territoire :
- La zone humide des Confines d'une superficie de 37 hectares sur la commune de Monteux, gérée par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le site des platrières d'une superficie de 19 hectares à cheval sur les communes de Pernes-les-Fontaines, La Roque-sur-Pernes et L'Isle-sur-la-Sorgues est géré par ces 3 communes et le CAUE 84.

Une cinquantaine de points lumineux sont implantés dans ces réservoirs majeurs de biodiversité.

Ces points lumineux seront équipés d'un dispositif spécifique pour la préservation de la trame noire afin de contribuer au bien-être des espèces présentes sur les sites naturels. La lumière artificielle sera nuancée. Des déclinaisons chaudes et ambrées sont les alternatives pour nuancer l'éclairage et autoriser des cycles de lumière éco-responsable.



Modèle de cadre LED trame noire



Trame noire : zone d'obscurité partielle ou temporaire

Par ailleurs, le territoire comporte également :

- plusieurs corridors écologiques ;
- des réservoirs de biodiversité « mineurs ».

Ces différents espaces sont identifiés dans les principaux documents de planification existants à savoir :

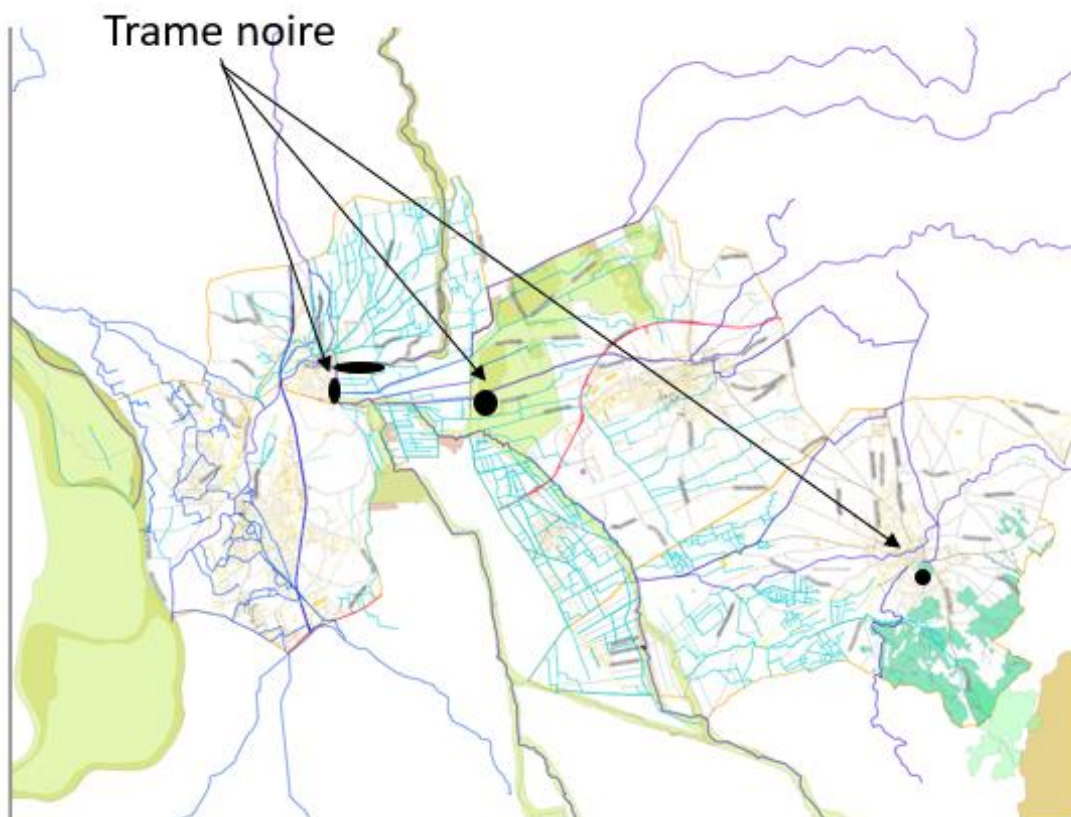
- Le SCoT du bassin de vie d'Avignon (cartographie du DOO) – décembre 2011
- Le PLU de Bédarrides (cartographie du PADD) – mai 2018
- Le PLU de Sorgues (cartographie du PADD) - mai 2012
- Le PLU de Monteux (cartographie du PADD) – décembre 2013
- Le PLU d'Althen-des-Paluds (cartographie du PADD) – juillet 2018
- Le SRCE PACA – novembre 2014

Il s'agit notamment de :

- corridor de l'Auzon (Bédarrides, Monteux);
- corridor du canal de Carpentras (Pernes-les-Fontaines) ;
- corridor du lac de Monteux ;
- corridor de la Nesque (Pernes-les-Fontaines);
- corridor Riaille (Pernes-les-Fontaines) ;
- corridor Lac de Monteux ;
- réservoir de biodiversité du Mourre de Sève (à Sorgues) ;
- réservoir de biodiversité de la Montagne (à Sorgues).

Dans ces espaces et dans leur environnement proche (zone tampon de 30 mètres), l'éclairage public sera adapté (réduction de l'intensité lumineuse et possibilité d'extinction).

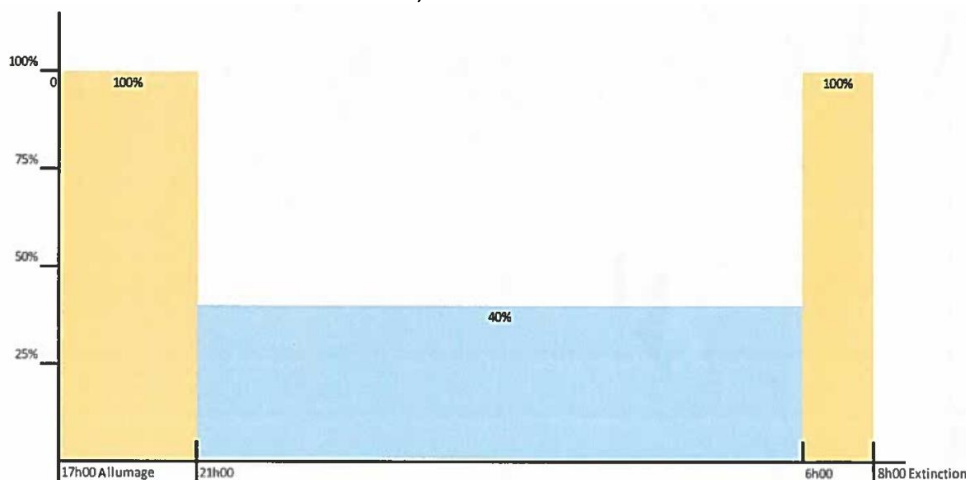
➤ Eclairage nuancé avec transition Blanc-Ambre sur une Cinquantaine de points lumineux



4. Extinction et abaissement de la puissance d'éclairage :

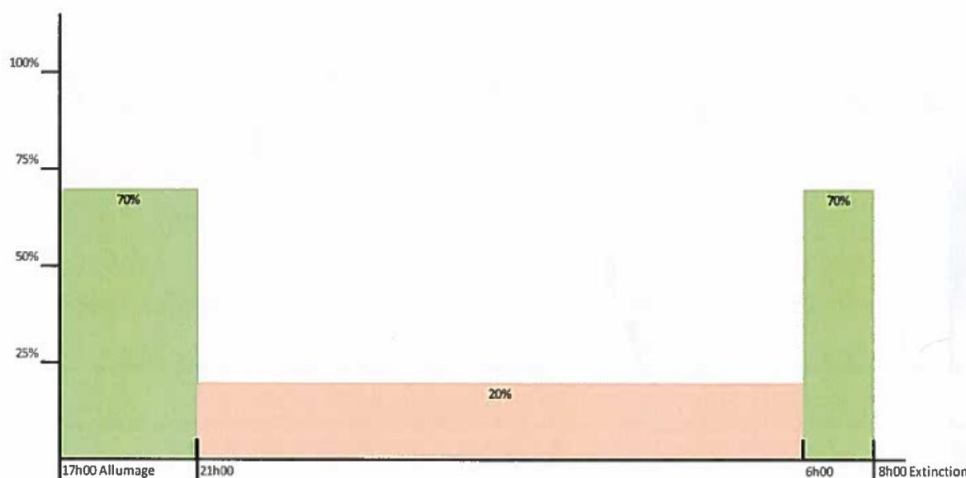
Différents scénarios ont été étudiés en faisant varier les heures d'extinction et l'abaissement de luminosité. En effet, les nouveaux équipements seront équipés de bi puissance permettant **un abaissement de la luminosité**. Les deux critères principaux qui ont guidé les réflexions sont la sécurité des habitants, sécurité des piétons notamment, et la nécessité d'optimiser les consommations énergétiques. Le projet présenté privilégie dans son ensemble un abaissement important de la luminosité plutôt que l'extinction. En effet, en faisant baisser de manière significative la luminosité, les économies sont conséquentes tout en permettant un minimum d'éclairage permettant d'assurer la sécurité publique. Les niveaux d'abaissement **varient selon les secteurs concernés et les créneaux horaires. Deux grands types de secteurs ont été défini :**

- Les Centre-ville et entrées de ville ;



En abaissant la puissance telle qu'indiquée ci-dessus, une économie de 4,40 heures d'éclairage par jour est réalisée par rapport à 15h éclairée à 100% (situation actuelle).

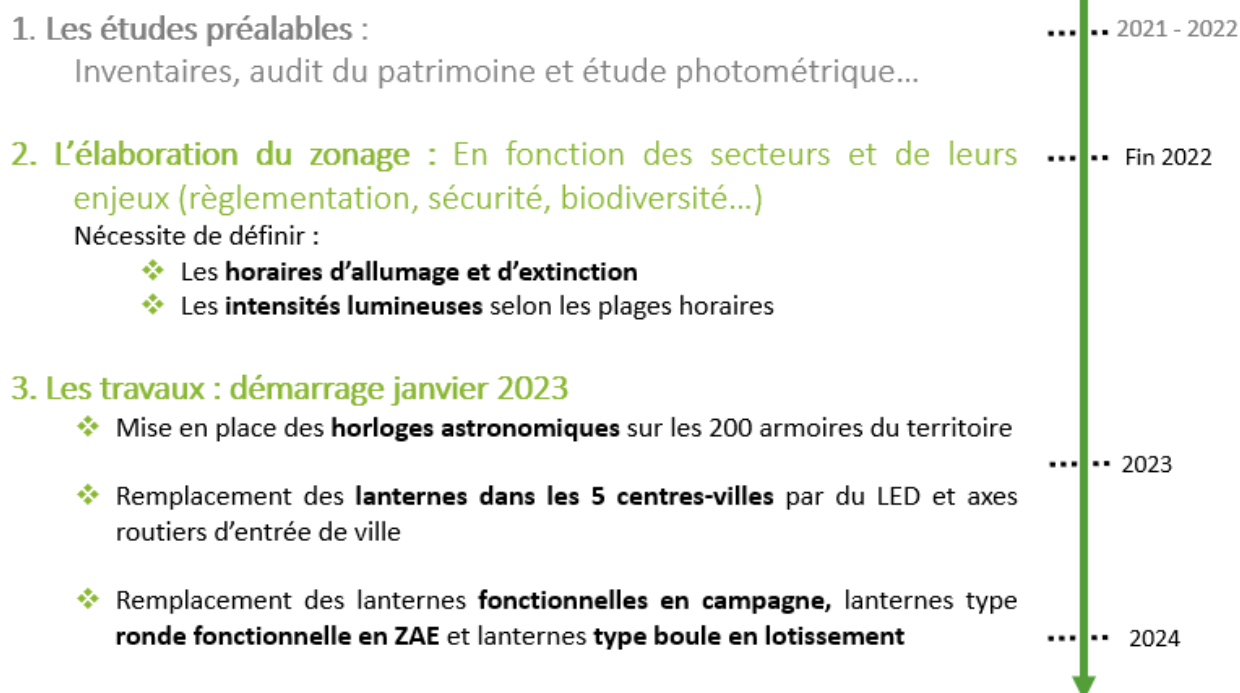
- Les zones d'activité, lotissements et zones d'habitat diffus.



En abaissant la puissance telle qu'indiquée ci-dessus, une économie de 8,85 heures d'éclairage par jour est réalisée par rapport à 15h éclairée à 100% (situation actuelle).

Cet abaissement de luminosité permettra donc une diminution conséquente des consommations d'énergie.

Un PLAN LUMIERE / Les étapes



Etapes préalables réalisées et en cours :

- L'inventaire des points lumineux et des armoires a été réalisé en 2021/2022 : géolocalisation, type de source, hauteur du mât, référence du support et du luminaire, la puissance de la source, l'armoire ainsi que le départ l'alimentant, éventuellement les informations relatives au conducteur l'alimentant (section, matière) ou encore la conformité à la NF C 17-200.
- L'audit patrimonial et énergétique a été réalisé également en 2021/2022 (cf. étude jointe en annexe).
- Etudes photométriques : réalisées sur un échantillon de quartiers (cf. étude jointe en annexe).
- L'élaboration d'un « zonage » de l'éclairage public permettant d'identifier différents secteurs en fonction des enjeux en matière de biodiversité, de sécurité, de confort des usagers et de réglementation (arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses). Pour chaque secteur sont identifiés des plages horaires d'extinction et des abaissements de la luminosité différents.

Programme de rénovation et échéancier prévisionnel de réalisation

L'opération est scindée en 3 phases : 2 phases de travaux et 1 phase d'ajustement des abonnements.

Date de début des travaux : 1^{ère} trimestre 2023 pour la phase 1 des travaux

Date de fin : octobre 2023 pour la phase 1 et décembre 2024 pour la phase 2

Durée d'exécution : 24 mois

1^{ère} phase : année 2023

- Remplacement des « pulsa-10 » et/ou « lumendar » par une horloge astronomique sur 200 armoires du territoire. Ces horloges permettront **une gestion du temps d'éclairage voire une extinction totale des équipements selon les lieux.**

Ces travaux représentent 2 mois d'intervention.

Ces modifications entraineront directement une économie d'énergie même sans changement de l'appareillage des éclairages.

Cout : 99 000 euros HT

- Remplacement des lanternes dans les 5 centres villes (lanterne de Style) par des organes LED ainsi que les axes routiers des entrées de ville (une partie des lanternes type fonctionnelle) très énergivores et permettant d'améliorer le cadre de vie des usagers.

Ces travaux représentent le changement de 4 400 lanternes en 10 mois comme suit :

- o 646 lanternes de style (centre-ville)
- o 50 lanternes type cloche (centre-ville)
- o 3704 lanternes type fonctionnelles (axe entrée de ville)

Cout phase 1 : 3 456 200 euros HT (y compris horloge)

2eme phase : Fin 2023/ année 2024

- Fin du remplacement des lanternes fonctionnelles (campagne), puis remplacement des lanternes type ronde fonctionnelle (zone d'activité économique) et pour finir les lanternes type boules situées dans les lotissements répartis comme suit :
 - o 2214 lanternes type fonctionnelles
 - o 697 rondes fonctionnelle
 - o 1264 boules

Cout phase 2 : 3 590 170 euros HT

En supplément à ces changements de matériels, tous les nouveaux équipements seront équipés de bi puissance permettant **un abaissement de la luminosité sur des créneaux horaires qui varient selon le secteur concerné (voir chapitre précédent)**. Cette diminution entrainera aussi une baisse de la consommation d'énergie.

Aussi, il est à noter que le matériel choisi sera équipé d'un câblage suffisant pour anticiper la commande externalisée (gestion des horaires par appli) dans un futur proche (smart city) et/ou la pose de détecteur de présence.

3eme phase : année 2025 ajustement des abonnements existants

Un PLAN LUMIERE / Quel coût ? Quel financement ?

Combien ça coûte ?



6,5 M € HT



3 sources de financement :

Comment financer un tel investissement ?



Les subventions : entre 500 000 euros et 1 M€ HT attendus



La valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) : environ 500 000 euros



L'offre investisseur de la CDC : Tiers-financier : le dispositif Intracting : 5,6 M€ HT

Un PLAN LUMIERE / Zoom sur le dispositif Intracting

Des avances remboursables à un **taux fixe (moins de 1%)**

Une durée de convention jusqu'à 13 ans



La **BDT** libère les sommes en maximum **2 étapes**,



La **collectivité** engage son budget **annuellement sans effort supplémentaire**,



L'échéancier de **remboursement** est **calé sur les économies**.



BANQUE des
TERRITOIRES
GRUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Concrètement ça veut dire que ce sont les économies d'énergie qui financent les travaux



Un PLAN LUMIERE / Zoom sur les économies d'énergies attendues

Sur la base du prix unitaire HT du KWh actuel



SIMULATION D'ECONOMIE SUR LES CONCOMMATIONS ECLAIRAGE PUBLIC DE LA CASC				
BASE SEPTEMBRE 2022 (Sur conso année 2021)				
Localité Sites	Consommation totale KWh	PU H.T. KWh	Montant total HT	Montant TTC
TOTAL GENERAL	5 291 175	0,16745 €	886 007,25 €	1 063 208,70 €

SIMULATION D'ECONOMIE SUR UNE BASE MINI DE 65%					
ECONOMIE (KWh)	Prévision de consommation KWh	PU H.T. / KWh	Montant total HTVA	Econime en € sur montant H.T.	Econime en € sur montant T.T.C
-3 439 264	1 851 911		310 102,54 €	-575 904,71 €	-691 085,66 €

Quel serait le coût de l'inaction ?

